VENDREDI 07 JUIN 2024 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1786
Abonnement annuel : 123 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Européennes : les dossiers agricoles vus par les candidats



Avant les élections européennes, qui se tiennent en France le 9 juin, la FRSEA de Bourgogne-Franche-Comté avait convié les représentants régionaux des principales listes à s'exprimer sur les dossiers agricoles et à livrer leur vision. Rendez-vous était donné dans une exploitation du Jura.

Page 11



P.04

ACTUALITÉS

FDSEA de l'Yonne // « On ne lâchera rien »



P.08

ACTUALITÉS

Conditions météo // L'apiculture aussi est impactée

Les Bee'rettes



P.12

PRODUCTIONS

Élevage ovin // Zoom sur la race Romney

Encart : Arvern Énergies (Nièvre)

fendt.fr
FENDT



MACHINES DISPONIBLES
ET FINANCEMENT EXCEPTIONNEL

Presse à balles rondes Fendt Rotana :
Une forme systématiquement parfaite.

Aujourd'hui Fendt vous propose simplement la meilleure presse à balles rondes du marché : la Fendt Rotana. Son pick-up sans chemin de came, son système d'entrainement double, son unité de coupe Xtracut ou encore son système exclusif HydroflexControl qui absorbe l'hétérogénéité des andains, sont les garants de l'efficacité reconnue à la marque Fendt.

Ets BUCHEZ
MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Autun - Luzy - Moulins-Engilbert
03 86 20 17 38 - www.gbuchez.fr

Ets DE BRUIN
MATERIEL AGRICOLE
Cerisiers - Charny - Chateauneuf-Val-de-Bargis
03 86 96 20 08 - Agents : Ouanne Agri - Agritech

AGCO
Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation

PLUS D'INFOS

POLARIS 570 AGRIPRO



* 2 ans + 2. Voir modalités en concession
POLARIS
LOISIRS CARS
2, Route de Paris - Saint Aubin sur Yonne - 89300 Joigny - 03 86 19 36 36
contact@loisirs-cars.com - www.loisirs-cars.com

// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 FDSEA DE L'YONNE : « ON NE LÂCHERA RIEN »

.05 JEUNES AGRICULTEURS DE LA NIÈVRE : REGAIN D'INVESTISSEMENT

.06 JOURNÉES CHÂTILLONNAISES : BRUNES PLUVIEUSES, BRUNES HEUREUSES !

.07 RENCONTRE : LE GOÛT DU SENS

.08 CONDITIONS MÉTÉO : L'APICULTURE IMPACTÉE

.09 GROUPAMA GRAND EST : UNE ANNÉE MOINS IMPACTÉE PAR LE CLIMAT

ACTUALITÉ // RÉGION

.10 MARCHÉ DU FONCIER AGRICOLE : LES TERRES ET PRÉS DE BFC SONT LES MOINS CHERS DE FRANCE

.11 ÉLECTIONS EUROPÉENNES : HUIT CANDIDATS SUR LE « GRILL » AGRICOLE

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.12 OVINS : ZOOM SUR LES ROMNEY

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.13 FROMAGES FERMIERS DE BOURGOGNE : 143 FROMAGES MÉDAILLÉS AU CONCOURS

PRODUCTIONS // VIGNE

.14 DÉCOUVERTE : L'ART DE LA DÉGUSTATION

RURALITÉ // TERRITOIRES

.15 FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA NIÈVRE : RECONSTRUIRE LE PAYSAGE D'ANTAN

.16 GROUPAMA : UNE OFFRE COMMERCIALE POUR TOUS

SERVICES

.17 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.18 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.20 PETITES ANNONCES

.22 ANNONCES LÉGALES

.26 ÉQUIPEMENTS

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.27 COLLECTE : AIDER POUR ROULER

.28 1924-2024 : LES CHAMBRES D'AGRICULTURE ONT CENT ANS !



// LE DESSIN

// EN BREF

Sapin de Noël Un décret modifie plusieurs conditions de production

Un décret paru au Journal officiel le 31 mai fixe de nouvelles conditions et de nouveaux critères à respecter pour la production de sapins de Noël. Il vient modifier l'article 2 du décret du 24 mars 2003. La principale modification porte sur la densité de la *« zone plantée »* (qui se substitue à l'expression *« plantation »*) la première année de culture : elle doit être comprise entre 5 000 et 10 000 plants par hectare, et non plus entre 6000 et 10 000 plants. Il est spécifié que, à partir de la dixième année de culture, la densité doit être au maximum de 1 200 sapins par hectare. La durée maximale d'occupation du sol passe à 25 ans, au lieu de 10. Au bout de ce délai, les sapins doivent être coupés et les sols remis en état de culture. La hauteur maximale des sapins ne peut désormais excéder 15 m. Par ailleurs, les distances de plantation au fond voisin sont fixées par arrêté préfectoral ou, « à défaut, celles prévues par les usages locaux doivent être respectées ». Le décret instaure de plus l'obligation d'entretien régulier des parcelles en tenant un état de culture suivi. Selon une étude FranceAgriMer/Valhor/Kantar de 2023, 64 millions de sapins (à 80 % français) ont été vendus en 2022, pour un chiffre d'affaires de 172,80 M€.

Viandes/RHD Nouveaux projets de décret en vue sur l'affichage obligatoire de l'origine

Le gouvernement va publier « très prochainement » deux nouveaux décrets instaurant l'obligation d'afficher l'origine des viandes ovines, porcines et de volailles servies en restauration hors domicile (RHD), a indiqué Odile Cluzel, de la DGCCRF (Fraudes), le 30 mai. *« Cette obligation est suspendue depuis le 29 février, mais va être rétablie très prochainement »*, a déclaré la sous-directrice des produits et marchés agroalimentaires lors d'une audition de la commission d'enquête sur la perte de souveraineté alimentaire de la France. Après les viandes bovines en 2002, l'Hexagone avait mis en place, en janvier 2022, l'obligation d'afficher l'origine des autres viandes. Comme le rappelle la fonctionnaire, à l'époque, *« la Commission européenne s'apprêtait à réviser le règlement Inco (information des consommateurs sur les denrées alimentaires) et avait demandé que cette obligation soit prévue pour une durée limitée »*. Deux ans après, *« la Commission n'a pas encore lancé les travaux de révision »*, note-t-elle, poussant Paris à notifier deux nouveaux projets de décret (l'un sur les restaurants, l'autre sur les *« dark kitchen »*). La période de *« statu quo »* ouverte par cette notification s'est achevée le 29 mai. Très attendus par les professionnels, ces textes vont donc pouvoir être publiés afin de *« maintenir de manière durable cette obligation d'information des consommateurs »*, selon Mme Cluzel.

Pac Bruxelles clarifie les dérogations en cas de *« force majeure »*

Comme promis depuis plusieurs semaines – à la suite des mouvements de protestation agricole – la Commission européenne a publié le 30 mai une communication clarifiant quand les États membres peuvent avoir le recours aux notions de *« force majeure »* et *« de circonstances exceptionnelles »* pour déroger à des obligations de la Pac (telles que les conditionnalités, les mesures agroenvironnementales ou les éco-régimes). Bruxelles y précise son interprétation de la réglementation estimant que les autorités nationales peuvent être dispensées, face à un événement climatique, d'une évaluation au cas par cas de chaque exploitation. Ces clarifications vont apporter de la sécurité juridique et réduire la charge administrative pesant sur les agriculteurs et les autorités nationales, *« facilitant ainsi une réaction rapide de la part des États membres »*, assure la Commission européenne. Désormais, Bruxelles va autoriser ces exemptions pour tous les agriculteurs *« d'une zone délimitée touchée par des catastrophes naturelles ou des événements météorologiques graves et imprévisibles »*. Les administrations nationales devront prendre toutefois en considération d'autres facteurs, tels que la pente du terrain, le type de sol ou de cultures afin de définir les exploitations concernées.

// EN IMAGE

CGA Les médaillés icaunais mis à l'honneur

La Chambre d'agriculture de l'Yonne a mis les médaillés du concours général agricole (récompensé en début d'année lors du salon international de l'agriculture) à l'honneur, le samedi 25 mai, pendant le week-end de Fleurs de vigne.

Pour rappel, le vin icaunais a mais sensation avec 60 médailles remportées, dont 20 en or (21 en argent et 19 en bronze). 57 viticulteurs, coopératives ou négociants étaient représentés à travers 264 échantillons.

Au niveau des produits, 10 producteurs et artisans s'étaient présentés au concours, pour 22 échantillons au total, avec trois récompenses à la clé : une médaille d'or, une d'argent, une autre de bronze.

Enfin, les animaux étaient également mis à l'honneur avec pas moins de 25 récompenses en ovin Berrichon du Cher (dont quatre premières places), une récompense en bovin Charolais (médaille de bronze) et une récompense en équin Trait Auxois (cinquième place). Une belle représentation du savoir-faire icaunais.



Chambre d'agriculture de l'Yonne

Christopher Levé

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 123 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// LOI D'ORIENTATION AGRICOLE

Le projet de loi adopté en première lecture

C'est avec 272 voix pour et 232 contre que le PLOA a été adopté le 28 mai par l'Assemblée nationale. Jusqu'au dernier moment les syndicats agricoles, parmi lesquels la FNSEA et Jeunes Agriculteurs (JA) se sont inquiétés du sort qui aurait pu être réservé à ce texte.



LCP

L'Assemblée nationale s'est prononcée majoritairement en faveur du Projet de loi d'orientation agricole.

L'issue du vote est longtemps demeurée incertaine en raison d'une partie des députés de droite qui s'étaient déclarés réservés sur l'ambition de ce texte. La veille du scrutin, JA avait appelé *« les députés à aller voter la loi d'orientation agricole en nombre »* Commentant le PLOA, le député Julien Dive (Aisne, LR) a jugé que *« c'est une loi mineure »*. Force est cependant de reconnaître que les manifestations organisées par la FNSEA et JA à l'automne et pendant l'hiver ont fait bouger quelques lignes. De l'aveu même de certains de leurs dirigeants, il y avait un fossé entre, d'une part le projet initial dont les premières mesures ont été présentées à grands traits en septembre 2023, d'autre part, le texte validé par le conseil des ministres en avril dernier et celui voté par les députés en première lecture. *« Un long travail de fond a été réalisé par nos deux syndicats »*, a expliqué Luc Smessaert, vice-président de la FNSEA. Pas moins de 5 500 amendements ont été déposés et 3 000 réellement examinés.

Intérêt général majeur

Le texte a été débattu près de 60 heures en séance publique. C'est d'ailleurs à un gros travail de réécriture que les organisations syndicales se sont attelé sur une grande partie du texte avec l'appui des députés. *« Si le texte ne répond pas encore à toutes les attentes des agriculteurs, il comporte des avancées »*, a commenté le syndicat majoritaire dans un communiqué du 27 mai. À ce titre, il faut souligner la reconnaissance de l'agriculture comme d'intérêt général majeur ainsi que la mise en valeur des filières, notamment la préservation de la souveraineté de l'élevage ou encore l'inscription du potentiel agricole dans le Code pénal. Sur ce dernier point, les parlementaires ont reconnu une sorte de présomption de bonne foi des agriculteurs en cas d'atteinte à l'environnement. Autrement dit, pour sanctionner celle-ci, il faudra prouver l'intention délibérée de l'acte. La sanction encourue par l'agriculteur verbalisé sera un stage de sensibilisation. Toujours sur le volet pénal, les référés suspensions, souvent utilisés par les opposants aux projets agricoles (retenues d'eau, extension de bâtiments, méthaniseurs, etc.) seront limités. Sur le volet transmission/installation, les députés ont fixé un objectif de maintien du nombre actuel des exploitations à l'horizon 2035, soit entre 400 000 et 500 000. Ils ont validé le guichet unique France Services Agriculture qui accueillera, orientera et accompagnera tous les porteurs de projets. Il permettra notamment aux futurs cédants de mieux préparer la transmission de leur exploitation.

Risque d'inconstitutionnalité levé

L'article 9 du PLOA prévoit l'application *« au plus tard en 2026 »* d'un diagnostic modulaire de l'exploitation mais en retirant le volet du diagnostic les sols. Ce diagnostic modulaire qui n'est plus obligatoire comprend cependant un module de « stress test » climatique, un module d'analyse économique, et un autre module consacré à l'aspect social du projet. Le risque d'inconstitutionnalité qui était lié à cet article est semble-t-il levé selon les proches du ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau. *« Aucun risque de censure »*, assure-t-on. Le PLOA dans son titre III (article 10bis) consacre le droit à l'essai dans les sociétés, mais le ministre a demandé au Conseil d'État de proposer une réécriture de l'article pour *« sécuriser juridiquement ce droit à l'essai car il génère des conséquences sur le droit des sociétés, du droit social et du droit du travail »*, explique-t-on au cabinet du ministre. Toujours dans cette partie, les députés ont supprimé les Groupements fonciers agricoles d'investissement (GFAI). Une victoire supplémentaire pour la FNSEA qui encourage plutôt les GFA mutuels, nettement moins sujets à la spéculation des terres. Pour JA *« les outils présents dans ce texte posent des bases qui nous permettront de répondre aux enjeux de l'agriculture de demain pour adapter au mieux les pratiques face aux défis climatiques, économiques et sociaux, tout en maintenant une activité agricole souveraine »*, ont-ils indiqué dans un communiqué. À l'issue du vote, le ministre de l'Agriculture Marc Fesneau a indiqué que ce texte était *« une brique importante »* qui serait complétée par d'autres textes. Ce vote à l'Assemblée nationale n'est qu'une étape. Transmis au Sénat, il sera examiné par la Commission des Affaires économiques du Palais du Luxembourg les 12 et 13 juin avec un débat en séance publique prévu entre le 24 et le 28 juin. Le rapporteur du texte sera le sénateur Laurent Duplomb (LR, Haute-Loire). Lors de cet examen, la FNSEA et JA entendent encore faire modifier quelques articles comme inclure dans le Code de l'environnement l'intérêt général majeur de l'agriculture, obtenir des fonds supplémentaires pour la formation des actifs salariés et non-salariés, retravailler les infractions pénales en cas d'infraction, ou encore favoriser la replantation de haies en cas de destruction.

Vote définitif en juillet

À l'issue du passage au Sénat, il est prévu une Commission mixte paritaire qui devrait se réunir avant le 14 juillet. Le vote définitif interviendrait avant la fin de la session parlementaire, soit avant le début des Jeux Olympiques (26 juillet). Le PLOA sera ultérieurement complété par d'autres textes. En premier lieu, le projet de loi simplification qui sera examiné au Sénat les deux premières semaines de juin, puis par une proposition de loi « Drones » et, en deuxième lieu par un projet de loi « phyto ». Tous les deux sont prévus pour l'été 2024. Par ailleurs, la mission d'information des parlementaires sur Égalim 4 (1) qui se double d'une consultation gouvernementale devrait déboucher sur un projet de loi dont l'examen pourrait avoir lieu à l'automne. C'est aussi à cette époque qu'est prévu l'examen sur une proposition de loi Énergies renouvelables concernant le bail agrivoltaïque et le partage de la valeur. Enfin, le projet de loi de finances (PLF 2025) et le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) viendront compléter tout cet arsenal législatif pour les mesures fiscales et sociales. Le feuilleton du PLOA ne fait que commencer.

Christophe Soulard

(1) Confiée aux députés Alexis Izard (Renaissance, Essonne) et Anne-Laure Babault (Modem, Charente-Maritime)

Le vote des groupes politiques

Le groupe PS, par l'intermédiaire du député Dominique Potier a estimé que sur le volet environnemental, le gouvernement apportait de *« mauvaises réponses […] à la colère paysanne »*. Le groupe a voté contre. Le groupe « Gauche démocrate et républicaine » (Parti communiste) s'est abstenu, soulignant que le texte ne répondait pas aux *« grands enjeux de l'agriculture française, au défi d'accès au foncier, à la question des prix rémunérateurs, au défi de l'accaparement des terres, aux traités de libre-échange »*. Le groupe Libertés, indépendants, outre-mer et territoires (LIOT – centre gauche et centre droit) a dit *« ne pas soutenir »* le texte, le trouvant *« insuffisant, sans aucune réelle portée législative »* et peinant *« à déceler le cap fixé parmi les objectifs multiples de la souveraineté alimentaire »*. LIOT a laissé la liberté de vote à ses membres. Sans surprise, les groupes Renaissance (macronistes), MoDem et Horizons, soutiens du gouvernement, se sont prononcés en faveur du texte. Au contraire mais aussi sans surprise, les Écologistes, le Rassemblement national et la France Insoumise ont voté contre. Les Républicains qui espéraient *« une loi de programmation claire »* ne se sont pas opposés au texte, laissant comme LIOT la liberté de vote à ses membres. Pour en savoir plus : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/scrutins/3966

// FDSEA

« On ne lâchera rien »

L'assemblée générale de la FDSEA de l'Yonne a eu lieu le vendredi 31 mai, à Nitry. Durant ce temps, le syndicat majoritaire agricole est longuement revenu sur les mobilisations de fin 2023 et de ce début d'année, et sur les revendications faites au gouvernement français et à l'Europe. Des mobilisations mises « en pause », comme l'a rappelé le président de la FDSEA, qui pourraient reprendre si les annonces ne se concrétisent pas rapidement dans les cours de ferme.

Cette année fut riche pour le monde agricole et son syndicat majoritaire, la FNSEA, notamment à travers un mouvement historique déclenché fin 2023. Comme le souligne Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne, lors de l'assemblée générale du syndicat, le 31 mai à Nitry, « *ce mouvement est le fruit d'une longue sédimentation d'incompréhensions du terrain, elle-même le fruit de trente années d'errements des politiques publiques en matière de production agricole et alimentaire, sans vision claire et réaliste. Les politiques publiques, françaises comme européennes, au fil du temps, ont oublié le rôle premier de l'agriculture : produire pour nourrir* ».

Réglementations, normes, taxes, interdictions, injonctions contradictoires en pagaille… Les agriculteurs ont dit « stop » et leur colère s'est exprimée partout en France. « *Une colère qui se veut résolument constructive* », souligne le président, « *qui doit être entendue comme la volonté du monde agricole de mettre un terme définitif aux politiques publiques sans boussole et sans cap, pour enfin donner aux agriculteurs un cadre stable et de la visibilité. Sans quoi, les grands défis de notre temps, économiques, énergétiques, climatiques, environnementaux, mais aussi sociétaux, et de stabilité démocratique, ne pourront pas être satisfaits* ».

Dans l'Yonne, la FDSEA a travaillé sur le volet de la simplification, en établissant un document de 23 pages, en partenariat avec les JA et la Chambre d'agriculture. « *Nous sommes toujours force de propositions, c'est ce qui fait notre crédibilité vis-à-vis des pouvoirs publics* ».

Au niveau national, la FNSEA a présenté une liste de plus de 120 mesures au gouvernement. 62 ont été rapidement annoncées par le Premier ministre, Gabriel Attal, le 1er février. « *Il a cependant fallu attendre le 2 mai pour que le Président de la République confirme enfin les objectifs stratégiques : assurer le renouvellement des générations (indiqué dans avec le PLOA) ; produire pour nourrir, avec les moyens de production nécessaires ; préserver notre souveraineté alimentaire, en se protégeant face aux concurrences déloyales, et en s'adaptant face aux enjeux de transition. Tout cela doit se traduire dans la loi, un processus qui prend beaucoup de temps, trop pour les agriculteurs* ».



Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne.

Une mobilisation seulement mise en pause

Récemment le PLOA a été adopté à l'Assemblée nationale. Celui-ci sera complété par d'autres projets de loi, « *sur la simplification, sur la santé des végétaux, autrement dit sur les produits phytosanitaires, sur une énième loi Égalim, et sur le projet de loi de finance en fin d'année* », liste Damien Brayotel. « *Si des avancées sont constatées, le PLOA nous semble insuffisant, il manque d'ambition en termes de compétitivité, de juste rémunération et de transmission d'exploitation. Pourtant les enjeux majeurs de renouvellement des générations et de souveraineté alimentaire ne seront assurés que si les agriculteurs ont un revenu suffisant. Si nous pouvions entreprendre librement en agriculture avec des prix rémunérateurs, les exploitations pourraient plus facilement se moderniser, s'adapter au changement climatique et seraient plus facilement transmissibles* », assure-t-il, en dénonçant, au passage, les retards de paiement des aides à l'installation et à l'investissement par le Conseil régional, ou ceux des MAEC et des aides bios par l'État. « *Comment encourager des agriculteurs à souscrire des MAEC ou à poursuivre la bio quand les soutiens financiers tardent à être versés et que les exploitations traversent une crise sans précédent ? On marche sur la tête !* ».

Le président de la FDSEA rappelle que malgré les avancées obtenues (sur la jachère ; l'abandon de la hausse de taxation du GNR et de la redevance sur les produits phytosanitaires ; le plan Écophyto mis en pause et adapté avec inscription du principe « pas d'interdiction sans solution » ; le stockage de l'eau, avec des objectifs au niveau national ; le rôle de l'ANSES revu pour se coordonner avec l'agence européenne et éviter les sur transpositions ; la réduction des délais de recours contre les projets agricoles ; l'introduction d'un droit à l'erreur), le syndicat sera vigilant et déterminé à poursuivre le travail sur chaque projet de loi à venir. « *Notre mobilisation a été mise en pause il y a quelques semaines, mais pourrait reprendre si les annonces ne se concrétisent pas rapidement dans les cours de ferme. On ne lâchera rien* ».

Des règles européennes trop complexes

Cette année, le thème de l'assemblée générale porté sur l'Europe, à quelques jours des élections européennes (du 6 au 9 juin ; elles ont lieu le dimanche 9 juin en France), avec cette interrogation : Europe, veux-tu encore de tes agriculteurs ? (lire par ailleurs). Damien Brayotel l'assure, « *au-delà de ces élections, nous devrons continuer à peser dans les discussions sur la PAC, pour changer de logiciel. L'Union Européenne doit aussi prendre acte du nouveau contexte géopolitique, en faisant de la souveraineté agricole et alimentaire, un enjeu stratégique et une ambition claire pour les prochaines années. Cela passe par le développement de sa capacité à produire, et donc à nourrir ses citoyens. Il faut concrètement se doter des moyens de production adéquats et assurer la rémunération des producteurs. Il faut également simplifier des règles trop complexes, se protéger des importations qui ne respectent pas nos normes, améliorer la gestion des risques et bien sûr avoir un budget à la hauteur des ambitions* ».

Christopher Levé

L'agrivoltaïsme, on en est où ?

Durant les discours, Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, a notamment fait un point sur l'agrivoltaïsme devant l'assemblée. « *On avait pris ensemble un positionnement professionnel en novembre 2019, qui a porté ses fruits. Depuis, la loi APER a été votée et les décrets que nous attendions sont sortis. Cela nous impose deux choses au niveau du département : de se mettre en conformité sur un document cadre qui va planifier, sur une cartographie, les terres incultes où pourront être installés des panneaux photovoltaïques au sol ; et une doctrine professionnelle adaptée qui sera partagée par l'ensemble des agriculteurs et de l'administration pour fixer les règles de l'agrivoltaïsme, une notion enfin définie mais dont les propos doivent être précis* ».

« Europe, veux-tu encore de tes agriculteurs ?



Christophe Bondoux, membre du bureau de la FDSEA, a animé la table ronde avec Alessandra Kirsch et Anne Sander.

C'était le thème de cette assemblée générale. Pour y répondre, Alessandra Kirsch, directrice d'Agriculture Stratégies est intervenue pour parler des institutions européennes, de l'articulation qu'elles peuvent avoir ainsi que leurs conséquences sur le quotidien des agriculteurs. Cela a été suivi d'une table ronde en la présence d'Anne Sander, députée européenne (LR).

Pourquoi le sujet de l'Europe ? Si la FNSEA et les JA ont porté leurs revendications au plus haut sommet de l'État, ils se sont aussi adressés à l'Europe, « *que l'on trouve souvent trop rigide, trop éloignée de nos préoccupations, avec des réglementations écrites dans des bureaux* », répond Damien Brayotel. « *Nous, agriculteurs, on sait qu'une exploitation agricole ne se gère pas à partir d'un tableau Excel. Notre action a permis d'assouplir quelques règles de la PAC notamment concernant la conditionnalité des jachères et les BCAE. Avec la nouvelle mandature, on veut aller plus loin. Les crises successives, dont la guerre en Ukraine, ont mis en évidence les fragilités de l'Europe, ses dépendances aux importations, mais aussi l'importance de notre agriculture et la nécessité de reconquérir notre souveraineté agricole et alimentaire. Souverainetés qui peuvent nous paraître incompatibles avec un Green Deal qui a été écrit il y a quelques années, dans un autre contexte, qui entraînerait une baisse de la production et qui ne répond donc pas aux enjeux actuels. C'est donc dans ce contexte, et à l'approche des élections européennes, que nous nous sommes interrogés sur la place de l'agriculture en Europe* ».


Une centaine de personnes étaient présentes à l'assemblée générale de la FDSEA.

// JEUNES AGRICULTEURS DE LA NIÈVRE

58 Regain d'investissement

Le 23 mai les JA de la Nièvre ont tenu un conseil d'administration électif en plus de leur assemblée générale. L'objectif était d'ajuster le bureau et de prévoir l'arrivée de nouveaux administrateurs…



Camille Deroche/ JA 58

Le nouveau conseil d'administration des JA 58 s'est constitué le 23 mai.

Suite à l'assemblée générale (AG) des Jeunes agriculteurs de la Nièvre (JA 58) le 11 avril (1), un conseil d'administration électif s'est tenu le 23 mai afin d'intégrer de nouveaux administrateurs, mais également de prévoir de la place pour les membres d'un nouveau canton. Simon Gauche, président des JA 58, détaille: *« Juste après notre AG, quelques personnes de l'ancien bureau ont remarqué que des jeunes étaient intéressés pour devenir administrateurs, voire même devenir membres de notre bureau. Comme nous n'avions pas d'autre rassemblement de prévu jusqu'à notre conseil d'administration, il nous a paru opportun d'effectuer les ajustements à ce moment-là ».*

Ainsi, le nouveau bureau se compose de: Simon Gauche, président (secrétaire adjoint JA BFC et titulaire commission agrivoltaïsme); Denis Guillien, vice-président (titulaire Natura 2000, FDSEA et FD Gaec); Benjamin Maillault, secrétaire général (vice-président installation, titulaire Legta de Challuy); Julien Laporte, secrétaire général adjoint; Julie Rhoumy, trésorière; Valentin Jeanguyot, trésorier adjoint; Mathieu Lelu, vice-président installation; Rémi Thibaudat, vice-président installation et titulaire CDOA; Clément Blandin, vice-président élevage, titulaire CDAF et trésorier JA BFC; Alexandre Charetier, vice-président grandes cultures; Florian Guyard, membre du bureau (président GUFA de la Nièvre, titulaire Gufa et CDPENAF); Grégoire Bazot, membre du bureau (titulaire Safer, CDOA et CDI); Yann Denis, membre du bureau (titulaire mini-commission installation); Maxence Latrasse, membre du bureau; Cédric Bernier, membre du bureau (titulaire Legta du Morvan); Arthur Meulé, membre du bureau; Thomas Lemée, membre du bureau (Président JA BFC et titulaire CDAF); Antoine Bernier, membre du bureau; Clément Bourgeot, membre du bureau (Titulaire CDE); Kévin Aulard, membre du bureau (titulaire GUFA).

Pour Simon Gauche, l'arrivée de nouveaux administrateurs et membres du bureau dénote que *« le travail effectué depuis deux ans dans mon premier mandat – conjointement avec Benjamin Maillault – a été très prolifique et porte aujourd'hui ses fruits. En effet, il y a un regain d'investissement avec une nouvelle vague de JA très intéressés par nos actions et surtout qui souhaitent s'investir avec nous pour les mettre en œuvre; cela démontre l'importance et la pertinence d'un tel groupement aujourd'hui ».*

Pour ce nouveau mandat, Simon Gauche stipule: *« Je l'aborde très bien car je ne suis pas seul. D'une part car Benjamin Maillault (ex co-président) est toujours là comme secrétaire général et d'autre part car toute l'équipe des JA 58, ainsi que Camille Deroche notre animatrice, sont là pour m'aider dans le rôle qui m'incombe. Il y a une véritable solidarité ».* Pour l'avenir des JA 58, il insiste: *« Premièrement, il va falloir préserver le lien entre tous les cantons afin de les pérenniser ».* Sur ce point, il évoque les Jeux Inter-JA (2): *« Ce moment convivial fut un véritable instant de rencontre pour tous; une manière joviale de se découvrir et de créer des amitiés ».* Il poursuit: *« Deuxièmement, nous avons décidé de garder quelques places libres dans notre conseil d'administration afin d'accueillir les prochains membres. En effet, nous sommes en train de travailler à la réouverture d'un nouveau canton, celui de Clamecy. Manifestement l'envie de nous rejoindre est là, à nous maintenant de faciliter leur intégration ».* Enfin, pour ce mandat, il pointe un dernier pilier: *« le renouvellement des générations est un des enjeux de notre avenir. Et, les fils et filles d'agriculteurs ne suffiront pas à remplir les rangs. De ce fait, il est indispensable de communiquer auprès du grand public sur nos métiers afin d'attirer de nouveaux venus. De plus, cette communication est nécessaire pour que l'image de l'agriculture française et nivernaise soit dépeinte de manière juste. Nos exploitations et nos productions sont de qualités, autant le dire! ».*

Chloé Monget

1. Voir TDB n° 1779
2. Voir TDB n° 1784

// SYNDICALISME

58 Front commun possible?

Le 24 mai, à Moux-en-Morvan une rencontre était organisée afin d'aborder la réglementation des sapins de Noël et celle des boisements.



Éric Boucher, cartes à l'appui, a présenté la parcelle problématique à la délégation le 24 mai à Moux-en-Morvan.

Afin d'aborder la réglementation des boisements et celle des sapins de Noël, une rencontre était organisée, le 24 mai, à Moux-en-Morvan, entre la DDT, le Conseil départemental de la Nièvre, les élus locaux, la FDSEA 58 et les JA 58. À cette occasion, Éric Boucher, éleveur et président FDSEA du canton de Montsauche-les-Settons, rappelle en préambule que l'essence même de la réglementation des boisements est de favoriser une meilleure répartition des terres entre les productions agricoles, la forêt, les espaces de nature ou de loisirs et les espaces habités en milieu rural.

Sur le terrain, certaines limites de cette réglementation sont constatées: des plantations de sapins de Noël ont été réalisées dans les années cinquante à quelques mètres des habitations et des bâtiments agricoles, et ont été récoltées il y a seulement quelques années. Le président de la FDSEA 58 et les exploitants présents lors des échanges déplorent les manquements de l'État qui aurait dû les faire couper il y a bien longtemps mais, faute d'intervention, les plantations se sont développées en sapinières dans cet espace habité. Ainsi, ils ont insisté sur les nuisances supportées par les riverains pendant plus de 50 ans: l'obscurité, l'humidité, la fermeture du paysage et le risque incendie… De ce fait, les agriculteurs demandent aux services en charge du dossier d'interdire les plantations à proximité des zones habitées. *« Ne reproduisez pas les erreurs commises par le passé »* martèlent-ils. Ils mettent alors en évidence que même si la culture du sapin de Noël est une activité économique incontournable dans le Morvan, elle reste soumise à une réglementation claire: les arbres ne doivent pas, sauf dérogation, dépasser 3 mètres de hauteur ou 10 ans d'âge. Sur ce point, les agriculteurs demandent au Conseil départemental chargé d'appliquer cette réglementation de remplir sa mission afin d'éviter le mitage du territoire.

Quels leviers?

Pierre Papadopoulos, directeur de la DDT 58 réagit: *« une fois sur place, le problème est flagrant; prouvant qu'une interprétation locale de chaque problématique doit être considérée pour la mise en application de la réglementation. D'autant plus qu'aujourd'hui les services de l'État ont de nombreux moyens technologiques pour effectuer des contrôles précis ».* Là, les échanges ont été nourris sur les différents leviers possibles, comme la définition des massifs ou l'invocation d'une potentielle discontinuité créée par la route… Pierre Papadopoulos insiste: *« il serait opportun de remettre la sécurité au centre de tout ».* En parallèle, le Conseil départemental, représenté par son président, Fabien Bazin, pointe la possibilité de réglementer les zones libres: *« il faudrait que chaque commune cible des zones où les plantations seraient interdites ou non souhaitées, afin d'aboutir à une cartographie locale adaptée ».* Sur ce point, Stéphanie Robinet, directrice générale adjointe de l'aménagement et du développement des territoires regrette: *« nous réalisons ce travail de cartographie et, pour le moment, nous n'avons que très peu de retours des communes concernées ».* Ensuite, ce sont les injonctions qui ont fait l'objet de discussions. Fabien Bazin insiste: *« nous pouvons le faire, mais les services de l'État doivent eux aussi s'engager. Un front commun doit être constitué dans les cas sans issue ».* Thomas Lemée, président des JA BFC et membre du bureau des JA 58, soumet alors: *« peut-être qu'un arrêté préfectoral pourrait étendre la réglementation à toutes les zones, avec comme points d'ancrages des interdictions: l'invivabilité des habitations et les risques incendies ».* Enfin, Stéphanie Robinet met en exergue: *« la vigilance de chacun, pour faire remonter les dysfonctionnements ».*

Chloé Monget



// JOURNÉES CHÂTILLONNAISES

21 Brunes pluvieuses, brunes heureuses !

Malgré une météo très moyenne, les Journées châtillonnaises ont été fidèles à leur statut de grand rendez-vous de l'élevage. Le concours de la race Brune s'est déroulé dans une très belle ambiance.

De la fierté et de l'écho ! Les Journées châtillonnaises, qui se sont tenues les 1er et 2 juin à Châtillon-sur-Seine, reflétaient à la fois la dimension d'un événement et le rayonnement d'une race laitière. Chaque année, la manifestation fait en effet une large place aux éleveurs laitiers de race Brune, dont la Côte-d'Or est l'un des grands pôles français. La dimension de l'évènement, elle se mesure notamment au fait qu'il attire des éleveurs de nombreuses régions de France : 11 départements étaient représentés, soulignait Mickaël Clerget, éleveur côte-d'orien et président du syndicat de race Brune pour l'Est. *« 36 élevages étaient présents*, ajoutait-il, *et cette diversité d'origines traduit aussi le fait que la race se commercialise bien »*. Le concours de Châtillon, qui rassemblait une quarantaine de génisses et 76 vaches, et qui était suivi d'une vente aux enchères d'animaux et d'embryons, est plus que jamais une manifestation de référence pour les passionnés de la race. Malgré une météo très pluvieuse, le ring de présentation était au centre d'une vraie ferveur qui n'est sans doute pas due au hasard : le monde de l'élevage en Brunes a su renouveler ses générations, particulièrement en Côte-d'Or. Un fait remarqué par le juge du concours, Vincent Julhan, éleveur en Lozère et président de Brunes Génétique Services (BGS) : *« il y a encore trois ans, lorsque je venais à Châtillon, on me disait qu'il n'y avait plus de jeunes. Aujourd'hui, je constate que la relève est bien là ! »*. Retrouvez le palmarès du concours et les grands moments en photos.

Berty Robert



Chaque année, les Journées châtillonnaises sont l'occasion de montrer la vitalité de l'élevage en Brune.



Malaurie Petit

Sensation, de l'élevage côte-d'orien d'Alain Terrillon, fut l'une des lauréates de ces Journées châtillonnaises.

Palmarès concours ovins

En parallèle du concours de la race Brune se tenait aussi un concours ovins pour lequel plus d'une centaines d'animaux étaient rassemblés. Les résultats sont les suivants :

- Concours agnelles race Île-de-France : 4 lots de 3 agnelles jugés par Jean-François Deschamps et Gilles Sulliot. 1er prix : EARL Saunois à Etais. 2e prix : Julien Pané à Dampierre-en-Montagne. 3e prix : EARL du Larry à Planay.
- Concours agneaux de boucherie : 9 lots jugés par Fabrice Leclère et Roland Dumet. 1er prix : Sébastien Jeannin à Souhey. 2e prix : EARL Joubert à Coulmier-le-Sec. 3e prix : Sébastien Jeannin à Souhey. Prix Guy Tarteret (Meilleur agneau de boucherie du concours) : EARL Joubert.

Palmarès Brunes

Lauréates du concours génisses : Section A : Valy (Gaec Changarnier-Côte-d'Or). Section B : Upsy GB (SCEA Liévin Lecoustre-Pas-de-Calais). Section C : Ukraine (Gaec de Toutifaut-Côte-d'Or). Section D : Ultrabelle (Gaec Changarnier-Côte-d'Or). Section E : Tache (Gaec Sureau Clerget-Côte-d'Or).
Miss Gen'Brune Junior : Upsy GB (SCEA Liévin Lecoustre-Pas-de-Calais)
Championne génisse : Ultrabelle (Gaec Changarnier-Côte-d'Or)
Réserve championne génisse : Valy (Gaec Changarnier-Côte-d'Or)
Meilleure laitière : Mafaveur (Gaec Changarnier-Côte-d'Or)
Meilleure fromagère : Mafaveur (Gaec Changarnier-Côte-d'Or)
Prix longévité : Mafaveur (Gaec Changarnier-Côte-d'Or)
Prix génétique : Sublime (Gaec Changarnier-Côte-d'Or)
Lauréates vaches en 1re lactation (catégorie Espoir) : Section L1A : Sixtine (Patricia Jourdel-Pas-de-Calais). Section L1B : DLS Lova (Gaec Ferme de la Sarre-Moselle). Section L1C : Sister (Gaec Sureau Clerget-Côte-d'Or). Section L1D : Sensation (Alain Terrillon-Côte-d'Or). Section L1E : Sacrilège (Gaec Changarnier-Côte-d'Or).
Miss Gen'Brune : Sensation (Alain Terrillon-Côte-d'Or)
Meilleure mamelle Espoir : Sensation (Alain Terrillon-Côte-d'Or)
Championne Espoir : Sister (Gaec Sureau Clerget-Côte-d'Or)
Réserve championne Espoir : (Alain Terrillon-Côte-d'Or)
Lauréates vaches en 2e et 3e lactation (catégorie Jeune) : Section L2A : Rangoon (Gaec Loosli-Côte-d'Or). Section L2B : Rigata (Gaec du Thorey-Côte-d'Or). Section L2C : Rubarbe (Gaec Changarnier-Côte-d'Or). Section L3 : 59 Ocarina (EARL Salomon-Côte-d'Or).
Meilleure mamelle Jeune : Rigata (Gaec du Thorey-Côte-d'Or)
Championne Jeune : Rangoon (Gaec Loosli-Côte-d'Or)
Réserve championne Jeune : Rigata (Gaec du Thorey-Côte-d'Or)
Lauréates vaches en 4e lactation ou plus (catégorie Adulte) : Section L4 : Orchidée (cop Gaec Changarnier, EAREL Saint-Roch, L. Millot, F. Roche-Côte-d'Or). Section L5 : Mafaveur (Gaec Changarnier-Côte-d'Or). Section L6+ : Judiane (Gaec des Ardelons-Côte-d'Or)
Meilleure mamelle Adulte : Judiane (Gaec des Ardelons-Côte-d'Or)
Championne Adulte : Orchidée (cop Gaec Changarnier, EAREL Saint-Roch, L. Millot, F. Roche-Côte-d'Or)
Réserve championne Adulte : Mafaveur (Gaec Changarnier-Côte-d'Or)
Prix de famille : famille Orchidée issue de l'EARL Saint-Roch-Côte-d'Or
Prix d'élevage : 1er Gaec Changarnier, 2e Gaec Loosli, 3e Gaec Sureau Clerget
Challenge interdépartemental : 1er : Côte-d'Or, 2e : Pas-de-Calais, 3e : Meuse.

// CHAMBRE D'AGRICULTURE

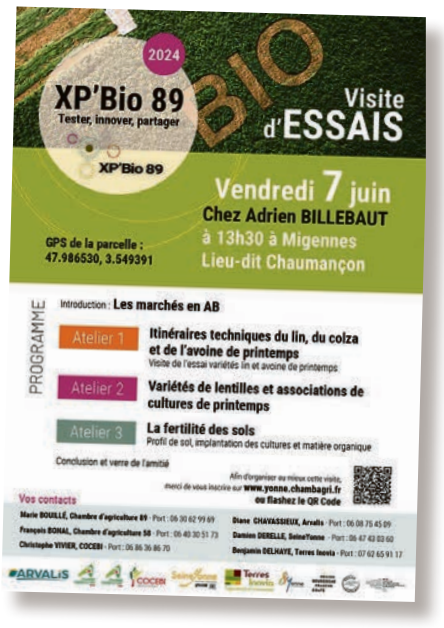
89 La visite d'essais de la plateforme XP'Bio 89, c'est le 7 juin

La visite des essais de la plateforme XP'Bio 89 a lieu le vendredi 7 juin, à Migennes (lieu-dit Chaumançon).

Comme chaque année, les Chambres d'agriculture de l'Yonne et de la Nièvre, et leurs partenaires (Arvalis, la Cocebi, SeineYonne, Terres Inovia) organisent une visite des essais de la plateforme XP'Bio 89. C'est le vendredi 7 juin, dès 13 h 30, chez Adrien Billebaut, à Migennes (lieu-dit Chaumançon) que les agriculteurs ont rendez-vous pour prendre connaissance des retours d'expériences.
Différents ateliers sont au programme : un sur les itinéraires techniques du lin, du colza et de l'avoir de printemps ; un deuxième sur les variétés de lentilles et les associations de cultures de printemps ; un dernier sur la fertilité des sols où le profil de sol, l'implantation des cultures et la matière organique seront des sujets abordés.

Un projet qui bénéficie du soutien du Conseil départemental, du Conseil régional, du PRDAR Grand-Est et du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Christopher Levé



Trois ateliers seront disponibles pour les visiteurs.

// RENCONTRE

Le goût du sens

Le 27 mai était organisée une rencontre entre l'administration du Legta de Challuy et la section bovine de la FDSEA 58 afin d'échanger sur l'approvisionnement de la cantine du site en produits locaux et labellisés.

« Nous connaissons peu les fonctionnements des établissements scolaires en matière d'approvisionnement pour leur cantine. Avoir une vision précise des freins qu'ils rencontrent est indispensable pour cibler ce que nous pouvons faire pour les aider. Dans cette optique, il nous paraissait opportun d'échanger avec les équipes du Legta de Challuy » introduit Romaric Gobillot, président de la section bovine de la FDSEA 58. Ainsi, la rencontre se déroula le 27 mai dans les locaux de Challuy.

À cette occasion, Guillaume Dupuits, directeur du Legta de Challuy, rappelle : *« nous travaillons depuis longtemps à la mise en œuvre des politiques publiques et sommes engagés activement pour l'amélioration de nos pratiques. D'ailleurs, depuis ce début d'année scolaire, nous bénéficions d'un accompagnement de Bio Bourgogne Franche-Comté pour ce dossier. J'ajoute que nous avons engagé un travail de fond, via notamment l'implication d'Alban Ledey, enseignant de zootechnie (qui dispose d'une décharge horaire à cet effet depuis le début de l'année scolaire en cours), de Pierre Tollet, secrétaire général, de Catherine Lignon, secrétaire générale adjointe et de Pascal Poilvé, chef de cuisine »*. Ainsi, il donne comme exemple la mise en place de la commission repas dans laquelle les élèves sont intégrés au choix des produits pour la cantine ou encore les contrats passés pour l'approvisionnement en fromages ou en pain. Il détaille également que la cantine met un point d'honneur depuis de nombreuses années à trouver des produits en accord avec les lois successives dont la loi Égalim ou la loi Climat et résilience. Malgré tout, il met en évidence certaines contraintes.

Freins à débloquer

Parmi celles-ci, il évoque : *« nous souhaitons mettre en place une certaine logique de territoire, notamment comme ce qui est fait pour les différents Plans alimentaires territoriaux (PAT) de la Nièvre, c'est-à-dire, s'approvisionner au plus près. Dans cette optique, nous nous fournissons chez certains producteurs à proximité directe de notre établissement. Seul problème, ils n'ont pas tous de labels de qualité, et ne rentrent donc pas dans ce qui est imposé par la loi, ce qui résulte en une note peu excellente sur le site de Ma cantine (1) »*. Face à cela, Romaric Gobillot rebondit : *« il faudrait donc que les limites soient revues afin d'intégrer la notion de local dans les lois »*. Guillaume Dupuits ajoute : *« ou alors aider les producteurs à avoir un label de qualité »*. En parallèle, la question de la logistique fut évoquée : *« Durant les échanges que nous avons pu avoir et que nous avons encore avec les PAT, l'élément majeur qui revient dans notre territoire comme un frein est la logistique physique : comment fluidifier la livraison des denrées de proximité, sans que cela soit une charge supplémentaire pour les producteurs ? C'est là que l'animation de territoire est primordiale afin de mettre en lien tous les acteurs pour parvenir à un système logique qui a du sens : se fournir au plus près en produits de qualité »* souligne Guillaume Dupuits.

À la suite de cela, c'est la définition même de « local » qui fut abordée par les parties. Romaric Gobillot reconnaît alors : *« en fonction des structures la définition change, cela peut être national, régional ou encore départemental… ce qui n'aide en rien à clarifier la situation »*. De son côté Guillaume Dupuits stipule : *« Pour nous, le local est – là encore - une question de logique : nous regardons au plus près, puis nous élargissons le rayon d'action pour trouver le producteur. Le point central de ce cerclage étant l'établissement »*. Il résume : *« Dans tous les cas, nous nous efforçons – toujours en accord avec les politiques publiques - de proposer, au sein de notre service de restauration, du bon et du bien »*. Pour ce point, l'éducation alimentaire fut mise en exergue comme un dernier point à travailler : *« Via l'instauration de notre programme de découverte des saveurs, nous essayons d'éveiller les papilles de tous, mais cela n'est pas toujours simple de les inciter à tester des éléments inconnus comme le sarrasin. Dans tous les cas, il faut remettre du sens à ce que nous avons dans l'assiette, et cela passe par un changement total. Nous travaillons dessus depuis longtemps et au quotidien. Maintenant, il faut une volonté commune de tous les acteurs pour faire encore mieux »*. Enfin, Guillaume Dupuits insiste : *« le renforcement de l'approvisionnement en produits de qualité (au regard d'Égalim) et locaux ne relève pas que d'une substitution des produits et des fournisseurs, mais nécessite : une démarche globale (planification et adaptabilité, organisation du travail, installation, travail avec les usagers, équipements, animation interne et animation territoriale pour faire le lien quasiment au quotidien entre la multitude de parties prenantes…) et une approche collective »*. Affaire à suivre…



Alban Ledey (Legta de Challuy)

En début d'année, et dans le cadre du parcours de découverte des saveurs du Legta de Challuy, le sarrasin était mis en lumière avec ici sa version riz au lait.

Chloé Monget

1. Voir TDB n° 1773.

// CHAMBRES D'AGRICULTURE

Vers un nouvel atelier de transformation dans l'Auxerrois ?

Après une visite dans la Nièvre en avril, la Chambre d'agriculture de l'Yonne a une nouvelle fois réuni un groupe composé d'élus agricoles, d'agriculteurs, de la CCI et du Conseil départemental pour visiter la Conserverie de Joigny, de Saint-Julien-du-Sault, le 22 mai. Avec l'objectif de prendre des renseignements et des idées dans l'optique d'étudier la faisabilité d'implanter un atelier de transformation ouvert aux agriculteurs, dans l'Auxerrois.

Le mercredi 22 mai, un groupe composé d'élus de la Chambre d'agriculture, d'agriculteurs (de l'Yonne et de la Nièvre), de la CCI et du Conseil départemental s'est réuni pour visiter les locaux de la Conserverie de Joigny, située à Saint-Julien-du-Sault. Cette visite fait suite à celle organisée le vendredi 19 avril, dans la Nièvre, où une délégation de l'Yonne s'était rendue pour découvrir l'atelier de découpe et de transformation du magasin La Fermille, de Saint-Benin-d'Azy (voir édition 1782).

« L'objectif de ce rendez-vous à Saint-Julien-du-Sault était double : Pour le groupe d'agriculture de La Fermille, il était de leur apporter des éléments de réponses pour eux qui souhaitent aménager leur espace légumerie, ce qui est le cas déjà de la Conserverie de Joigny ; et pour la délégation de l'Yonne, c'était de prendre des renseignements pour connaître les manquements pouvant être comblés dans le département », détaille Déborah Colard, conseillère en alimentation de proximité à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

D'autres visites à venir

Car derrière ces visites, l'idée pour la Chambre d'agriculture de l'Yonne, la CCI et le département, est d'étudier la faisabilité d'implanter un atelier de transformation, ouvert aux agriculteurs, dans l'Auxerrois.

Mais pour mettre en place le bon projet, *« l'objectif est de voir ce qui se fait déjà et d'avoir connaissance des besoins pour le monde agricole. La volonté est de continuer de faire des visites d'ateliers de transformation à l'avenir »*, ajoute Déborah Colard.

Quant à l'emplacement ? Il faudra encore attendre un peu avant de le connaître.

Christopher Levé



Un groupe composé d'élus agricoles, d'agriculteurs, de la CCI et du Conseil départemental pour visiter la Conserverie de Joigny, de Saint-Julien-du-Sault, le 22 mai.



Le groupe a visité l'atelier de transformation, la partie stockage et le magasin de la Conserverie de Joigny.



// CONDITIONS MÉTÉO

L'apiculture impactée

Outre l'élevage, les grandes cultures ou encore le maraîchage, les conditions climatiques de ces dernières semaines influent également sur l'apiculture.



les Bee'rettes (18)

Nicolas Boin, apiculteur et associé de Bee'rettes (18) autour des ruchers à la Charité-sur-Loire le 10 mai.

Dans la Nièvre, le cumul des précipitations est supérieur à la normale depuis mi-mars environ (1), engendrant des problématiques de maladies pour les grandes cultures ou encore de mise à l'herbe retardée pour certains en élevage. D'autres secteurs agricoles sont également impactés comme le maraîchage mais aussi l'apiculture.

Pour comprendre les enjeux sur ce dernier point, Jérôme Seguin (La reine des miels à Suilly-la-Tour) détaille : *« Même si je n'ai pas énormément de recul, car je suis installé depuis peu, je n'ai jamais connu de telles conditions climatiques. Pour l'exemple, durant le mois d'avril, les abeilles ont travaillé 5 jours. Avec cet enfermement, elles sont obligées de consommer le miel en stock dans la ruche ; divisant ma production par quatre. Pour la récolte de miel d'acacia, je ne suis même pas sûr de la réaliser au vu des volumes. Je pense laisser le miel aux abeilles afin qu'elles puissent avoir de la nourriture, car je ne veux pas qu'elles meurent de faim »*. Outre la production, il évoque un autre malaise : *« Leur comportement a été impacté par l'intermittence entre les moments pluvieux et froids puis ceux ensoleillés avec des températures clémentes. Ces changements rapides et drastiques, leur font perdre pied. Normalement une ruche explose d'activité au printemps, c'est LE moment clé dans le développement d'une colonie. Mais là, elles ne savent pas quoi faire : sortir ou se préserver. En somme, cette année, nous partons clairement avec une pierre dans la chaussure pour la saison »*. Pour son activité, il revient également sur les difficultés logistiques engendrées par les conditions météorologiques : *« Lors de la transhumance, je me suis embourbé plusieurs fois… rallongeant le temps de travail et rendant ce dernier nettement moins agréable. Un problème rencontré aussi par nos collègues de Bee'rettes (18) autour de ruchers à la Charité-sur-Loire »*.



Édward Lysiak

Des escargots ont été retrouvés dans des ruchers, preuve de l'humidité ambiante selon Édward Lysiak, président du Syndicat d'Apiculture Nivernais-Morvan.

Gelée et commercialisation

De son côté, Fanny Cadoux, apicultrice spécialisée en gelée royale (Suilly-la-Tour), vit une situation différente : *« Cela ne se passe pas si mal. Comme elles sont coincées dans la ruche, elles sont en parfaite condition pour l'essaimage. La production est donc plutôt assurée ; même s'il faut garder certaines réserves »*. Question commercialisation, Jérôme Seguin pointe : *« même si 2024 est compliquée, je pense qu'il nous fallait une mauvaise année afin de relever les cours du miel Français. Il faut juste espérer que l'importation de miel étranger ne casse pas cette dynamique »*. Fanny complète pour la gelée royale : *« Je ne suis pas sûre que nous aurons une hausse des cours pour la gelée royale car nous avons toujours la problématique de l'importation de gelée royale asiatique. En somme 2024 ne sera pas une année singulière à ce niveau-là pour moi »*.

Chez les particuliers

Si les professionnels sont impactés, les apiculteurs particuliers le sont eux aussi comme le rappelle Édward Lysiak, président du Syndicat d'Apiculture Nivernais-Morvan,: *« Nous regroupons 400 adhérents, ce qui représente environ 4 000 ruchers disposés dans tout le département de la Nièvre. Nous nous réunissons, tous les 15 jours pour les formations et pour échanger. Cette année, le constat est identique : la production est divisée par 10. Ceux qui produisent habituellement 50 kg de miel de colza sont actuellement à 4 -5 kg. D'autres, ont fait le choix de ne pas récolter afin de laisser le miel aux abeilles pour qu'elles se nourrissent »*. En cause pour lui l'humidité ambiante : *« Des adhérents ont déjà retrouvé dans leurs ruches des couleuvres ou encore des lézards, mais des escargots… c'est inédit ! »*. Xavier Rouby, président du groupement de défense sanitaire apicole de la Nièvre (GDSA 58), rebondit : *« je suis au GDSA 58 depuis environ 40 ans, et nous n'avons jamais constaté de telles conditions climatiques avec des passages pluvieux très longs et tôt en saison. Nous relevons dès à présent des conséquences, avec une quantité et une qualité de pollen moindre comparé aux années précédentes. Ce manque de nourriture provoque notamment l'arrêt de ponte pour certains cheptels – ce qui engendrera potentiellement des ruches orphelines à l'automne. L'humidité est aussi propice à l'émergence de maladies dans les colonies… Les abeilles seront préservées par l'engagement de tous les apiculteurs – particuliers et professionnels – à maintenir et entretenir leurs colonies. Sans l'élevage, les abeilles n'ont malheureusement pas un avenir radieux »*. Il poursuit et conclut : *« Si ces éléments sont préoccupants pour les abeilles, je pose aussi la question : qu'adviendra-t-il des pollinisateurs sauvages ? Car eux aussi subissent ces conditions, mais à l'inverse des abeilles personne ne s'occupe d'eux… et pourtant ils sont un des piliers de notre équilibre naturel »*.

Chloé Monget

1. https://www.infoclimat.fr/climato/indicateur_national_RR.php

// FROMAGE

Le Soumaintrain en quête de nouveaux producteurs

Face à la diminution du nombre d'éleveurs laitiers en Côte-d'Or, la fromagerie Lincet en appelle aux producteurs de lait de l'AOP Chaource pour maintenir sa production.



Paul et Clarisse Perrin produisent désormais à Vanlay, dans l'Aube, du lait pour le Soumaintrain. Aucun aménagement ni investissement n'a été nécessaire. *« On produit le même lait que pour l'AOP Chaource et il est valorisé de la même façon »*, précisent les producteurs.

Deux éleveurs laitiers en moins sur les trois dernières années, cela ne passe pas inaperçu. Pour continuer à produire du Soumaintrain, un fromage sous IGP (Indication Géographique Protégée) depuis 2016, produit dans une zone à cheval entre la Côte-d'Or, l'Yonne et l'Aube, la filière cherche de nouveaux producteurs de lait. En particulier dans l'Aube. *« Potentiellement, une trentaine d'éleveurs produisant du lait pour le Chaource se trouvent sur l'aire géographique et peuvent produire du Soumaintrain »*, détaille Agnès Couturier, animatrice de l'association de Défense et de Promotion du Fromage de Soumaintrain. Le Chaource bénéficie de conditions spécifiques car il est sous AOP. Moins exigeant, le cahier des charges de l'appellation du Soumaintrain en IGP permet de recueillir ce lait destiné au Chaource, et de le transformer.

Pas un centime de plus

À Vanlay, entre Tonnerre et Troyes, le Gaec du Landion fait désormais partie des quatre producteurs aubois à produire du lait pour le Soumaintrain de la fromagerie Lincet. Il s'est lancé l'an dernier. *« Ça ne nous a pas coûté un centime. Je produis le même lait, dans les mêmes conditions que celui destiné à l'AOP Chaource »*, affirmait Paul Perrin, nouveau producteur du fromage à croûte lavée, en marge de l'assemblée générale délocalisée qui s'est tenue dans sa commune récemment. Son prix du lait, fixé à l'année avec la fromagerie Lincet, est identique. Un choix stratégique assumé par la fromagerie, pour faire face à la baisse du nombre de producteurs. En cause, une zone d'appellation du Soumaintrain assez étroite - elle couvre une partie des départements de l'Aube (48 communes), de l'Yonne (101 communes), et de la Côte-d'Or (117 communes) qui laisse peu de marge pour développer des surfaces et donc des volumes, estime Pascal Leroux, président de l'association de promotion. L'IGP Soumaintrain, du nom d'une commune icaunaise, témoigne qu'une étape de la production, la transformation ou l'élaboration du produit a lieu dans un certain secteur, d'où il tire sa réputation et sa qualité. En l'occurrence la vallée de l'Armance, à travers la Côte-d'Or, l'Yonne et l'Aube. L'an dernier, les volumes produits ont diminué de 7 %, soit 14 tonnes de fromages. *« Nous faisons face à l'inflation, à la décapitalisation mais aussi à un niveau de qualité encore insuffisant pour répondre à une certaine demande, notamment de produits fermiers »*, indiquait le président dans son rapport d'activité. Une particularité loin d'être négligeable quand on sait que la qualité reste le premier critère d'achat.

Vers une démarche AOP

L'entreprise Lincet préfère, elle, positiver. *« Le Soumaintrain est un produit qui plaît, les gens aiment son histoire. Il a sa place et il peut se développer »*. Et s'il fait pour l'instant office de petit Poucet à côté de ses voisins l'Époisses et le Chaource, il doit lui aussi gagner à être connu. *« On ne souffre pas d'un problème de reconnaissance mais de connaissance du produit »*, ajoute l'association. Face à une appellation IGP moins identifiable, la filière vise le signe de l'AOP. Un sigle qui ouvre en effet la porte à des budgets communication plus importants. La question de l'autonomie fourragère, obligatoire à au moins 50 % sur la zone d'appellation, rappelons-le très étroite, pèsera indéniablement dans la balance.

Émeline Durand

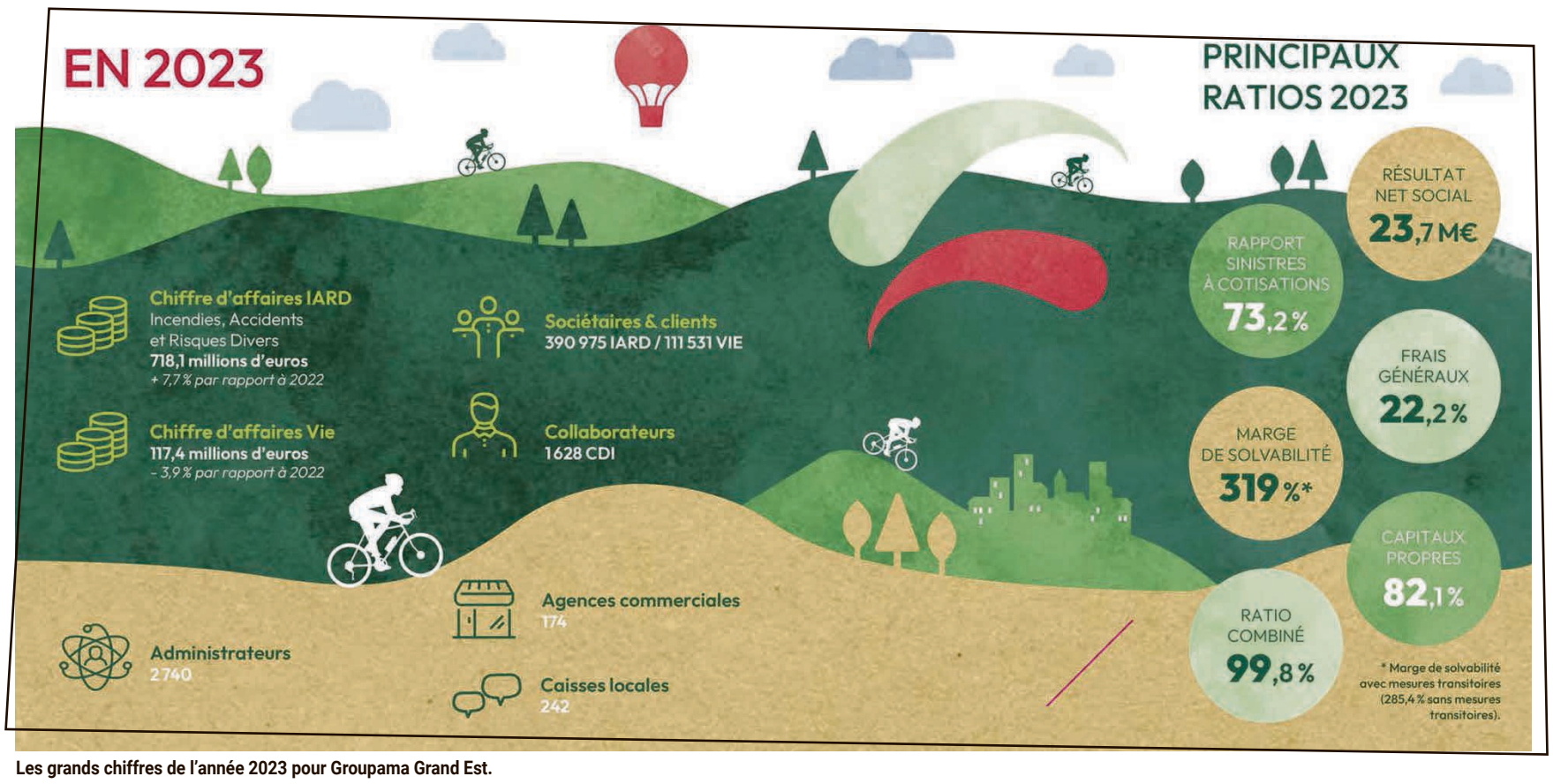
Le Soumaintrain en chiffres

- 23 producteurs de lait
- 5 transformateurs fermiers
- 3 transformateurs laitiers
- 3 collecteurs de lait
- 1,5 million de litres de lait transformés
- 180 tonnes de Soumaintrain en 2023

// GROUPAMA GRAND EST

21 Une année moins impactée par le climat

Les résultats 2023 de Groupama Grand Est, qui couvre douze départements dont la Côte-d'Or, ont été présentés par François Schmitt, président, Benoît Douxami, directeur général et Francis Bournigal, directeur général délégué. Malgré quelques aléas climatiques et des coûts de réassurance en hausse, l'année a été positive.



Les grands chiffres de l'année 2023 pour Groupama Grand Est.

En chiffres

- Résultat net 2023 dégagé par la caisse régionale Groupama Grand Est : de 23,7 millions d'euros
- Ratio combiné : 99,8 % (sur 100 euros de cotisations, Groupama Grand Est a dégagé 20 centimes de marge)
- Nombre de sociétaires : près de 391 000
- 174 agences commerciales
- 242 caisses locales

« Pour Groupama Grand Est, 2023 est plutôt un bon exercice, notamment grâce à la finance », a expliqué son président François Schmitt lors de la présentation des résultats 2023 le 21 mai : *« Les fonds propres du groupe ont augmenté d'un peu plus d'un milliard d'euros. Cela nous donne une assise économique qui nous permet d'affronter ce qui nous tombe dessus »*. Après une année 2022 particulièrement impactée par les événements climatiques qui avait engendré pour plus de 10 milliards d'euros d'indemnité dont la moitié à cause de la grêle, 2023 a été une année plus classique même si le territoire a été touché par plusieurs tempêtes et inondations. Sur le plan national, cette sinistralité aura correspondu à plus de 500 millions d'euros d'indemnisation.

Entre 2022 et 2024, les prix de réassurance ont augmenté de 27 %. Cette hausse des coûts n'est pas entièrement répercutée sur les contrats individuels, mais elle affecte directement la gestion des risques et la stabilité financière des assureurs. Il faut aussi garder à l'esprit que Groupama est encore l'un des rares assureurs à assurer des collectivités (18 000 en France, dont 4 200 sur les douze départements de la zone Grand Est). L'assureur a dû résilier les contrats d'une soixantaine de collectivités représentant des cas qui n'étaient plus tenables, économiquement. La sinistralité, en 2023, se caractérise aussi par moins de problèmes climatiques et moins d'incendies agricoles. Dans un tel contexte, les résultats économiques de Groupama Grand Est restent très bons (2e caisse régionale en termes de résultats).

Stratégie revue

François Schmitt a souligné que ces augmentations ont poussé Groupama à revoir sa stratégie de gestion des sinistres et à ajuster les tarifs pour maintenir un équilibre économique sans les répercuter entièrement sur les contrats individuels. Pour faire face à ces défis, l'assureur a intensifié ses efforts en matière de prévention. Des visites sont régulièrement effectuées dans les entreprises, les collectivités locales et les exploitations agricoles pour identifier et réduire les risques. Ces initiatives comprennent des conseils pratiques sur la gestion des équipements, la protection contre les intempéries et la prévention des incendies. Elles visent à réduire la fréquence et la gravité des sinistres. *« Nous voulons casser le cycle des hausses,* soulignait François Schmitt, *en travaillant sur la prévention, le meilleur moyen d'éviter les problèmes graves »*. Avec sa forte présence territoriale, l'entreprise mise aussi sur la proximité et la réactivité, grâce à ses élus renforts, des bénévoles qui interviennent rapidement lors de certains sinistres pour estimer les dommages et aider les sociétaires.

La pousse de l'herbe sous surveillance

L'assurance climatique pour les cultures reste un sujet de préoccupation. Néanmoins, 2023 est une très bonne année pour l'assurance Multirisque climatique (MRC). Le bilan est positif avec un ratio cotisation/dépense à 55 %. François Schmitt a évoqué l'indice Airbus mesurant les pertes sur les prairies : *« Évaluer la pousse de l'herbe et compliquée. Cet indice, relevé par satellite, donne des informations sur les terres de chaque exploitation pour définir un taux de pertes moyen. Il mesure la hauteur des couverts et le stress qu'ils subissent. Grâce à lui nous voyons très bien les excès de froid, de chaud ou de sec. Mais il voit mal les excès d'eau. Nous faisons aussi des mesures au sol dans un réseau de 300 fermes de référence. Le taux de corrélation obtenu est supérieur à 85 % et ne cesse de s'améliorer »*. 2021 et 2023 ont été de bonnes années pour la pousse de l'herbe et 2024 suit la même route. *« Le risque n'est pas systématiquement plombé, toutes les années ne seront pas mauvaises*, conclut François Schmitt, *et 2023 prouve que l'on peut équilibrer ce risque »*.

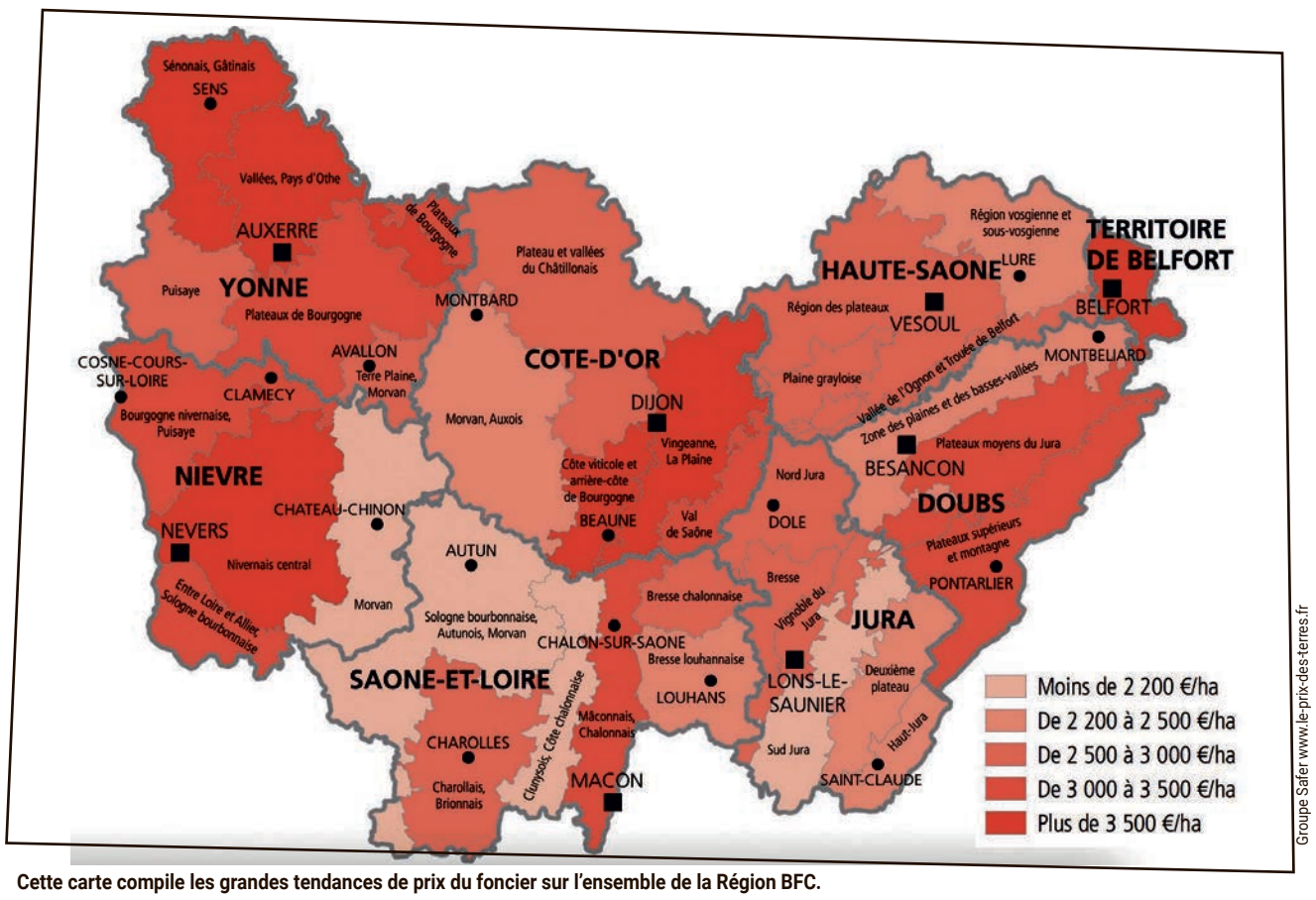
Sébastien Closa, Berty Robert



// MARCHÉ DU FONCIER AGRICOLE

Les terres et prés de BFC sont les moins chers de France

Dans son dernier rapport, la Fédération nationale des Safer livre l'évolution des prix du foncier rural, qui comprend notamment les terres agricoles. Qu'en est-il en Bourgogne-Franche-Comté ?



Groupe Safer www.le-prix-des-terres.fr

Cette carte compile les grandes tendances de prix du foncier sur l'ensemble de la Région BFC.

De manière générale, et selon les chiffres révélés par le dernier rapport de la Fédération nationale des Safer, le prix des terres agricoles a augmenté, en France, de 1,5 % pour atteindre en moyenne 6 200 euros/ha en 2023, dans un contexte où les transactions (104 560 / -1,5 %) et les surfaces (454 900 ha / -5,3 %) ont marqué le pas après deux années de progression. Les prix des biens loués ont progressé de 1,4 % et se sont affichés en moyenne à 5 120 euros/ha, avec un rattrapage dans les zones de polyculture-élevage. Si l'on s'intéresse plus particulièrement au marché des terres et des près en 2023 en Bourgogne-Franche-Comté (BFC), voici ce que révèle le rapport de la FNSafer. À l'échelon régional, les prix des terres et prés libres sont relativement stables par rapport à 2022. Les parcelles occupées connaissent au contraire une hausse des prix, avec un écart qui se réduit avec les prix des biens libres. La BFC reste la région avec les prix des terres et prés les moins chers de France métropolitaine. Si l'on fait le détail, sur les trois départements de la zone de diffusion de Terres de Bourgogne (Côte-d'Or, Nièvre et Yonne) voici ce qui se dégage :

- En Côte-d'Or : le marché agricole des terres et prés reste relativement stable en volume par rapport à l'année 2022 mais présente des valeurs globalement en hausse avec de fortes disparités. Les constats des années précédentes se confirment. La pression et la demande sur les biens libres de bail en zone céréalière s'intensifient encore mais restent relativement modérées sur les secteurs où l'on constate les prix les plus élevés du département. L'impact du classement en AOC de certaines parcelles, sur la petite région de la Côte viticole et de l'arrière-côte de Bourgogne, reste élevé et traduit une recherche importante des acteurs de la viticulture sur les terres à planter dans ces secteurs qui, pour certains, ont un avenir viticole certain.

- Dans la Nièvre : sur un marché global en forte contraction, aucune petite région agricole n'est épargnée. La baisse des valeurs libres de 1 à 9 % est considérable quand le marché des biens loués est totalement stable. Ce ressenti est accentué par une baisse des surfaces vendues et du nombre de transactions. Les valeurs se rapprochent de celles de 2019. La rentabilité en amélioration sur les systèmes de production bovins n'impacte pas les cours mais l'attrait pour ce type d'exploitations reprend un peu.

- Dans l'Yonne : le marché des terres et prés est stable par rapport à 2022 en nombre de ventes et en surfaces vendues mais il régresse de 3 % en valeur toutes situations confondues (libres ou occupées). La part des biens occupés représente 78 % des surfaces cédées (-2 % par rapport à 2022), d'où un marché des biens libres extrêmement restreint de 949 ha, soit 22 % des surfaces vendues. Les prix moyens des terres et prés libres évoluent cependant légèrement à la hausse (+3 %) malgré de fortes disparités d'une petite région à l'autre. Cette évolution trouve également une explication dans le nombre de ventes très faible sur quelques petites régions (Terre Plaine, Morvan), d'où la prudence indispensable à avoir sur l'interprétation de certaines tendances.

Berty Robert et Actuagri

Source : groupe Safer, www.le-prix-des-terres.fr



// MARDI 11 JUIN À DIJON

21 Conférence régionale agricole

Mardi 11 juin, de 9 heures à 13 heures, va se tenir à Dijon, au Conseil régional (17, boulevard de La Trémouille), la Conférence régionale agricole. Un rendez-vous incontournable pour partager les résultats technico-économiques des exploitations de Bourgogne-Franche-Comté 2023 et échanger autour d'une problématique majeure pour les agriculteurs : leur rapport au travail.

Cet événement réunit chaque année près de 200 personnes (élus, conseillers, administratifs…) Elle est coprésidée par le Préfet de Région, Franck Robine, la présidente de la Région, Marie-Guite Dufay, le président du Cerfrance BFC, Didier Ciresa et le président de la Chambre régionale d'agriculture, Christian Decerle. Les équipes de Cerfrance et de la Chambre régionale d'agriculture présenteront de manière détaillée les résultats technico-économiques 2023 des principales productions agricoles.

En seconde partie, des agriculteurs témoigneront par vidéo, et Dominique Jacques-Jouvenot, universitaire, interviendra, pour nous faire réfléchir et dessiner des perspectives sur la question suivante : « Rapport au travail : la fin de l'exception agricole ? »

À l'occasion de cette Conférence régionale agricole sera également dévoilée l'édition 2024 de l'Observatoire prospectif de l'agriculture en BFC.

Berty Robert

// ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Huit candidats sur le « grill » agricole

Les candidats aux élections européennes étaient invités par la FRSEA et JA Bourgogne-Franche-Comté à présenter leur projet politique pour l'agriculture, dans le Jura. Huit candidats de six listes ont répondu présents.

Dans le cadre des élections européennes du 9 juin, la FRSEA et JA BFC ont invité les candidats issus de la région pour avoir une présentation des programmes agricoles des différentes listes. Cette rencontre s'est déroulée le 29 mai dans le Jura, au Gaec du Grand Meix, à Saint-Baraing, près de Dole, chez Loïc et Antonin Reverchon. L'animation de la rencontre a été assurée par Christophe Chambon, président de la FRSEA BFC et Thomas Lemée, président de JA BFC.

Trois questions ont été posées au préalable aux candidats :

- Comment améliorer le revenu des agriculteurs et assurer le renouvellement des générations ?
- Comment assurer notre souveraineté alimentaire et maintenir nos capacités de production ?
- Comment concilier conservation de la nature et production alimentaire ?

Les candidats, dont l'ordre de passage a été tiré au sort, sont intervenus à raison de 10 minutes par liste pour répondre aux 3 questions principales. La rencontre s'est déroulée dans un climat respectueux salué par les représentants de la FRSEA et JA qui ont remercié les 8 candidats de s'être prêtés à l'exercice. Nous reprenons ici une partie des réponses apportées à deux thématiques : le revenu des agriculteurs et la problématique du loup.



MKD

Les candidats ont rencontré les agriculteurs sur une ferme à Saint-Baraing dans le Jura.

Sur l'amélioration du revenu des agriculteurs :

- Violaine Gillet (PS/PP) : *« Notre programme répond à un défi simple : produire de la nourriture en quantité, de qualité, en proximité et à prix maîtrisé. Cela nécessite une juste rémunération des agriculteurs, une répartition de la valeur captée par l'industrie et la grande distribution et un renouvellement des générations en agriculture. Sur les 338 mesures de notre programme, 62 mesures sont en lien avec l'agriculture et l'alimentation. Nous proposons un axe fort sur la souveraineté alimentaire avec une gestion des crises efficaces, une gestion stratégique de nos stocks alimentaires, des clauses miroirs… Nous devons passer de la PAC uniquement « agricole » à une « Politique agricole ET alimentaire commune », construite de manière simple, avec les parties prenantes, et en plafonnant le versement des aides. »*

- Évelyne Guillon (Alliance Rurale) : *« L'Europe a été détournée de ses objectifs, il faut remettre un peu de bon sens… Nous prônons l'autonomie alimentaire : pouvoir consommer une alimentation régionale ou nationale. Arrêtons d'importer des produits qui ne souffrent pas des mêmes normes qu'en France. »*

- Anne Maillard (Les Écologistes) : *« Je suis soucieuse de l'alimentation et de la préservation des agriculteurs face à l'augmentation des zones construites et des grandes surfaces… Le projet écologiste pour l'agriculture est un projet en lien avec la vie quotidienne. Notre priorité est de garantir un revenu digne aux agriculteurs, une agriculture de production, qui existe déjà, avec un schéma d'aménagement qui protège de toute urbanisation… »*

- Jacques Ricciardetti (Rassemblement national) : *« Nous avons été les premiers à développer des idées de souveraineté alimentaire et de patriotisme économique… Nous voulons sortir l'agriculture du carcan européen pour arriver à une exception française. L'agriculture est un levier de croissance, nous ne sommes surtout pas dans la décroissance… Il faut que 100 % des cantines scolaires donnent à manger des aliments issus de la production française. Il faut réserver les marchés publics aux producteurs français. »*

- Jérémy Decerle (Renaissance) : *« En tant que député, je suis comptable d'un bilan. Nous avons essayé de garder un budget conséquent pour la PAC. Grâce à la profession et à la Région, nous avons pu mettre la pression pour que les pays européens soient volontaires pour garder ce budget. La France a aussi bataillé pour maintenir les paiements couplés […] Sur la simplification de la PAC, vous pouvez être exigeant. Suite aux mobilisations, il y a eu quelques mesures pour simplifier autour des 4 % de jachère obligatoires, le retournement de prairies, pour redonner une souplesse nécessaire. […] Nous souhaitons organiser une force de contrôle pour éviter de laisser entrer des produits qui ne respectent pas nos règles. Tout en restant dans les accords de commerces, avançons sur les clauses miroirs et sur la réciprocité. Pour la prochaine PAC, on veut avancer sur la question des actifs agricoles. Cela ne veut pas dire que l'on ne veut plus d'aide à la surface mais l'élément déclencheur de la PAC ce doit être les hommes et les femmes et pas les hectares […] »*

- Matthieu Bloch (Les Républicains) : *« On vous pond des textes, le green deal, avec des dispositions normatives, on vous pointe du doigt et on fait de l'agribashing… Vous avez toujours été des producteurs consciencieux, avec des aliments de qualité. Si la France est le pays de la gastronomie, ce n'est pas pour rien ! Il n'y aura pas de pays sans paysans, pas de France sans vous… Notre programme prévoit d'inscrire l'agriculture et la pêche dans le droit européen comme étant d'intérêt général européen majeur. Sortir de l'Europe ? Non, faisons attention, car la balance européenne est bénéficiaire et l'isolationnisme serait suicidaire. Nous ne voulons aucun accord de la part de la France si cela met en péril la production agricole française. Nous voulons ajouter un principe de non-régression économique : aucune règle ne doit être votée si elle implique une baisse de la production en Europe. »*

Sur le loup :

- Évelyne Guillon : *« En tant que présidente de la Fédération des chasseurs de Saône-et-Loire, je peux vous parler du loup et des attaques perpétuelles subies par les éleveurs. Le loup n'est plus une espèce en voie d'extinction, nous avons dépassé les 500 animaux sur le territoire. Le déclasser permettra aux éleveurs ou aux chasseurs, à la demande de l'éleveur, de prélever dès la première prédation. »*

- Anne Maillard : *« En élevage, nous pouvons regarder les bonnes pratiques de nos voisins et les adapter chez nous, installer des protections, passer du temps à dresser des chiens, réinstaller des bergers… Tout cela doit être pris correctement en charge par la collectivité. »*

- Jacques Ricciardetti : *« Nous n'allons pas laisser le loup pour préserver les forêts et foutre en l'air l'agriculture. »*

- Violaine Gillet : *« Il faut trouver des moyens de se défendre contre les prédateurs par la protection et le prélèvement quand c'est nécessaire. Apprendre à se parler en fait, il n'existe pas de solution idéale. »*

Isabelle Renaut

Les candidats présents

- Violaine Gillet (Parti socialiste/Place publique)
- Évelyne Guillon (L'Alliance rurale)
- Anna Maillard (Les Écologistes)
- Jacques Ricciardetti (Rassemblement national)
- Jérémy Decerle, député européen (liste de la majorité présidentielle Renaissance, Modem, UDI, Horizons, Parti radical)
- Matthieu Bloch (Les Républicains-Les Centristes)
- Patricia Lime-Vieille (Les Républicains-Les Centristes)
- Thomas Ryat (Les Républicains-Les Centristes)



ÉLEVAGE

// OVINS

Zoom sur les Romney

Le mercredi 15 mai, la coopérative Alysé a organisé un temps d'échange sur l'exploitation d'Hugues Trameau (Scea des Cornes) à Châtel-Gérard (lieu-dit Les Cornes) autour de la thématique du système plein air en ovin viande. Lors de ce moment, la race Romney a été présentée, un ovin rustique. L'éleveur en possède 1 100 sur son exploitation.



L'éleveur possède 1 100 Romney sur son exploitation.

Lors de ce temps d'échange du mercredi 15, organisé par Alysé en partenariat avec Terre d'Ovin et la Chambre d'agriculture de l'Yonne, Hugues Trameau, (Scea des Cornes), éleveur à Châtel-Gérard (lieu-dit Les Cornes) a présenté la race ovine Romney. Selon lui, « *ces moutons sont adaptés au pâturage, en particulier à celui de la luzerne. C'est aussi un animal qui est adapté à l'agnelage en plein air. Les mères sont très maternelles avec leurs petits. En ce qui concerne les agneaux, ils sont très vifs dès la naissance* ».

Valoriser l'herbe par les animaux

Des Romney, Hugues Trameau en possède 1 100 (en élevage allaitant). « *Ce sont des animaux rustiques, qui sont toute l'année dehors. Ils n'ont pas une très grosse prolificité. Mais le but pour nous ce n'est pas de maximiser les performances de l'animal mais de valoriser l'herbe par les animaux* », indique l'éleveur.

C'était d'ailleurs l'idée première lors de l'introduction de l'élevage sur la ferme, il y a six ans. « *Lorsque l'on est passé en bio, il y avait une obligation de faire de la luzerne. S'est alors posée la question de la valorisation de ces luzernes, puis, dans un second temps, on s'est interrogé sur la possibilité de faire de l'élevage ovin* ».

Avec 400 ha de luzerne, les moutons sont autonomes en aliment. « *On donne seulement quelques compléments de céréales qui sont surtout des écarts de triage ou des restes de l'année précédente. Les agneaux sont complémentés en fin de croissance pour qu'ils graissent* », conclut-il.

Christopher Levé

Agrirepel® Wrap est LE film d'enrubannage qui apporte une performance optimale pour la conservation des fourrages

FRANS BONHOMME



Frans Bonhomme enrichit sa gamme de produits destinés aux agriculteurs et aux éleveurs !
Découvrez l'une de nos nouveautés : **l'Agrirepel® Wrap d'EPRD.**

Les avantages de l'Agrirepel® Wrap d'EPRD

Agrirepel® Wrap est le film haute performance économique et écologique qui permet une meilleure conservation des fourrages tout en utilisant moins de plastique, et ce grâce à deux propriétés particulières :

- L'additif naturel Combirepel™, intégré dans le film lors de la production, permet de **repousser efficacement les oiseaux et les rongeurs** afin d'éviter les trous dans les bottes et les pertes de fourrage. Cet ingrédient n'est par ailleurs **ni dangereux pour l'homme, ni pour le bétail, ni pour les nuisibles utiles** à l'écosystème et **permet l'utilisation de moins de plastique pour réenrubanner ou couvrir les trous**. Il est également le SEUL additif naturel enregistré jusqu'à présent par l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) qui est chargée de la réglementation et mise en marché des produits chimiques et biocides. **L'ECHA valide ainsi l'efficacité et la non toxicité du produit.**

- Développé avec un film de la plus haute qualité, Agrirepel® Wrap vous permet également de faire **+ de bottes par rouleau en augmentant l'étirement du film au-delà de 70 % sur l'enrubanneuse** pour créer des balles plus serrées, contenant moins d'air, tout en gardant sa qualité de barrière à l'oxygène. Vous pourrez ainsi faire plus de bottes par rouleau pour un meilleur rendement économique et écologique avec moins de plastique par botte ! Vous optimisez également l'efficacité de l'additif en utilisant le film au meilleur de ses capacités.

Même stockage, même manipulation, même recyclage mais un **bien meilleur rendement pour vous :** plus de bottes, pas de poison ou autre pour protéger vos balles et un fourrage mieux conservé ! Vous optimisez ainsi vos récoltes en **économisant votre temps** (plus de bottes par rouleau, moins de changement de rouleaux) et **votre argent** (moins de pertes de fourrage, moins de plastique utilisé) !



Agrirepel® Wrap est actuellement disponible en 750 mm x 1.500 m et 500 mm x 1.800 m - 25µ.

Un produit plébiscité par les utilisateurs

Les produits Agrirepel® sont **déjà reconnus par les utilisateurs dans de nombreux pays** : Prix de la meilleure innovation au Sommet d'Or en France en 2017, deuxième prix pour Agrirepel® Bag à Agritrade Canada en 2019, Médaille d'Or de l'Innovation à Polagra en Pologne en 2020, vidéos de Machinery Pete aux USA et d'Agry Video en Suisse…

Votre contact chez Frans Bonhomme :
Marian Plaza - 06 10 76 64 43
marian.plaza@groupe-fb.com

Publi-rédactionnel

// EN BREF

Bovins Volonté de stabiliser le cheptel à l'horizon 2030

« Ce n'est pas le gouvernement qui décrète ce que les Français vont devoir manger demain, donc c'est la réalité de leur alimentation qui doit être notre point d'entrée », a indiqué le Secrétaire général à la planification écologique (SGPE), Antoine Pellion, lors d'une audition à l'Assemblée nationale le 30 mai. ***« Nous avons eu une dégradation, faible, du taux d'approvisionnement, qui est globalement égal à 100 %, il faut inverser cette tendance »***, a plaidé le haut fonctionnaire. ***« Cela nous conduit à afficher de manière claire que l'enjeu de la planification écologique à horizon 2030 est de stabiliser le cheptel bovin ».*** L'un des axes du plan souveraineté élevage, présenté en février, était de ***« traduire en objectifs chiffrés l'ambition gouvernementale »***. Dans les projections utilisées dans le cadre de la Stratégie nationale bas carbone (SNBC), le gouvernement anticipait encore à l'automne une ***« baisse tendancielle » des cheptels bovins de 12 % d'ici 2030. De son côté, Interbev défendait « le maintien de son cheptel bovin »***, rappelant que ***« les 13 millions d'hectares de prairies et parcours sur lesquelles pâturent les bovins constituent les principaux puits de carbone »***.

Influenza aviaire Un troisième cas lié aux bovins aux États-Unis

Une troisième personne a été infectée par la grippe aviaire aux États-Unis, dans le Michigan, en lien avec une épizootie d'influenza aviaire chez les vaches, ont annoncé les autorités sanitaires américaines le 30 mai, en soulignant que le risque pour la population américaine restait toutefois faible. Comme pour les deux premiers cas (déclarés le 22 mai et le 1er avril), cette personne travaille dans une ferme et était dans ce cadre exposée à des vaches infectées, ont déclaré les Centres de prévention et de lutte contre les maladies (CDC). Mais alors que les deux premiers patients avaient seulement présenté des symptômes bénins aux yeux, cette troisième personne a en plus rapporté des symptômes plus typiques d'une maladie respiratoire, dont de la toux (sans fièvre), ont-ils détaillé. Cette personne a été soignée avec un médicament antiviral (oséltamivir), s'est isolée chez elle, et *« ses symptômes sont en voie d'amélioration »*, ont ajouté les CDC, précisant que ses proches ne présentaient pas de symptômes. Compte tenu de la propagation du virus (69 foyers dans neuf États, selon le ministère américain de l'Agriculture), la découverte de ce nouveau cas n'est pas surprenante, tout comme le serait celle de cas supplémentaires à l'avenir, selon les CDC.

DIVERSIFICATION

// FROMAGES FERMIERS DE BOURGOGNE

143 fromages médaillés au concours

Le concours régional des fromages fermiers de Bourgogne s'est déroulé le samedi 25 mai, à l'abbaye Saint-Germain, à Auxerre. Sur 220 échantillons présentés, 143 ont obtenu une médaille, dont 41 en or.



220 échantillons ont été jugés lors de ce concours.



Virginie Dubois-Dhorne, championne du monde des fromagers 2021 était la présidente du concours.

Le 24e concours régional des fromages fermiers de Bourgogne a eu lieu dans l'Yonne cette année, le samedi 25 mai (à l'occasion de Fleurs de vigne), à l'abbaye Saint-Germain d'Auxerre, organisé par la Chambre d'agriculture du département. Ce concours était présidé par Virginie Dubois-Dhorne, championne du monde des fromagers 2021.

85 jurés étaient présents pour déguster les 220 échantillons proposés par 62 producteurs bourguignons et répartis en 22 catégories : 5 producteurs de Côte-d'Or (pour 21 fromages), 11 producteurs de la Nièvre (pour 37 fromages), 27 producteurs de la Saône-et-Loire (pour 93 fromages) et 19 producteurs de l'Yonne (pour 69 fromages).

Au total 143 médailles ont été décernées à l'issue du concours, dont 41 en or (55 en argent et 47 en bronze).

Voici les médaillés d'or. Retrouvez le palmarès complet sur notre site internet agribourgogne.fr.

Christopher Levé



Le jury était composé de beaucoup de professionnels.

Les médaillés d'or par catégories

C1 Vézelay – lait de chèvre : Ferme de Claire (Saint-Bris-le-Vineux).
C2 Lactique frais – lait de chèvre : Le Chemin de la chèvre (Prizy – Saône-et-Loire) ; Domaine de l'Argolay (Saint-Germain-en-Brionnais – Saône-et-Loire) ; Les chèvres de Charmasse (Mesvres – Saône-et-Loire) ; Gaec Genevois (Dompierre-Sous-Sanvignes – Saône-et-Loire) ; Lagrange JF (Sainte-Cécile – Saône-et-Loire) ; Scea de la Boisette (Montmelard – Saône-et-Loire) ; Scea Élevage des Crêtes (Champs/Yonne – Yonne) ; Chèvrerie des Dames Douces (Villiers-Louis – Yonne).
C3 Lactique mi-sec – lait de chèvre : Chèvrerie de Cheugny (Varennes-Vauzelles – Nièvre) ; Gaec Ferme du Colombier (Chitry-les-Mines – Nièvre) ; Chèvrerie des Dames Douces (Villiers-Louis – Yonne) ; Le P'tit chèvre de Bernouil (Bernouil – Yonne) ; Chèvrerie Fondriot (Étais-la-Sauvin – Yonne).
C4 Lactique affiné – lait de chèvre : Chèvrerie de Blancey (Blancey – Côte-d'Or) ; La Racotière (Genelard – Saône-et-Loire) ; Le Chemin de la chèvre (Prizy – Saône-et-Loire) ; Earl La ferme des Coteaux (Massilly – Saône-et-Loire) ; Gaec de la Chèvrerie des Filletières (Chenôves – Saône-et-Loire) ; Earl La chèvrerie des sources (Saint-Pierre-de-Varennes – Saône-et-Loire) ; Gaec Lapray et fils (Martigny-le-Comte – Saône-et-Loire) ; Gaec des Volans (Genouilly – Saône-et-Loire) ; Scea Élevage des Crêtes (Champs/Yonne – Yonne).
C5 Fromage cendré (mi-sec ou affiné) – lait de chèvre : Le Chemin de la chèvre (Prizy – Saône-et-Loire) ; La chèvrerie de Florine (Saints-en-Puisaye – Yonne) ; Missacapri (Jouy – Yonne).
C6 Pâte pressée – lait de chèvre : Sarl La Guyotte ferme Bressane (Frontenard – Saône-et-Loire).
V1 Nivernais – lait de vache : Scea de Neuftables (Luthenay-Uxeloup – Nièvre).
V3 Lactique frais – lait de vache : Earl du Bon Accueil (Rouy – Nièvre).
V5 Lactique affiné – lait de vache : Gaec de la Baravelle (Azy-le-Vif – Nièvre) ; La ferme des Muses (Boyer – Saône-et-Loire).
V6 Pâte pressée – lait de vache : Gaec du Champ Beaublé (Blacy – Yonne).
V8 Pâte molle à croute lavée – lait de vache : Gaec du Champ Beaublé (Blacy – Yonne) ; Gaec Boutaut (Moutiers-en-Puisaye – Yonne).
B1 Pâtes pressées affinées – lait de brebis : Scea de la Boisette (Montmelard – Saône-et-Loire).
B2 Lactique – lait de brebis : Scea des P'tits Cabris (Druyes-les-Belles-Fontaines – Yonne).
A1 Cabrache : Earl de la ferme des Montigots (La Celle-en-Morvan – Saône-et-Loire) ; Les brebis de Pauline (Magny – Yonne).
AOP Crottin de Chavignol : Amony Phily (Alligny-Cosne – Nièvre) ; La chèvrerie des Brosses (Donzy – Nièvre).
Soumaintrain IGP : Gaec Leclere (Soumaintrain – Yonne).

INAUGURATION

58

Une nouvelle boutique

Un nouvel espace de vente a ouvert à la SARL Mathé BL (Baye).

Le 4 mai, la SARL Mathé BL (www.lespetitesbottesnivernaises.fr) à Baye (Bazolles) a ouvert ses portes aux visiteurs afin d'inaugurer un nouvel espace de vente. Même si le temps n'était pas chaleureux, environ 150 personnes se sont rendues sur le site pour découvrir la boutique. Là, Noémi accueillera les clients pour leur proposer les produits de la ferme : graines en sac, aliments pour chevaux, ovins, basse cour etc. Mais aussi des productions locales : produits alimentaires, vins spiritueux. L'île de Madagascar est également représentée avec des produits artisanaux, de la vanille, etc. Ouverture du lundi au vendredi de 9 heures à 12 h 30 et de 14 heures à 1 8 h 30 et le samedi de 9 heures à 12 h 30. Renseignement auprès de Noémi au 07 85 28 59 40.

D'après communiqué



Benoît Mathé

Un espace dédié à Madagascar est proposé dans la boutique.



Benoît Mathé

La nouvelle boutique de la SARL Mathé BL a ouvert ses portes pour une inauguration le 4 mai.

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

VIGNE

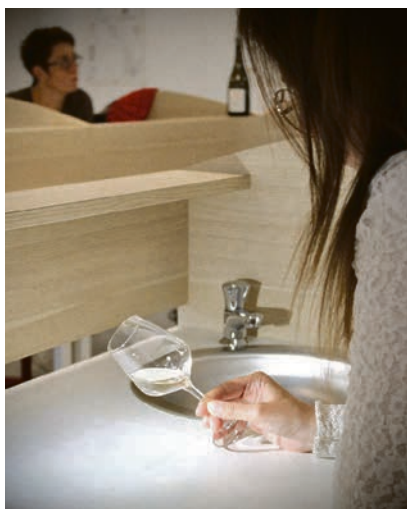
// DÉCOUVERTE

L'art de la dégustation

Le 24 mai, la seconde édition du programme de dégustation loisirs du CFPPA de Cosne se lançait. Pour ce premier rendez-vous, c'est l'art de la dégustation qui était à l'honneur.



Les participants ont pu déguster des cuvées du Domaine des Athénées – exploitation du CFPPA – et des vins de partenaires.



Cinq autres cours sont proposés au CFPPA de Cosne avec pour thèmes : la roue des arômes, la lumière sur Chasselas, une virée dans le Jura, l'élevage du vin et enfin une dégustation à l'aveugle.

Suite au succès de la première édition, le CFPPA de Cosne a relancé un parcours de cours de dégustation loisirs dans ses locaux. Ouverts à tous, six cours sont prévus pour cette année, avec des thèmes spécifiques à chaque fois.

Ainsi, le premier rendez-vous fut donné le 24 mai dans la salle de dégustation de l'établissement avec comme formateur Raphaël Guillou, vinothécaire (Vue sur Vignes à Sancerre) et formateur au CFPPA : *« Pour ce second cycle, nous avons choisi d'aborder la dégustation de manière encore plus professionnelle via de véritables cours. L'objectif étant que les apprenants obtiennent un véritable bagage œnologique via les divers sujets abordés avec, pour commencer, l'art de la dégustation »*.

Théorie et pratique

Il débute avec un point théorique : *« Comme les artistes, les œnologues ont besoin de matériel : un verre »*. Après avoir décortiqué les singularités des verres de dégustation et leur physionomie, Raphaël Guillou s'est attaché à détailler le parcours sensoriel de la dégustation, et donc l'essence même de cet art. *« Lorsque l'on parle d'art, nous parlons d'expertise et de savoir-faire unique. Il y a des codes et des gestes à connaître pour exceller, et c'est cela que nous allons voir »*. Ainsi, les différentes étapes, et appellations professionnelles furent mises en lumière afin que les participants puissent avoir une base théorique avant de passer à la pratique. Pour cette partie, cinq vins furent dégustés par les participants afin de mettre en application les étapes vues précédemment. Si certains avaient déjà suivi la première saison des cours, d'autres étaient là pour la première fois. Pour ces derniers, Raphaël Guillou se veut rassurant : *« Il n'y a pas d'erreur. La dégustation est un ressenti et son art consiste à mettre des mots sur celui-ci. Le meilleur conseil en dégustation est de se faire confiance et de reconnaître ses sensations. Plus vous aurez une bibliothèque sensorielle développée, plus vous pourrez partager avec précision vos émotions et vos remarques sur un vin »*.

Simplicité du partage

Fraîcheur, notes végétales ou encore longueur, les vins ont dévoilé aux participants leurs typicités au travers du premier nez et du second, puis par le grumage et la mastication. *« Nous percevons déjà un vin par la vue, puis nous l'humons. Ensuite, nous le goûtons et enfin nous prenons un temps de réflexion afin de l'apprécier jusqu'au bout »*. Si l'art de la dégustation est donc très personnel, les participants ont échangé leurs sensations : *« on dirait un jardin au matin »*, *« on a l'impression d'être à la plage »*. Avec cet art, c'est un peu le parcours de vie de chacun qui transparaît au fil des nectars ; divulgué discrètement via des mots choisis. Finalement, n'est-ce pas là toute l'essence d'un vin : partager un instant de vie avec les autres. Pour poursuivre l'expérience, le parcours de dégustation continue au CFPPA de Cosne avec plusieurs thématiques : la roue des arômes (28 juin), la lumière sur Chasselas (27 septembre), une virée dans le Jura (18 octobre), l'élevage du vin (22 novembre), une dégustation à l'aveugle (13 décembre). Pour mémoire, il est possible de participer à tout le programme (125 euros) ou juste à une séance (25 euros). 12 places par séances. Inscription jusqu'au jeudi midi précédant la séance. Réservations et renseignements : cfppa.nevers@educagri.fr ou au 03 86 26 67 67.

Chloé Monget

// VIGNERONS COOPÉRATEURS

70 caves coopératives pourraient disparaître

Pour bien prendre conscience de la crise viticole qui secoue le reste des vignobles de France, la cave de Lugny avait invité la directrice adjointe des Vignerons coopérateurs de France, Anne Haller, qui a expliqué l'avenir sombre des caves coopératives dans les toutes prochaines années.

Avec 560 coopératives et unions adhérents à Coop de France, section viticole, les caves sont un poids lourd, pesant pour 5 milliards de chiffre d'affaires, 3 500 exploitations majoritairement petites et modestes en taille ou revenus et représentant au final 40 % de la production des vins en France. Le premier graphique présenté par Anne Haller, directrice adjointe des Vignerons coopérateurs de France, était celui de la consommation d'alcool, spiritueux et bières depuis les années 1960, baissant radicalement de 20 l d'alcool pur par Français et par an à 6 l. *« Une tendance de long terme. La baisse vient en totalité du vin et tous les indicateurs disent qu'il n'y aura pas de reprise de la consommation »*, avec des générations se détournant des vins. Les derniers chiffres des ventes en grande distribution sont encore plus nets, passant de 9,55 millions d'hectolitres à 7,75 Mhl en 2022, avant inflation donc. Une baisse *« notable et régulière »* depuis 2017.

Une consommation qui change

Les vins rouges absorbent la quasi-totalité des baisses, et ce, depuis 2010, ce qui explique les crises actuelles des vignobles du Bordelais et des Côtes-du-Rhône. Mais ce ne sont pas les seules régions ni couleurs impactées. Si tous les experts ne sont pas d'accord sur les causes, Anne Haller donnait son explication d'une consommation alimentaire qui a fondamentalement changé. Plus d'apéritifs favorables aux effervescents, blancs et rosés, mais des repas « simplifiés », voire du snacking le midi et autres fast-foods, peu propice aux vins, rouges en particulier. Avec 80 % d'urbains, la santé est devenue un critère alimentaire, tout comme le sport, et ils ne font pas bon ménage avec l'alcool, selon les hygiénistes. Mais la tendance du flexitarisme qui cherche à réduire la consommation de viandes, pour sa santé et pour la planète, concerne désormais un quart des Français, faisant que les repas sans bœuf ou poulet sont plus nombreux, à l'inverse des verres de vins rouges les accompagnants. Seul repas traditionnel conservé, celui du dimanche en famille et pas partout puisque la taille des ménages s'est réduite, avec de plus en plus de personnes âgées ou vivant seules, et des familles monoparentales avec enfants, donc sans bouteille à ouvrir. Dans ce grand brassage culturel et générationnel, les frontières se brouillent. Ainsi, 15 % des Français de plus de 18 ans disent ne pas boire d'alcool. 25 % des 18-34 ans sont abstinents, soit 6 points de plus en l'espace d'un an ! 29 % des Français ont testé les vins à faible teneur ou sans alcool. Les jeunes de 18-25 ans ne sont pas une contradiction près, ces boissons les séduisent à 44 % pour des raisons de santé, de goût et qu'ils associent à de faibles taux de calorie, alors qu'il y a plus de sucre dedans et que ce sont des produits beaucoup plus transformés. Pour Anne Haller, c'est une *« tendance forte qui va se développer avec des vins qui vont arriver dans les trois ans »*, prédit-elle.

Des gagnants et des perdants

La centaine de vignerons de Lugny semblait surprise par ces mots, à commencer par le terme même de vin, qui ne va pas sans alcool pour beaucoup. Va-t-on avoir les mêmes polémiques que pour les produits végétaux se nommant comme les produits carnés ? Pas impossible. Deuxième effet majeur qui attend la viticulture, après la « déconsommation » mondiale : le dérèglement climatique. *« Il y aura des gagnants et des perdants »* du côté des vignobles. La Bourgogne ayant plutôt profité ces dernières années côté maturités, avec moins de chaptalisations. Mais la bascule peut aller vite. *« Tout le Sud de l'Europe et de la France est en difficulté majeure et ça remonte »*, avec une hausse des températures plus rapide sur le continent et attendue à +4 °C d'ici à 2050. *« À +4 °C, on ne sait pas s'adapter et des vignobles vont disparaître »*. Personne ne sera épargné puisqu'il faut rajouter les autres aléas, y compris inondation et crues éclair comme ces dernières semaines, qui ont inondé des caves de Chablis par exemple. Les vignerons irriguant restants se trouveront confrontés à une baisse des volumes produits et donc une hausse des charges à l'hectolitre. La désertification avance, dans tous les sens du terme…



Anne Haller, directrice adjointe des Vignerons coopérateurs de France.

Cédric Michelin

// FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE LA NIÈVRE

58 Reconstruire le paysage d'antan

Engagée depuis quelques années dans une politique visant à développer le petit gibier, la Fédération départementale des chasseurs de la Nièvre (FDC 58) continue ses actions auprès des exploitations notamment avec l'implantation de haies – dans le cadre du Plan de relance.



Au total, un linéaire de 1 200 m a été implanté le long des parcelles de la famille Schindler.



La plantation effectuée a été financée par le Plan de relance.

FDC 58

Outre le Gaec Compot à Saint-Benin-d'Azy (1), d'autres exploitations ont passé le pas, accompagnées par la Fédération départementale des chasseurs de la Nièvre (FDC 58), de la réimplantation de haies à l'image de celle de Jacques Schindler (ancien exploitant agricole à Lucenay-lès-Aix) : *« Cette propriété appartient à ma famille depuis de nombreuses années. Et, au fil du temps, des haies ont été arrachées ; souvent pour une question de praticité, ce que je comprends. Aujourd'hui, les terres ont été reprises par un membre de ma famille et l'exploitation est en Bio. Dans cette optique, il nous semblait opportun de réimplanter des haies afin d'attirer une nouvelle faune et une flore indispensables pour lutter contre certains éléments et pour en favoriser d'autres ».*

Assez simple

Ainsi, c'est un linéaire de 1 200 mètres qui a été planté à l'hiver 2023 le long de diverses parcelles de la famille Schindler. Pour rappel, ces projets de réimplantation sont financés par le Plan de relance de l'État. Jacques Schindler stipule d'ailleurs : *« la seule contrainte est de devoir avancer les fonds, dans mon cas environ 14 000 euros. Mais, pour une fois que nous avons un outil pris en charge financièrement à 100 % à terme, je pense qu'il faut s'en servir – si la santé financière de l'exploitation l'autorise, ce qui n'est pas toujours le cas malheureusement ».* En plus du financement, il évoque un autre pan attractif à la mise en œuvre du projet : *« une fois nos exigences expliquées à la FDC 58, ses agents ont pris en main le dossier de A jusqu'à Z ; retirant une charge administrative de nos épaules ».* Pour la plantation, la FDC 58 a fait appel aux services de l'Eplefpa de Nevers-Cosne-Plagny. Sur ce point, Romane Boismenu, en charge des dossiers « formations » et « éco-contribution » à la FDC 58, développe : *« une vingtaine d'étudiants ont réalisé les travaux. C'est une nouveauté pour cette année. En effet, il nous semblait important d'inclure une dimension pédagogique à ces implantations mellifères ».* Au total, 17 d'essences ont été choisies, telles que du fusain d'Europe, du merisier ou encore du châtaignier, pour obtenir une belle diversité. Romain Laveau, en charge des dossiers « agriculture et faune sauvage » et « protection des cultures » à la FDC 58, rappelle : *« ici, nous avons eu la chance de pouvoir implanter des arbres de hauts jets – ce qui est assez rare dans les dossiers que nous suivons – diversifiant un peu plus la haie afin d'offrir un habitant pour une faune supplémentaire ».*

Vision d'ensemble

En plus de la réimplantation de haie, Jacques Schindler a fait réaliser une mare dans une des parcelles, toujours via la FDC 58 : *« cela apporte une fraîcheur, une faune et une flore… Là encore je n'y vois que des avantages agronomiques, en plus d'offrir un esthétisme indéniable au lieu ».* Pour ces deux projets, Jacques Schindler conclut : *« mon souhait est de retrouver le paysage de mon enfance, où je marchais entre les parcelles à l'ombre des arbres qui les bordaient. Pour moi, la Nièvre n'a pas grand-chose à vendre à part son paysage… à nous de l'entretenir et de le rendre beau, car un bel environnement attirera forcément les touristes et donc une certaine activité économique. Pour toutes ces raisons, pour moi, planter un arbre c'est planter de la vie… ».* Pour mémoire, d'autres actions sont menées par la FDC 58 auprès des agriculteurs, notamment pour les intercultures ou encore les jachères (2).

Chloé Monget



La mare réalisée avec la FDC 58 dans les terres de la famille Schindler.

Renseignements auprès de la FDC 58 : fdc@chasse-nature-58.com ou au 03 86 36 93 16.
1. voir TDB n° 1758
2. https://www.chasse-nature-58.com/zoom/programme-agriculture-et-faune-sauvage-5.html



// GROUPAMA

89 Une offre commerciale pour tous

Une fois par mois, tout au long de cette année 2024, Terres de Bourgogne s'intéresse aux personnes et aux différents métiers de l'enseigne Groupama, dans l'Yonne. Pour ce rendez-vous du mois de juin, gros plan sur l'offre commerciale proposée par l'assureur.



Benjamin Martin et Isabelle Delcroix travaillent sur la partie offre commerciale au sein de Groupama.

Lorsque l'on parle d'offre commerciale, Benjamin Martin, responsable commercial du département pour Groupama précise que l'assureur « *est présent sur quasiment tous les marchés. On a le marché des particuliers, qui comprend les salariés, les retraités ; le marché des professionnels, avec les artisans et commerçants ; le marché agricole ; le marché des collectivités avec les grosses associations, les communes, les communautés de communes ; le marché gestion de patrimoine qui concerne la défiscalisation immobilière par exemple, ainsi que les gros placements ; et le marché des grandes entreprises (de plus de 20 salariés). Chaque produit a sa gamme de prix et il y a des produits spécifiques à chaque marché, inhérents à la profession* ».

Le tout se résume à deux grandes familles de produits : l'assurance de biens, pour tout ce qui est matériel, comme les bâtiments, les véhicules, et l'assurance de personnes, qui concerne la protection des gens. S'ajoute à cela les services annexes comme les crédits, l'épargne, les systèmes de surveillance, etc.

Selon Isabelle Delcroix, responsable du marché des particuliers sur le secteur nord du département (comprenant Villeneuve-l'Archevêque, Sens, Pont-sur-Yonne), « *sur le marché des particuliers, on peut accompagner les clients sur l'ensemble de la gamme. Quand on pense à l'assurance, on pense souvent à la maison et à la voiture, mais ce n'est pas seulement ça que l'on propose. Il y a toute la partie liée à l'assurance à la personne. On a un vrai rôle de conseiller, en ce qui concerne les assurances vie, décès, indemnités journalières, emprunteur… Et tout ce qui est épargne* », liste-t-elle. « *On a également une partie service, comme la box habitat, avec le système de surveillance pour le domicile. On propose aussi un service de télé assistance pour les personnes âgées, à l'aide d'une montre connectée* ».

Un vrai rôle de conseiller

L'objectif pour Groupama et ses opérateurs, « *c'est d'avoir un vrai rôle de conseiller* », assure Isabelle Delcroix. « *Lorsqu'un client vient nous voir, notre rôle et de l'alerter sur les différents problèmes qu'il peut rencontrer et lui proposer des services pour remédier à ceux-ci. On prévoit également l'avenir avec eux, comme la retraite, où l'on propose aussi des choses. On a une gamme de produits qui s'adresse à tout le monde et qui s'adapte aux cas spécifiques de chacun* ».

« *Pour nos conseillers, un rendez-vous commence toujours par une phase de découverte pour savoir de quoi ils ont besoin* », ajoute Benjamin Martin. « *Un étudiant qui part faire un stage à l'étranger n'aura pas les mêmes besoins qu'une personne propriétaire d'une maison, avec un emploi et des enfants, par exemple. Il faut tout savoir de la vie des sociétaires pour les conseiller au mieux. Après, bien évidemment, ce sont les clients qui font leurs choix* ».

La prévention avant tout

Le temps fort de ce moment, pour Groupama, c'est la prévention des habitations, à l'aube des vacances d'été. « *Groupama a toujours le souci de la prévention* », confie Isabelle Delcroix. « *On a différentes opérations en matière de prévention et celle concernant la box habitat en fait partie* ». « *En tant qu'assureur, si un client se fait cambrioler, on payera les dommages. Mais derrière, il y a des choses qui ne sont pas remboursables, comme l'aspect sentimental. Si un client se fait voler ses bijoux de mariage, il sera remboursé financièrement, oui, mais ne récupérera jamais ses biens. Il y a aussi l'aspect psychologique, le choc émanant d'un cambriolage qui est à prendre en compte. Un système de surveillance permet de diminuer le risque d'un cambriolage et les dégâts en cas d'intrusion à un domicile* », poursuit Benjamin Martin.

Ce dernier indique que « *tous nos produits proposés sont là pour protéger les clients. Que ce soit un système de surveillance, une épargne, une assurance vie, une assurance de biens et de personnes… Et toute la gamme permet d'accompagner une personne tout au long de sa vie, de son enfance à la fin de ses jours* ».

Le fondement de Groupama, c'est aussi travailler sur l'avenir. « *Il y a des nouveaux risques comme la cybercriminalité, alors nos garanties évoluent pour pouvoir se couvrir. Notre métier c'est aussi ça, anticiper les risques futurs pour sécuriser nos clients* », affirme Benjamin Martin.

Et anticiper reste encore aujourd'hui le meilleur moyen d'éviter les mauvaises surprises lorsque le problème arrive.

Christopher Levé

Le mot de Ludovic Damé, directeur d'établissement de l'Yonne et de la Seine-et-Marne à Groupama Paris-Val-de-Loire

« Notre mission, ainsi que le travail quotidien de nos collaborateurs, consiste principalement à prévenir les risques par des actions dans divers domaines (opérations vérification extincteurs, formation aux gestes de premiers secours, Centaure - centre de formation à la conduite, etc.). Cependant, en cas d'incident, notre objectif est de vous permettre de retrouver une situation identique à celle d'avant le sinistre. Notre engagement : vous conseiller dans tous vos projets en partageant notre savoir-faire et notre expertise ».

// VIE DES ENTREPRISES

21 Brazey Motoculture change de direction

La société de Brazey-en-Plaine, en Côte-d'Or, spécialisée dans le matériel de maraîchage, d'irrigation et la motoculture, a changé de main en début d'année. Bernard Maigrot, son fondateur, a passé les commandes à Fabian et Tifenn Rault. Une transmission en douceur puisque le frère et la sœur ont intégré Brazey Motoculture en 2021.

Depuis trois ans, Fabian et Tifenn Rault ont appris le fonctionnement d'une entreprise spécialisée dans la vente et la réparation d'agroéquipements. Bernard Maigrot, qui aspire *« à lever un peu le pied »* a pris le temps afin de transmettre tranquillement son entreprise dans l'intérêt des clients et des collaborateurs. Un changement dans la continuité en quelque sorte. Fabian Rault vient du monde de l'immobilier et du commerce tandis que sa sœur Tifenn a travaillé à l'Agence nationale de sécurité alimentaire (Anses). Les deux désormais cogérants dirigent donc Brazey Motoculture depuis le 1er janvier. Pour autant, Bernard Maigrot continue de les accompagner en tant que directeur général associé.

Une croissance régulière et des projets

L'activité de Brazey Motoculture s'articule autour de trois piliers : le matériel d'espaces verts pour particuliers et professionnels, l'irrigation avec le développement depuis quelques années des rampes et des pivots et le maraîchage. Dans ce domaine, Brazey Motoculture distribue principalement Grimme et Michalak, dans le val de Saône et la vallée du Rhône, soit de Dijon à Montélimar. Sur ce même secteur, l'entreprise distribue désormais les outils du sol et semis Bednar. *« En complément de nos marques historiques, Bednar nous permet d'apporter des solutions à nos clients locaux »* justifie Fabian Rault. Pour accompagner le développement, cinq CDI et un apprenti ont rejoint la concession depuis un an et demi, portant l'effectif à 17 collaborateurs. D'autres profils sont toujours recherchés, notamment des techniciens. Le site de Brazey va être agrandi avec l'adjonction d'un bâtiment de 700 m² pour stocker le matériel à l'abri. Un projet d'ancrage dans la vallée du Rhône est également prévu pour 2025, précisément dans la Drôme, afin de mieux servir les clients du secteur, avec l'embauche d'une équipe de 4 à 5 personnes.



Bernard Maigrot au centre avec Tifenn et Fabian Rault.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

NIÈVRE

// Cap circuits-courts

• 11 et 12 juin

La vente en circuits-courts revêt des enjeux majeurs tant sur le point commerciales, réglementaires, et même de communication. Lieu de formation : Nevers.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Je suis référent bien-être animal

• Mardi 11 juin

À Auxerre (Chambre d'agriculture).

Contact : Marianne Ranque (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 51 74 08.

// Initiation au dressage de chien de troupeau

• 11 juin et 17 juillet

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre et à Lainsecq.

Contact : Marianne Ranque (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 51 74 08.

// Savoir reconnaître les auxiliaires des cultures et améliorer leur habitat

• Mercredi 12 juin

À Auxerre (Chambre d'agriculture).

Contact : Njaka Ralaizafisoloarivony (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 07 88 39 84 17.

YONNE

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Protéger ses cultures naturellement

• Jeudi 13 juin

La Chambre régionale d'agriculture de Bourgogne-Franche-Comté organise, à la pépinière Dima de Beire-le-Chatel, une journée technique sur le thème suivant : « Recourir aux solutions d'origine naturelle pour protéger ses cultures maraîchères et horticoles ». Elle est organisée dans le cadre du programme régional Eco'Transfer BFC, pour la généralisation des pratiques agroécologiques en BFC. Ce sera l'occasion d'apprendre un peu plus sur les Préparations naturelles peu préoccupantes (PNPP) et sur les auxilliaires, et d'échanger avec des producteurs maraîchers et horticulteurs sur leurs métiers et leurs pratiques.

Inscrivez vous sur : https://forms.office.com/e/WSLDyPGcxf.
Contact : Ines Mahé : 06 75 67 62 79

// Collecte de déchets vétérinaires

• Du 10 au 13 juin

Le GDS et la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or proposent d'éliminer les déchets vétérinaires en respectant la règlementation grâce par une collecte annuelle. Celle-ci va se tenir du 10 au 13 juin sur les sites suivants :

- Lundi 10 juin, de 8 h à 9 h 15 : Châtillon-sur-Seine : Bourgogne 110, coopérative agricole - 40 bis, avenue de la gare.
- Mardi 11 juin, de 8 h à 9 h : Aignay-Le-Duc : Dijon Céréales, voie Communale 6. 10 h à 11 h : Saint-Seine-l'Abbaye: Dijon Céréales, route de Sombernon. 12 h 15 à 13 h 30 : Is-sur-Tille : cour du cabinet vétérinaire du Dr Behiels, rue Jean Zay. 14 h 30 à 15 h 15 : Pontailler-sur-Saône : Dijon Céréales, rue Industrie.
- Mercredi 12 juin, de 8 h à 9 h 15: Saulieu : Gamm Vert, rue ingénieur Jean Bertin. 9 h 45 à 11 h : Précy-sous-Thil : Dijon Céréales, route de Semur-en-Auxois. 11 h 30 à 12 h 45 : Champ d'Oiseau : parking de l'Église, Place de l'Église. 14 h à 15 h 45 : Vitteaux : Dijon Céréales, 8 route de la justice.
- Jeudi 13 juin, 8 h 30 à 10 h 15 : Pouilly-en-Auxois : Dijon Céréales, 12 rue de la coopérative. 11 h à 12 h 15 : Arnay-le-Duc : Marché aux Bestiaux (comice agricole), rue du docteur Chauveau. 13 h 30 à 14 h 30 : Ivry-en-Montagne : Société coopérative agricole pour l'élevage moderne en Bourgogne, route Molinot. 15 h 45 à 16 h 45 : Aiserey-en-Plaine : Dijon Céréales, Lieu-Dit Sucrerie.

Renseignements : Mariette Aupy, au 03 80 68 67 30

NIÈVRE

// Visite d'essais blé bio

• 12 juin

La Chambre d'agriculture de la Nièvre propose une visite d'essais de blés tendres bio rustiques le 12 juin à partir de 9 h 30 dans l'exploitation d'Emmanuel Brossard (Huilerie Brossard, route de Mouchy à Raveau).

Renseignements : 06 40 30 51 73 (François Bonal, CA 58).

// Comité des foires et concours de Moulins-Engilbert

• À partir du 25 juillet

Le Comité des foires et concours organise différents événements pour le reste de l'année : le 25 juillet édition d'été de la foire concours aux culards à la Sicafome, le 1er mardi d'août pour une foire aux ovins au champ de foires de Moulins-Engilbert et enfin en octobre, au même endroit, pour une foire aux veaux reproducteurs avec comme nouveauté une vente aux enchères à main levée animée par Martial Tardivon.

Renseignements auprès du Comité des foires et concours de Moulins-Engilbert

YONNE

// Circuit Vert Arvalis

• Mardi 11 juin

Arvalis organise son Circuit Vert, une rencontre technique consacrée à la présentation de nouveautés variétales en blé et en orge, ainsi que les résultats d'essais culturaux. L'évènement va se tenir dans le sud de l'Yonne, de 9 h 30 à 17 heures sur deux sites : à Joux-la-Ville, près d'Avallon, et Puits de Bon. Il s'adresse aux agriculteurs mais aussi aux techniciens de Chambres ou de coopératives.

Inscription pour les techniciens : https://my.weezevent.com/circuit-vert-joux-la-ville-89-11062024

Inscription pour les techniciens et les agriculteurs : https://my.weezevent.com/visite-des-sais-puits-de-bon-89-11062024-am

// Journée Bio grandes cultures

• Mardi 11 juin

Dès 13 h 45, à Cruzy-le-Châtel. Au programme, divers ateliers proposés : sur les haies, leurs intérêts, leur implantation et leur entretien ; sur les associations de cultures bio ; sur les variétés de blé bio.

Renseignements et inscriptions au 03 86 33 64 44.



Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Nouvelle évolution de la grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole de des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés

À la suite de la hausse du Smic au 1er janvier 2024 à 11,65 € brut/heure, les paliers 1 et 2 de la grille nationale des salaires minimas de la Production Agricole et Cuma se sont vu rattraper par le Smic. Ainsi, les partenaires sociaux ont décidé de se réunir pour négocier de nouveau la grille nationale et sont parvenus à un accord le 18 janvier dernier. Un avenant n°8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,65
12 - 16	2	11,74
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.

Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.

Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 116{,}46 \text{ (indice 2023)}}{110{,}26 \text{ (indice 2022)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

04/06/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 175 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	3,94	4,02	3,99	- 0,09
		300-350	3,86	3,99	3,92	- 0,05
		350-400	4,01	4,01	4,01	+ 0,03
		400-450	3,92	4,03	4,00	- 0,11
F	U	350-400	3,61	3,63	3,21	+ 0,21
	R	250-300	3,17	3,46	3,26	- 0,13

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 214 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	4,12	4,12	4,12	
		350-400	3,86	3,95	3,94	- 0,04
		400-450	3,78	3,94	3,92	- 0,01
		450-500	3,76	3,89	3,81	+ 014
		500 et +	3,41	3,64	3,48	
	R	300-350	3,69	3,69	3,69	+ 0,02
F	U	350-400	3,47	3,49	3,49	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 184 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2,76	2,80	2,79	+ 0,17
F	E	24 à 36 mois	3,65	5,49	4,01	
		- 5 ans	3,60	3,99	3,83	
	U	24 à 36 mois	3,13	3,67	3,29	+ 0,05
		- 5 ans	2,90	3,29	3,07	+ 0,08
		5 à 10 ans	2,86	3,19	2,97	+ 0,05
		+ 10 ans	2,69	2,82	2,75	+ 0,05
	R	- 5 ans	2,78	2,96	2,83	+ 0,08
		5 à 10 ans	2,57	2,85	2,79	+ 0,05
		+ 10 ans	2,37	2,75	2,58	+ 0,07

OBSERVATIONS

Effectif global : 573 - Taux de vente : 96 %

L'offre continue de se réduire drastiquement au fur et à mesure que la saison s'avance. Malgré tous les besoins sont toujours présents, même si on observe un plafonnement relatif des cours après plusieurs semaines de hausses successives en mâles comme en femelles.

Dans les gros bovins maigres, l'offre est plus réduite à cause d'une météo plus clémente qui permet aux éleveurs d'aller travailler aux champs. Les transactions sont fluides avec des cours fermes !

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

03/06/2024

Effectif : 177

Broutards :	(185 - 290 kg)	780 - 1220	3,64 - 4,22
Broutards :	(335 - 415 kg)	1360 - 1590	3,76 - 4,04
Taurillons d'herbe :	(385 - 485 kg)	1520 - 1810	3,72 - 3,95
Laitonnes :	(200 - 290 kg)	730 - 1020	3,48 - 3,62
Laitonnes :	(305 - 405 kg)	1080 - 1330	3,28 - 3,62
Génisses 24 - 36 mois :	(475 - 745 kg)	1480 - 2090	2,80 - 3,38
Vaches légères :		870 - 1580	
Vaches entre deux :		1610 - 1950	
Vaches lourdes :		2030 - 2380	

Commerce très actif en broutards et taurillons blancs ou limousins à des tarifs en progression jusqu'à 420 kg. Fermes en lourds.

Vente plus rapide en femelles à des cours plus soutenus. Bonne demande en génisses. Aucun invendu. Placement rapide et quasi-total en vaches à des tarifs fermes.

Bovins gras : 4

Bonne demande.



MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

03/06/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 683 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,76	6,18	5,63	+ 0,48
		de 38 à 44 kg	4,55	5,84	5,44	+ 0,42
		de 44 à 50 kg	4,44	5,70	5,05	+ 0,20
	R	de 32 à 38 kg	4,30	5,30	4,83	- 0,02

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 160 - Vente : 91 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			1,38	3,33	2,00	+ 0,49
F	U	< 60 kg	1,48	1,53	1,48	- 0,42
		> 60 kg	1,53	1,88	1,58	+ 0,01
	R	> 60 kg	1,11	1,50	1,35	- 0,08

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 10 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	20	32	26	=

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 15 - Vente : 86 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	de 25 à 35 kg	122	128	125	

OBSERVATIONS

Effectif global : 868 - Taux de vente : 98 %

Agneaux : Vente rapide et totale. L'approche de la fête de l'Aïd El Kébir (le 17 juin) stimule les achats et provoque une hausse sensible des cours des agneaux mâles, entrainant du même coup une hausse des femelles, mais à un niveau moindre.

Brebis : Belle présentation. 1 seul lot invendu. Les cours sont stables et légèrement à haussiers dans les bonnes.

Béliers : Forte demande.

Caprins : Cours inchangés.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

29/05/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 75 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M Charolais	U	350-400	3,94	4,03	4,00	+ 0,22
F Charolais	U	300-350	3,37	3,65	3,51	- 0,03
M Limousins	U	300-350	4,02	4,11	4,05	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 78 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	N	- 5 ans	2,98	3,18	3,04	+ 0,20
		5 à 10 ans	2,78	3,19	2,92	+ 0,20
		+ 10 ans	2,75	2,95	2,83	+ 0,17

OBSERVATIONS

Effectif global : 153 - Taux de vente : 94 %

Broutards : Très peu d'apports cette semaine mais beaucoup de broutards jeunes valablement vaccinés qui tirent les cours vers le haut. Commerce très actif.

Laitonnes : Cours reconduits.

Vaches : Les animaux sont de très bonne qualité cette semaine, beaucoup de vache correctement herbées, la vente est rapide et quasi totale.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

29/05/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 763 - Vente : 88 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,88	5,21	5,02	- 0,30
		de 38 à 44 kg	4,88	5,31	4,96	- 0,48

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 176 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,30	1,85	1,58	+ 0,04
		+ de 60 kg	1,44	1,67	1,52	- 0,08

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 144 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	23	60	39	- 9,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 1 120 - Taux de vente : 92 %

Agneaux : Le volume présentés est important à l'approche de la fête musulmane. Les cours fléchissent légèrement, la qualité des lots n' est pas toujours au rendez-vous et le tri est plus sélectif. Les tarifs reste néanmoins convenable.

Brebis : Le volume présentés n'est pas si important mais la demande est elle aussi moins importante.Beaucoup de sorties ces jours-ci suite à la fin de la période de détention des brebis.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

03 Juin 2024

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : La demande est bonne. Reconduction positive des cours sur l'ensemble des catégories.

Bovins maigres : La demande reste ferme sur les mâles et les cours sont très facilement reconduits.
/!\Les valeurs remontées par les cotations Gros Bovins Maigres ne sont pas représentatives des niveaux de prix constatés sur le terrain !

POLITIQUES

Ce dernier jeudi de mai, les Députés français ont adopté une résolution afin que le CETA (accord avec le Canada) soit rapidement soumis au débat et au vote à l'Assemblée nationale. En effet, depuis fin mars, et l'opposition du Sénat à cet accord, les Députés attendent de pouvoir s'exprimer, alors que le Gouvernement reporte ! La FNB rappelle son opposition ferme à cet accord qui ouvre un contingent de 65 000 t de viandes qui ne respectent pas les nomes de production européenne ! → TwittRésolutionCETA

ENVIRONNEMENT

Lors d'une audition à l'Assemblée nationale le 30 mai, Antoine Pellion, secrétaire général à la planification écologique (SGPE), a déclaré que «l'enjeu de la planification écologique à horizon 2030 est de stabiliser le cheptel bovin.». Cette position est défendue par les professionnels de l'élevage et d'Interbev (interprofession de la viande). Il est clair que la décapitalisation du cheptel ne doit pas être un levier pour réduire les émissions de gaz à effet de serre dont l'objectif de diminution est de 5 Mteq CO2 d'ici 2030 (par rapport à 2019), d'après la FNB.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Après 1 mois et demi de consultation publique lancée par les députés Anne-Laure Babault et Alexis Izard, dans le cadre de leur mission gouvernementale sur #Egalim, ce 3 juin s'achève la période ouverte aux questionnaires « Mieux rémunérer les agriculteurs : quels leviers pour le consommateur ? » et « Rémunérer les agriculteurs et partager la valeur : quelles actions des professionnels? ». La FNB, au-delà de ces consultations, rappelle l'importance de consolider les lois EGAlims, en rendant obligatoire dans la formule de prix, l'utilisation de l'unique indicateur de référence de coûts de production disponible en viande bovine. Cet indicateur doit aussi obligatoirement être prépondérant/majoritaire dans la formule de prix pour garantir un revenu juste aux éleveurs!

FAIT DE LA SEMAINE

Les représentants des grandes listes aux élections européennes ont présenté mardi dernier leur vision pour l'agriculture, dans le cadre d'un « grand oral » organisé par la FNSEA et JA. S'il est un sujet qui fait consensus, c'est bien la réciprocité des normes à l'imports (clauses miroir), il faudra donc que les députés aux manettes du futur Parlement veillent à la stricte application et contrôle. Un ensemble d'autres sujets seront sur leur table, maintien de l'élevage, cesser la suradministration, appui par la PAC, gestion des risques améliorée, …

FOCUS

Mise en œuvre du plan gouvernemental renforcé de reconquête de notre souveraineté sur l'élevage : un séminaire scientifique et technique a réuni sous l'égide du ministre les représentants des filières animales, les Instituts techniques et l'Inrae, pour un premier évhange sur les pistes pour dynamiser la recherche en élevage lors des prochaines années. L'enjeu est d'apporter des solutions et innovations sur les sujets permettant de conforter nos secteurs. Les priorités seront précisées par la profession.

CHIFFRE A RETENIR

0 nouveau foyer MHE

C'est la 1ère fois depuis le début de la crise de la Maladie Hémorragique Epizootique (MHE), le 19 septembre 2023, qu'aucun nouveau foyer de MHE n'est apparu en une semaine. En effet, aucun cas n'a été détecté depuis le 23 mai 2024 et le zonage reste inchangé depuis le 14 décembre. Il semblerait donc qu'il n'y a pas de reprise vectorielle printanière comme on aurait pu s'y attendre. Une bonne nouvelle pour tous les éleveurs français et pour la filière bovine.

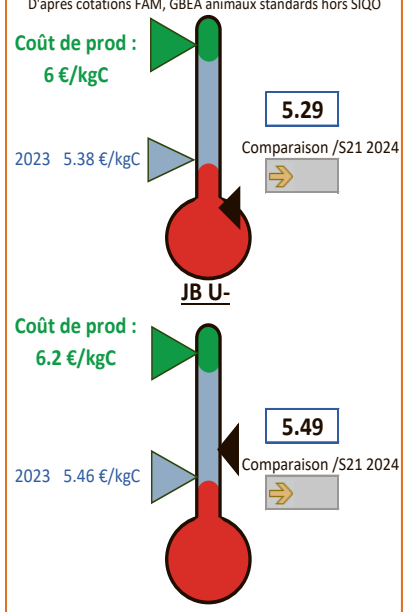
EN REGION

Le week du 31 mai, 1et et 2 juin ont été l'occasion de lancer la 1ère édition des 'Rencontres A table', journée porte ouverte de la filière viande bovine organisée par INTERBEV. En Lozère, le parrain de l'édition Fabien Pelous, ancien international de rugby, a donné de son temps auprès des producteurs et autres maillons de la filière, temps qu'il a mis au service d'un soutien fort auprès des éleveurs de la région et du monde rural pour lequel il est et reste un ferveur défenseur!

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

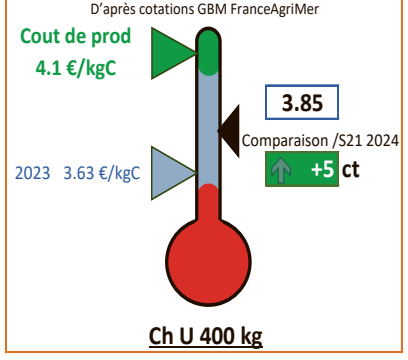
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

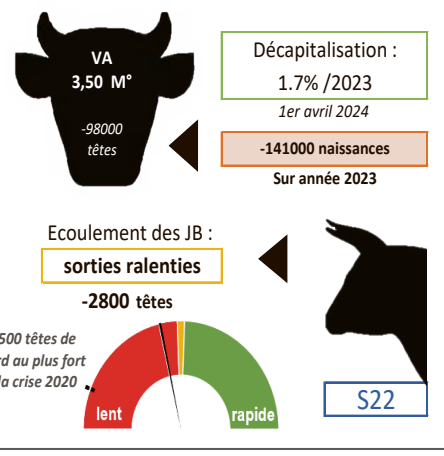
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



Effectifs d'animaux

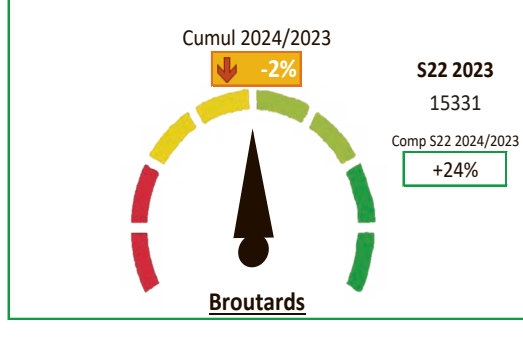
GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



Exports vifs Italie

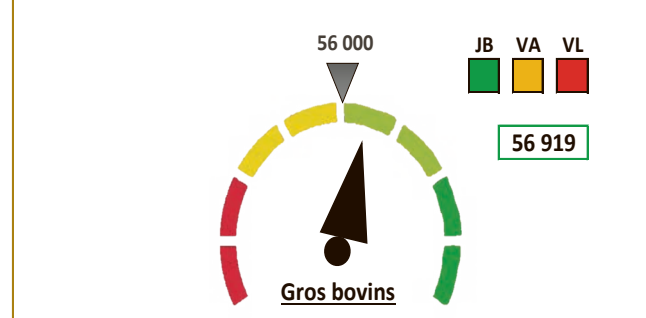
D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES

Moy hebdo cumulée : 15 750 têtes



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6.20	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6.78	Génisse R + (€/kg éc.)
6.00	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4.10	Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2023

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 23
du 3 au 9 juin.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Une demande toujours active et des cours facilement reconduits dans l'ensemble des races et catégories. Les acheteurs sont présents et les ventes sont faciles avec des apports qui se maintiennent globalement. Les prix restent fermes dans les bons lots.

Gros bovins maigres : La vente est toujours active avec de bonnes plus-values dans le bétail avec du potentiel et en état.
L'offre est très réduite avec des prix facilement reconduits dans les bonnes vaches d'embouche.
Pour les bêtes maigres et les plus âgées, les acheteurs sont moins actifs.

Boucherie : Les ventes sont fluides et faciles. Les cours sont couramment reconduits voir haussiers pour les vaches laitières, mixtes et certaines races à viandes. Les apports restent timides.

Veaux : Les cours sont reconduits malgré des effectifs à la baisse dans tous types de veaux et toutes catégories. Les animaux de qualités sont recherchés et la demande est bonne en femelle croisés.

Ovins : En agneaux, les effectifs sont à la hausse. Les ventes sont hétérogènes en fonction des secteurs. Les cours se tiennent mais ont tendances à se compliquer.
La fête de l'Aïd El Kébir continue à stimuler les achats.
En agnelet, la vente n'est pas active et les cours sont difficilement reconduits. En brebis le commerce est légèrement plus difficile, les effectifs sont en hausses.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Recherche tracteur tout état, toutes marques avec problème mécanique pour pièce en panne.
✆ 07 49 88 65 13

38 - Vends 4 roues 13 6 38 pour tracteur Ford ; tracteur Ford 801 select-o-speed très bon état.
✆ 06 75 04 60 70

38 - Vends Same explorer 95 année 2007 4400heures prix exo 30000 euros.
✆ 06 76 97 13 55

71 - Vends micro-traxteur Kubota B30, 30 cv, 450 h, 4 roues motr., 13.500 € ht, TVA récupérable.
✆ 06 10 26 47 48

71 - Vends tracteur John Deere 6130, 85 cv, année 2008, 6.000 heures, avec chargeur Mailleux t10, b. état.
✆ 06 87 02 92 62

Travail du sol

38 - Vends bineuse maïs écartement 80cm télescopique inf à 3m repliée cuve inox 800 kg prêt à emploi 3500 euros.
✆ 06 10 74 62 25

Récolte

01 - Vends cellule de stockage de grains environ 400 qx gaine de ventilation vis de reprise.
✆ 06 78 99 45 99

38 - Vends pirouette Fella 6 m 80 BE ; faucheuse tambour Samasz et Peugeot 207 pour pièce.
✆ 06 70 24 56 64

38 - Vends herse 4m20 une charrue Kverneland dans l'état prix 1000 euros ; une charrue Naud trisoc prix 3000 euros en excellent état car plus le tracteur ; herse prix 400 euros.
✆ 06 49 79 02 46

71 - Vends andaineur doubles rotors Fella, juras 671, TBE.
✆ 06 09 32 28 89

71 - Vends cause cessation Pirouette Kuhn, 8 toupies, bon état.
✆ 06 88 59 16 46

73 - Vends coupe à blé 1030 IH 4m30 pour axial + chariot bon état.
✆ 04 79 72 02 72

73 - Vends Pirouette SIP 5m70. Cause retraite très peu servi. 4500 euros TTC.
✆ 06 50 42 61 95

89 - Vends andaineur Deutz Swat Master 3921 3,90 Tandem, - faneuse Class Volto 450S, repliage manuel (2302)
✆ 06 81 82 73 32

Distribution

39 - Vends pailleuse porter Silodis 2700, TBE, cause cessation d'activité. Photos sur demande. 2800 euros à débattre.
✆ 06 24 79 68 66

Divers

01 - Particulier vends piquets Acacia à partir de 1m80. Possibilité de livraison.
✆ 06 03 12 27 73

21 - Vends cause cessation : - faucheuse GMD 3.20 m., - presse Krone vario pack 1800, - andaineur Kuhn 4321, - charrue Goizin 4 fers, - brabant NSH. Le tout TBE. (1108)
✆ 06 98 38 19 62

21 - Recherche round baller 120 x 120, - presse MD, - cover-crop, - tracteur 4 RM. (2006)
✆ 06 74 23 69 42

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles. (2102)
✆ 06 30 11 59 25

21 - Vends déchaumeur Wogel et Noot 2500 euros et faucheuse 4 assiettes 1000 euros. Le tout en bon état. A débattre. (2301)
✆ 06 24 16 75 48

Achète vieilles poutres
démontées ou à démonter, plancher, tomettes, tuiles plates, dalles.
Tél. : 04 74 00 89 08

38 - Recherche pique balles 2 dents attelage Euro faire offre.
✆ 06 84 30 24 46

38 - Vends combiné doublet record 3m porte à court lame avant 10 doigts packer 500 remorque élévatrice tabac fruits 5m long 2,05m large.
✆ 04 74 84 72 44

39 - Vends fourche Quicke 2 200 euros avec bâtis Case IH 733, bon état 1 200 euros.
✆ 06 64 64 91 59 h.r.

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

42 - Vends vis à grains 6m, 220 V, 500 euros ; 2 cornadis chèvre 2m, 6 places, 200 euros ; diff. faisselles écrémeuse Bernard E 22, 50 euros ; donne baratte bois.
✆ 07 88 32 02 97

42 - Cause retraite vend round baller JD, faneuse 6T, vis à grain, pailleuse, pince enrubannage, dérouleuse, ratelier auge.
✆ 06 44 21 93 94

69 - Vends 2 brouettes de cueillette fruits grand modèle Delannoy bon état- 2 auges métalliques 6 m. avec roulettes, bon état.
✆ 04 78 81 85 79 HR

BIOCOMPIG
fournisseur d'engrais organique en granulé
Compost et Engrais organique en Granulé
Fientes de POULE- PORC -CHAMPIGNON
Livraison rapide Grande quantité disponible
Guillaume au 06 75 45 88 09 - info@biocompig.fr

69 - Vends (retraite) pulvérisateur Berthoud 1150 l. trainé 14 jets - Semoir Sulky 13 rangs - Brouette pneumatique ou sur 3 points - Tuyaux PVC noir diam 40 + arroseurs 2 m. + divers.
✆ 06 52 36 66 99

Elevage

01 - Vends salle de traite 2x10 stalle hydraulique compteurs Manuflow, Louve Forster, cuve Inox 1000 l, mélangeuse JF 15m3, 3 bacs 1000 l, Cornadis veaux, cuve GNR 4000 l, silo.
✆ 07 70 88 29 89

26 - A vendre cause retraite Louve Marchand récente.
✆ 06 07 64 29 69 HR

69 - Vends racleur hydraulique à lisier ou fumier, 3 / 4 mètres avec centrale hydraulique + armoire électrique.
✆ 06 99 44 65 13

Véhicule

Utilitaire

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + Tous pick-up .
✆ 06 42 69 14 31

71 - Vends camion bétaillère Mercedes Benz 814, mise en circulation 1992, PTAC 8,6 T, 347.000 km d'origine, équipé 6 pneus neufs à 337.000 km, bon état général, CT ok.
✆ 06 81 82 27 97

73 - Vends bétaillère Mercedes 515D de 2001, 61000 km, CT OK, 21900 euros.
✆ 06 78 92 11 95

74 - Vends 4x4 Isuzu D-Max 3L 2004 5 places, 235000 km, 11800 euros.
✆ 06 25 58 97 08

Tourisme

38 - Vends C4 Picasso gris métallisé 2013 157 000km bon état.
✆ 07 84 41 13 73

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends foin 2023 BR, diam. 125 b. qual. + vis grains diam. 160x7, diam. 100x5 m, moulin farine Fao.
✆ 06 13 38 27 92

38 - Vends andaineur Kuhn ga300 pour pièces 250 euros.
✆ 07 84 46 65 29
04 74 53 08 11

42 - Producteur vend maïs épis et orge. Possibilité livraison.
✆ 06 82 29 74 85

Plants, pépinière

39 - Vends BR enrubannées, luzerne 2023, 4e coupe, conversion AB, C1.
✆ 06 79 59 91 05

Fourrage

01 - Vends foin montagne 2023 balles rondes 260 kg à l'abri très bonne qualité, 95 euros/T.
✆ 06 63 26 96 17

39 - Achat – Vente paille et foin.
✆ 06 08 53 16 44

89 - Vends paille de céréales derrière MB grandes parcelles 23 kms Avallon. (2203)
✆ 06 81 42 11 54

Location

Autres

15 - Agri loue 2 gîtes 2/5 personnes de 230 euros à 350 euros/semaine ou à la nuitée, le Trioulou à la ferme.
✆ 06 45 13 44 89

Suivez-nos publications sur Instagram

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Emploi

Offre

01 - Cherche jeune dynamique (enfant d'agriculteur bienvenu) pour saison paille (juillet), nourri, logé. Permis VL indispensable.
✆ 06 68 93 44 60

AGENT AGRICOLE SECTEUR TONNERRE (89)
RECHERCHE COMMERCIAL (H/F)

MASSEY FERGUSON

Pour vente de matériels agricoles
sur les secteurs : Yonne / Côte-d'or / Aube
Poste en CDI

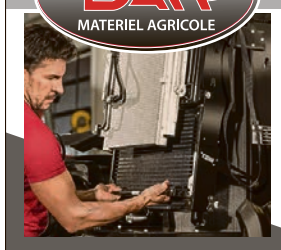
Missions : Développement du fichier client, conseil technique dans le choix du matériel, rédaction des devis et bons de commande
Mise à disposition : voiture,carburant,téléphone portable,ordinateur portable, indemnisation frais de repas
Rémunération : fixe + commissions sur ventes

Envoyer CV + LM à nathalie@lucasetfils.fr
Contact téléphonique : 03 86 75 20 98

URGENT recrute
Mécanicien agricole - soudeur (H/F)
Éts LÉVÊQUE
21 Saffres
03 80 49 63 86

lieu de vie social et gourmand et la liberté de contribuer aux menus et aux événements spéciaux de la brasserie. Un logement de fonction, permettant une immersion totale dans la vie de l'établissement est mis à disposition. Très bonne rémunération. Envoyer un CV par mail uniquement à :
✆ alancla@icloud.com

DAFP MATERIEL AGRICOLE **RECRUTE**



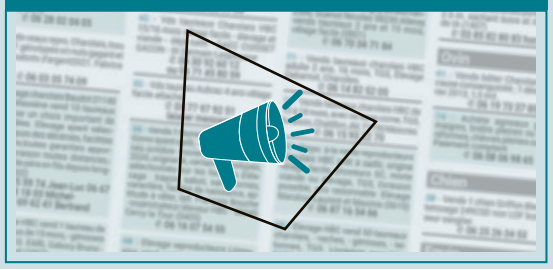
- **1 technicien (H/F) sur la base de Toucy (89)**
- **1 technicien (H/F) sur la base de Venoy (89)**

connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées.
Formation assurée
Débutant accepté

Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tél. 06 07 54 76 70

CASE IH

Terres de Bourgogne
Petites annonces
03 80 78 90 40



58 - Vends taureaux charolais 13/15 mois HBC hivernés au pré, sans cornes, vêlage facile. GAEC Touillon-Moiron (1109)
✆ 06 19 82 08 94

42 - Vends agneaux femelle cause surnombre pour mettre à l'herbe.
✆ 06 82 45 66 45

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Votre spécialiste en matériel d'élevage
SAS CHAPUIS Frères
21450 Saint-Marc-sur-Seine - 03 80 93 22 28
www.chapuis-freres.fr



«Plus qu'un emploi, Chapuis Frères vous offre une carrière ! »

RECRUTE UN TECHNICIEN DE MAINTENANCE (H/F)

MISSION : Assurer les montages, dépannages et l'entretien des machines à traire et robots des secteurs 21,10, 89.
COMPÉTENCES REQUISES : BAC+2 électrotechnique/électromécanique. Une formation ou expérience en maintenance (BAC ou BTS MEI/MAI) serait appréciée pour répondre aux exigences techniques de ce poste.
Poste à pourvoir immédiatement.
Salaire motivant à négocier selon diplômes et expérience.

DeLaval

Contactez Caroline ou Alexis : 03 80 93 22 28 - direction@chapuis-freres.fr

SICAREV COOP ÉLEVEUR DE GOÛT

Coopérative d'élevage en production bovine et ovine recrute :
1 TECHNICIEN CONSEIL Bovins Viande h/f en CDI à temps complet

- Accompagner les adhérents dans l'amélioration de leur production.
- Apporter aux éleveurs des conseils technico-économiques en alimentation, santé, génétique, bâtiments,...
- Participer au développement commercial du service agrofournitures de la coopérative.
- Accompagner les adhérents dans leurs différents projets.

Profil : Bac+2 - expérience de 3 à 5 ans dans le domaine. - Département 89 et limitrophes

Envoyez votre candidature à l'adresse suivante :
contactrh@sicarev.com

18 - A l'est de Bourges, le GE « des Moulins » recherche : salarié(e) qualifié(e). Travail en équipe sur 2 exploitations, l'une en polyculture-élevage bovin charolais et l'autre en polyculture avec création d'un atelier d'élevage d'engraissement bovin. Compétences requises : maîtrise d'engins agricoles et de l'électronique embarquée ; bonnes connaissances en agronomie. Des connaissances en maintenance et entretiens des bâtiments sont un plus. Aptitudes : méticulosité, autonomie, maîtrise technique en agriculture comme en élevage, plaisir d'apprendre. Formations requises : expériences significatives ou BAC agricole minimum, Certiphyto à passer rapidement si non acquis. Contrat à durée indéterminée après une période d'essai. Salaire à négocier selon expérience et compétences. Permis B. Envoyez CV, lettre de motivation à gedesmoulins18@gmail.com
✆ 06 88 12 72 11

43 - Recherchons couple dynamique et enthousiaste possédant des connaissances dans le domaine de la restauration pour la gestion d'une brasserie (proche de Montbéliard) apprécié pour son ambiance conviviale et sa cuisine authentique. Une occasion de faire partie intégrante de la communauté locale en animant un

Offre de service

01 - Atelier réparation spécialiste moteurs effectue réfection sur tracteur, engins agricoles et viticoles, TP... rectification culasses. Vente pièces moteur.
✆ 06 63 43 51 15

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, GIRARD Benjamin
✆ 06 63 31 48 59

Animaux

Bovin

21 - Elevage charolais HBC, vends taureaux reproducteurs 16 à 18 mois, prêt à saillir, vêlage facile, IND IBR, BVD, livraison assurée. EARL Guenot Nicolas - 21230 Allerey. (1406)
✆ 06 31 23 56 01

42 - Vends taureaux charolais, HBC, 17-18 mois, vêlage facile, élevage et viande. Gaec Cuisson-Gacon, Saint-Germain-Lespinasse.
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

70 - Ste d'intégration familiale Veau Plaisir recherche éleveur de veaux de boucherie pour création ou reprise d'élevage.
✆ 06 07 68 28 70

71 - Vends vaches charolaises pleines inscrites HBC, génisses 1 an, IBR A.
✆ 03 85 24 15 93

71 - Vends génisses aubrac, garanties pleines. Terme 1er sept. 2024.
✆ 06 88 59 16 46

73 - Vends génisses blonde Aquitaine 10/12 mois père/mère inscrits.
✆ 04 79 72 02 72

74 - Prends une vingtaine génisses en pension parc Jura. Prix à définir. Vente paille et foin.
✆ 06 82 10 30 18

89 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs prêts à saillir, 40 mâles, - vaches, - génisses. Vente permanente femelles et reproducteurs. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (2005)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

Ovin

38 - Vends brebis et agneaux charolais.
✆ 06 81 62 15 57

Chien

38 - Vends cause maladie 4 chiots (2 de 4 mois et 2 de 1 an) Basset fauve de Bretagne parents LOF, Siret 42501686200020 identification mère frsn12412036.
✆ 06 84 11 95 33

39 - Vends chiots border collie nés le 03/04/24, portée de 7, inscrite LOF 2024003937, mère 250268780057747, dispo en juin.
✆ 06 88 33 93 72

Equin

07 - Vends une pouliche 1 an et une jument 3 ans comtoise
✆ 06 72 62 00 48

63 - Achète chevaux et poneys tout genre à valoriser et de réforme. Faire propo.
✆ 06 81 21 25 20

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne **Abonnement**

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - CS80075
21110 Bretenière

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009 | BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site www.agribourgogne.fr

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ Réussir Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ Réussir Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ Réussir Lait — LAIT
☐ Réussir Porc Tech Porc — PORCS
☐ Réussir La chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ Réussir Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ Réussir Vigne — VIGNE
☐ Réussir Volailles — VOLAILLES
☐ Réussir Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 123 €
☐ 2 ANS 222 €
☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
☐ pour 1 an 58 € par revue
☐ pour 2 ans 116 € par revue

TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFORMATION

TRANS BANSHEE

Société par actions simplifiée
en cours de transformation en
société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 28 bis, rue d'Ouges
21600 LONGVIC
908 434 699 RCS DIJON

Suivant délibération en date du 30/04/2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire, statuant aux conditions prévues par la loi, a décidé la transformation de la Société en société à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 5 000 euros, divisé en 500 parts sociales de 10 euros chacune numérotées de 1 à 500.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par :
Président : Monsieur Daouda CHERIF, demeurant 28 bis, rue d'Ouges 21600 LONGVIC
Directeur général : Monsieur Mamadou DIABY, demeurant 5 E, rue des Rétisseys 21240 TALANT
Sous sa nouvelle forme de société à responsabilité limitée, la Société est gérée par Monsieur Daouda CHERIF et Monsieur Mamadou DIABY en qualité de co-Gérants.

AL24013926

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

JC BURGUNDY

SARL au capital de 1 000 €
Siège social : 24 Sous les Roches -
39700 ROCHEFORT SUR NENON
920 489 325 RCS LONS LE SAUNIER

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 33 Rue Carnot, 21200 BEAUNE au 24 Sous les Roches - 39700 ROCHEFORT SUR NENON à compter du 1er janvier 2024, et de modifier en conséquence l'article 4 - Siège social des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL24013954

CONSEILS ET APPLICATIONS JURIDIQUES
Société d'Avocats
15 rue du Parc 67205 OBERHAUSBERGEN
Tél. 03.88.56.91.74
Fax. 03.88.56.91.68

TRANSFORMATION

BEREST BOURGOGNE

Société à responsabilité limitée
transformée en société
par actions simplifiée
au capital de 77.000 euros
Siège social : 14D rue Pierre de Coubertin
21000 DIJON
RCS DIJON 820.856.078 (2016B00689)

Aux termes d'une délibération en date du 22/04/2024, enregistrée au Service de la Publicité Foncière et de l'Enregistrement de DIJON le 22/05/2024, Dossier 2024 00022781, Réf. 2104P01 2024 A 01181, l'Assemblée Générale Mixte des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
Son objet, sa dénomination, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.
Le capital social reste fixé à la somme de 77.000 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit de tiers non associé doit être autorisée par la Société.
M. Yann ASELMEYER gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRESIDENTE DE LA SOCIÉTÉ: la société BUREAU D'ETUDES REUNIS DE L'EST «B.E.R. EST», société par actions simplifiée au capital de 956.820 euros, ayant son siège social 8 rue Girlenhirsch 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN, immatriculée au RCS de STRASBOURG sous le n° 598.502.243 (59B224), représentée par M. Yann ASELMEYER, Président
Pour publication légale, Avocat

AL24013976

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GATITO

Société « GATITO »
Société Civile Immobilière au capital de 3000 Euros.
Siège social : 29 rue Jean Baptiste Baudin – 21000 Dijon
Numéro d'identification : 853 188 563 R.C.S. Dijon.
Aux termes d'une assemblée générale en date du 31.05.2024, les associés ont décidé de transférer le siège social, à compter du 01.06.2024, comme suit :
Ancien siège : 29 rue Jean Baptiste Baudin – 21000 Dijon.
Nouveau siège : 4 rue Chanoine Bordet – 21000 Dijon.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite auprès du tribunal de commerce de Dijon.
Madame Marine JARRASSÉ, gérante.

AL24014000

MODIFICATIONS DES STATUTS

Par décision du 29 mai 2024, l'associé unique de la société BTS EXPRESS INTERNATIONAL, EURL au capital de 5 000 euros, Siège social : 6 rue George Sand, 21300 CHENOVE, RCS DIJON 980 939 748, a décidé d'augmenter le capital social de 5 000 euros pour le porter à 10 000 euros et d'étendre l'objet social aux activités de négoce de produits d'alimentation générale et de produits non alimentaires, vente de véhicules neufs et d'occasion.Pour avis - La Gérance

AL24014008

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Société civile immobilière R 2 K

au capital de 5000 €
RCS AUXERRE 531 891 117

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 18/05/2024 les associés de la SCI R2K ont décidé de transférer le siège social du 44 avenue Pasteur à AUXERRE (89000), au 16 rue Sainte Marguerite à BEAUNE (21200).
Suite au décès de Monsieur James KOERPER (gérant), Madame Catherine KOERPER demeurant au 16 rue Sainte Marguerite à BEAUNE, a été nommée gérante pour une durée illimitée.
Ces modifications seront publiées au Registre du Commerce et des Sociétés tenu aux greffes des Tribunaux de Commerce d'AUXERRE et de DIJON.
Pour avis et mention.

AL24014013

DIRECTEUR GÉNÉRAL

LA MILLÈRE

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 rue du Centre -
21320 Créancey
952 613 305 RCS DIJON

Aux termes des décisions du 17/04/2024, les associés ont pris acte de la démission de Mme Marie-Noëlle DUFRAIGNE de ses fonctions de Directeur Général et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.
Pour avis. Le Président.

AL24014015

// GÉRANCE

AVIS DE LOCATION - GERANCE

Aux termes d'un ASSP du 29/05/2024, la société LE TAXI DU PAYS BEAUNOIS, SAS au capital de 5 000 €, dont le siège social est situé 26 rue Jean-Baptiste Boussu, 21200 VIGNOLES, immatriculée sous le n°839 142 296 RCS DIJON, a confié à la société TAXI JUCA, SARL au capital de 1 000 €, dont le siège social est situé 14A av Maréchal de Lattre de Tassigny, 21200 BEAUNE, immatriculée sous le n°984 986 844 RCS DIJON, l'exploitation à titre de location – gérance d'un fonds de taxi comprenant l'autorisation de stationnement taxi n°1 délivrée par la Mairie de GILLY LES CITEAUX (Côte d'Or) ainsi qu'un véhicule équipé taxi, pour une durée d'une année à compter du 1er juin 2024, renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation. Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds artisanal dont il s'agit seront achetées et payées par le locataire-gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au locataire-gérant, le loueur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

AL24013984

// DIVERS

AVIS

GARAGE FOURRIER
Société à responsabilité limitée
Au capital de 3 048,98 €
Siège social : 27 Avenue Eugène Spuller 21340 NOLAY
306 486 861 RCS DIJON
FFGP Société par actions simplifiee Au capital de 300 000 € Siège social : 27 Avenue Eugène Spuller 21340 Nolay En cours de constitution AVIS D'APPORT PARTIEL D'ACTIF La SARL GARAGE FOURRIER et la SAS FFGP, sus désignées, ont établi le 13/03/2024, un projet d'apport partiel d'actif soumis au régime juridique des scissions et au régime de faveur prévu à l'article 210 B du Code général des impôts en matière fiscale aux termes duquel la SARL GARAGE FOURRIER faisait apport à la SAS FFGP de sa branche complète et autonome d'activité de garage, vente de véhicules, tôlerie et peinture automobile, accessoires automobiles et voitures d'occasion, vente de carburants, comprenant un actif de 716.645,83 € et un passif de 566.645,83 €, soit un apport net de 150.000 €. Ce traité d'apport partiel d'actif a été approuvé par décisions unanimes des associés de la SARL GARAGE FOURRIER du 17/04/2024 et par la signature des statuts de la SAS FFGP le 18/04/2024 emportant approbation de l'apport partiel d'actif par les associés de ladite société au 17/04/2024. En rémunération et représentation de l'actif net apporté par la SARL GARAGE FOURRIER, il a été attribué à SARL GARAGE FOURRIER 1.500 actions nouvelles de 100 € chacune de valeur nominale, entièrement libérées, créées par la SAS FFGP à titre de rémunération de l'apport effectué à la constitution de la SAS FFGP Mention sera faite au RCS de DIJON

AL24013946

PLUS D'INFOS SUR
www.agribourgogne.fr

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 03/06/2024
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Dossier DIJON – PLOMBIERES-LES-DIJON : Loué sur une partie de la surface – Objectif : maintien de l'exploitant sur les parcelles louées. Terres et landes - Urbanisme : PLUi de Dijon métropole – Zone N (HS186 et AP233) – Zone Ap (HS200) – Zone Apv (AP304)
Dijon (21) 1 ha 39 a 00 ca 'LE BAS DES CHARMES' : HS-0186-0200
Plombières-lès-Dijon (21) 12 a 32 ca 'COMBE GENELET' : AP-0233 - 'COMBE TONY' : AP-0304
Remilly-sur-Tille (21) : Terres - Urbanisme : Zone A du PLU - Libres après la récolte 2024 70 a 44 ca 'TERRES ROUSSES' : ZA-0022-0033-0034-0036
Montmoyen (21) : Terres, landes – Urbanisme : RNU - Objectif : Maintien des fermiers en place
6 ha 86 a 70 ca 'CHARME' : ZH-0010AJ-0010AK-0010B - 'CHAMPS CHLOGNIATS' : ZI-0027J-0027K
Bellenot-sous-Pouilly et Martrois : Objectif = Maintien des exploitants sur les parcelles occupées - Propriété agricole composée d'un ensemble de bâtiments et de foncier en nature de prés, terres, bois - Urbanisme : RNU
Bellenot-sous-Pouilly (21)
146 ha 34 a 06 ca 'LE GRAND PRE' : A-0038-0039J-0039K-0040J-0040K-0041-0042J-0042K - 'FERME DE VEUCHEY' : A-0005-0006-0007-0008A-0008Z - 'LARREY SOUS LA PERRIERE' : A-0009-0010-0011-0014-0446J-0446KZD-0054J-0054K - 'BOIS DE LA PERRIERE' : A-0020 - 'PRE DE LA GRANGE' : A-0001J-0001K-0002-0003-0004 - 'LES ATHES DE LA MOUILLE' : A-0024J-0024K-0025J-0025K - 'BOIS DE POLAY' : A-0026 - 'CRIOT' : ZC-0004-0007A-0007B - 'DERRIERE CRIOT' : ZC-0001AJ-0001AK-0001B - 'LA GRANDE MONTAGNE' : ZD-0055J-0055K-0059-0060-0066AJ-0066AK-0066B
Martrois (21) 5 ha 34 a 66 ca 'SUR CRIOT' : A-0844-0845 - 'POIRIER AUX ROTS' : A-0143 - 'CHAMP NIVET' : A-0592-0595 - 'BAS DES MOTTES' : A-0195 - 'PLAINOISE' : B-0568-0572-0573-0574-0575-0577-0578-0579
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :
Fénay (21) : Terre - Urbanisme : Zone A du PLU - Libre après récolte 2024
38 a 71 ca 'LA PIECE DES QUINZE JOURNA' : AH-0023
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 24/06/2024 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL24014002

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

LA CLEF DESCHAMPS

Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 9001 Allée des Grillons -
21200 BEAUNE
822 330 692 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 27 mars 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à effet du même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Baptiste DESCHAMPS, domicilié 2 Allée des Grillons à BEAUNE (21200), pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.Le mandat de Président de Monsieur Jean-Baptiste DESCHAMPS prend fin du fait de sa nomination en qualité de liquidateur.
Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du domicile du liquidateur, soit au 2 Allée des Grillons à BEAUNE (21200). C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24013927

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LA CLEF DESCHAMPS

Société par actions simplifiée en liquidation
au capital de 2 000 euros
Siège social : 9001 Allée des Grillons -
21200 BEAUNE
Siège de liquidation : 2 Allée des Grillons -
21200 BEAUNE
822 330 692 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31 mars 2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean-Baptiste DESCHAMPS, demeurant 2 Allée des Grillons à BEAUNE (21200), de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du même jour.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24013929

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte en date du 28/05/2024, il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes :
DÉNOMINATION SOCIALE : MMC BERTRAND
OBJET SOCIAL : l'acquisition et la gestion de biens immobiliers ainsi que tous titres de sociétés immobilières
SIEGE SOCIAL : 9, Impasse Les Crais L'Huilier 21310 TANAY
CAPITAL : 100 €.
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. de DIJON.
GERANCE : M. BERTRAND Grégory demeurant 9, Impasse Les Crais L'Huilier 21310 TANAY

AL24013970

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 10/04/2024, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : MONCOLIS TRANSPORT
Forme : SASU
Capital social : 3 000 €
Siège social : 16 Rue Alphonse bertillon, 21000 DIJON
Objet social : La Société a pour objet, en France et à l'étranger : - Le transport des marchandises par des véhicules de moins de 3,5 tonnes, - L'exploitation de véhicule de transport des marchandises avec chauffeur de moins de 3,5 tonnes, - La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus. - La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession des procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle, qui soit industrielle et littéraire ou artistique, relatifs à ces activités. - La participation, directe ou indirecte, et par tous les moyens, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; 2 - La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession des procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle relatifs à ces activités. - Et généralement, toutes opérations quelconques, industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, destinées à la réalisation de l'objet social.
Président : M. Wael ZAMO demeurant 16 Rue Alphonse bertillon, 21000 DIJON
Clause d'agrément : Les actions sont librement négociables après l'immatriculation de la société au RCS.
Clause d'admission : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité ; chaque action donne droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

AL24013937

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à POMMARD (21630) du 23 mai 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société civile immobilière.
Dénomination sociale : SCI DU PRE NEUF.
Siège social : 12 Rue de Largillière – 21630 POMMARD,
Objet social : L'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, forestier, agricole, commercial ou industriel ; La mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; La prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; Accessoirement, la vente de tous biens et droits immobiliers, et la souscription de tous emprunts hypothécaires ou non en vue de la réalisation d'une opération entrant dans le cadre de l'objet social, la constitution de toute garantie sur le patrimoine social en vue de la réalisation de l'objet social ; La Société pourra également se porter caution simple ou hypothécaire au profit d'un associé et/ou mettre à la disposition gratuitement au profit d'un des associés tout ou partie des biens par elle possédés, et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement ; Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés.
Capital social : 2.000 euros, constitué intégralement d'apports en numéraire.
Gérance : M. Guillaume BADUEL, demeurant 119 Route de Beaune – Hameau de Melin – 21190 AUXEY-DURESSES,
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas ; agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des Sociétés de DIJON.
Pour avis. La Gérance.

AL24013942

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : FFGP FORME : Société par actions simplifiée CAPITAL : 300 000 € SIEGE : 27 Avenue Eugène Spuller 21340 Nolay OBJET : tous travaux et transactions se rapportant à l'automobile, achats, ventes de véhicules neufs et d'occasion, réparations et entretien de toutes machines, dépannage et remorquage, achats et ventes de pièces détachées, de lubrifiants, de carburants et généralement de tous produits ou articles se rapportant à l'automobile. DUREE : 99 ans ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix sur justification de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. AGREMENT : Les cessions d'actions sont libres entre associés. Toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés. PRESIDENT : GARAGE FOURRIER, SARL au capital de 3 048,98 euros, ayant son siège 27 Avenue Eugène Spuller à NOLAY (21340), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Dijon sous le numéro 306.486.861. DIRECTEUR GENERAL : HOLDING PGM, SARL au capital de 1 000 euros, ayant son siège 50 Bis rue du Faubourg Saint Martin à FONTAINE LES DIJON (21121), immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Dijon sous le numéro 982 711 509. IMMATRICULATION : au RCS de RCS DIJON.

AL24013945

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP du 23/05/2024, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SCI GRENOT
Siège social : 41 Rue du Château d'Eau - 21160 CORCELLES LES MONTS
Objet : Acquisition d'immeubles, mise en valeur, transformation, aménagement, construction, administration et exploitation par bail, location ou autrement desdits immeubles dont elle peut être propriétaire par tout moyen. Acquisition de terrains, exploitation et mise en valeur de ces terrains pour l'édification d'un immeuble et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions. Vente à titre exceptionnel desdits immeubles. Prise de participations dans toutes sociétés ayant un objet similaire à la SCI GRENOT et cession à titre exceptionnel desdites participations.
Durée de la Société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON
Capital social : 100 euros (numéraire)
Gérance : Monsieur Mathieu GRENOT et Madame Clara PEREYRON GRENOT, demeurant ensemble 41 Rue du Château d'eau - 21160 CORCELLES LES MONTS
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés ; agrément des associés représentant plus des 2/3 du capital
Pour avis
La Gérance

AL24013952

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GEVREY CHAMBERTIN du 31/05/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : RBV Siège : 5 allée de Cluny, 21220 GEVREY CHAMBERTIN. Durée : quatre-vingt-dix-neuf (99) ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 1 200 euros. Objet : - l'investissement locatif, le conseil en investissement locatif, le conseil aux entreprises ; - le conseil sportif, le coaching sportif, la vente de matériel ou de compléments alimentaires ; Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Bastien, Michel, Hubert REYT, demeurant 5 allée de Cluny, 21220 GEVREY CHAMBERTIN. Directeur général : Madame Violène, Amandine GRANGER, demeurant 5 allée de Cluny 21220 GEVREY CHAMBERTIN. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Siège du tribunal de commerce ou RCS dont dépend la SAS. POUR AVIS Le Président

AL24014006

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI DE LA CASERNE SAINT VINCENT SCI au capital de 9 146,94 € Siège social : 6 rue Plateau de la Bonne Dame 58000 NEVERS 320 433 915 RCS NEVERS AVIS DE PUBLICITÉ ET DE REMPLACEMENT DU GÉRANT Selon décisions du 03.10.2023 avec effet le même jour : l'AGE a décidé de transférer le siège social du 6 rue Plateau de la Bonne Dame 58000 NEVERS au 132 avenue Dugay Trouin, Les Issambres 83380 ROQUEBRUNE SUR ARGENS, et de modifier en conséquence les statuts. L'AGE a également nommé en qualité de gérant pour une durée illimitée, M. Jean Michel FERARD, demeurant 4 route des Brouères 58000 Challuy, en remplacement de Simone FERARD, décédée le 15.03.2020. L'article 36 des statuts a été supprimé. Modification sera faite au GTC de NEVERS. Pour avis, La Gérance

AL24013800

NOMINATION DE GÉRANT

BOCHEN

SARL au capital de 1.000€
Siège social : 37 RUE DU GENERAL DE GAULLE
58000 NEVERS
RCS 947 922 175 NEVERS

L'AGE du 24/10/2023 a nommé gérant : M WANG SONGMIN, 37 RUE DU GENERAL DE GAULLE 58000 NEVERS en remplacement de M WANG LING, à compter du 24/10/2023. Mention au RCS de NEVERS

AL24013902

GROUPE

MODIFICATION DU CAPITAL

RACELAB

1 SAS AU CAPITAL DE 10 000 €
PORTÉ À 110 000 €
SIÈGE SOCIAL : TECHNOPOLE VILLAGE D'ENTREPRISES
MODULE n°3 - 58470 MAGNY-COURS
812 681 138 RCS NEVERS

Par décisions de l'associée unique du 31/12/2023 et du certificat délivré le 31/12/2023 par le Commissaire aux Comptes désigné à cet effet, constatant la libération d'actions nouvelles par compensation de créances liquides et exigibles sur la Société, Il résulte que le capital social a été augmenté d'un montant de 100 000 € par émission de 10 000 actions nouvelles de numéraire, et porté de 10 000 € à 110 000 €.
En conséquence, l'article 8 des statuts a été modifié.
Ancienne mention : Le capital social est fixé à dix mille (10 000 €).
Nouvelle mention : Le capital social est fixé à cent dix mille € (110 000 €).
POUR AVIS

AL24013913

NOMINATION DE CO-GÉRANT

GROUPEMENT FORESTIER DE BAZOCHES DU MORVAN

Siège social
Château de Bazoches
58190 BAZOCHES DU MORVAN
Capital social : 103.818 €
RCS NEVERS 428 238 885

Suivant décision collective des associés du 2 mai 2023, il résulte que, Monsieur Alexandre Drouilhet de Sigalas demeurant lieu dit Archanger 41700 CHEVERNY, a été nommée en qualité de cogérant associé, à compter de cette date, pour une durée illimitée. Les articles 13 et 14 des statuts a été modifié en conséquence.
RCS : Nevers.
Pour avis,

AL24013918

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme 03000 MOULINS

AVIS

B & F ASSOCIES - 529 077 646 RCS NEVERS

Société à responsabilité limitée
au capital de 12 000 euros
porté à 300 000 euros
Siège social : 8 Rue du Bengy
58640 VARENNES VAUZELLES

L'AGE réunie en date du 20/03/2024 a décidé d'augmenter le capital social de 288 000 euros par l'incorporation directe de réserves et d'une prime d'apport au capital, ce qui rend nécessaire la publication des mentions ci-après relatées : ARTICLE 7 – CAPITAL SOCIAL - Ancienne mention : Le capital social est fixé à DOUZE MILLE EUROS (12 000 €) ; Nouvelle mention : Le capital social est fixé à TROIS CENT MILLE EUROS (300 000 €). Pour avis - La Gérance

AL24013931

TRANSFERT DE SIEGE DANS LE MÊME RESSORT

GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DU DOMAINE DES VALLEES

Groupement foncier agricole
au capital de 1 000 €
Siège social : Les Loges
58150 POUILLY SUR LOIRE
433 169 927 RCS NEVERS

Les associés du GFA dénommé GROUPEMENT FONCIER AGRICOLE DU DOMAINE DES VALLEES réunis en age le 11/04/2024 ont décidé de transférer le siège social du Les Loges 58150 POUILLY SUR LOIRE au 7 Impasse des Ouasses 58150 TRACY SUR LOIRE et de modifier l'article 4 des statuts. Modification sera faite au RCS de NEVERS. Pour avis

AL24013936

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

TAND HUIAI

SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 38 RUE BENOIT D'AZY
58600 FOURCHAMBAULT
RCS NEVERS 451 570 287

L'assemblée générale extraordinaire du 28/05/2024 a décidé le transfert du siège social à compter du 28/05/2024 et de modifier l'article 4 des statuts comme suit :
- Ancienne mention : le siège social de la société est fixé au 38 RUE BENOIT D'AZY, 58600 FOURCHAMBAULT.
- Nouvelle mention : le siège social de la société est fixé au 4 PLACE ST LAURENT, 58000 NEVERS.
L'inscription modificative sera portée au RCS NEVERS tenue par le greffe du tribunal.

AL24013940

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

BONNOT RESTAURATION SAS au capital de 5 000 € Siège social : Rue du 13ème de Ligne 58000 NEVERS 851.726.810 RCS NEVERS L'assemblée générale du 27/05/2024 a décidé, à compter du même jour, la nomination de Pierre Olivier COLMICHE demeurant 13 bis rue Claude Perrin 58000 NEVERS en qualité de président en remplacement de la société HOLDING BONNOT, présidente démissionnaire. Ancienne mention Présidente : la société HOLDING BONNOT. Nouvelle mention Président : Pierre Olivier COLMICHE demeurant 13 bis rue Claude Perrin 58000 NEVERS. Mention sera faite au RCS de NEVERS.

AL24013951

ANNONCES LÉGALES

MODIFICATIONS DES STATUTS

LA CANTINE IDEALE SASU au capital de 1 000 €. Siège social : 8 RUE DES BOUCHERIES 58000 NEVERS. 915 364 749 RCS NEVERS Par décision de l'associé unique du 23/05/2024, il a été décidé : de changer la dénomination sociale qui devient CINQUANTE HUIT, à compter du 23/05/2024; de modifier, à compter du 23/05/2024, l'objet social comme suit : « La Société a pour objet directement ou indirectement, tant en France qu'à l'étranger : Les activités de traiteur; Les activités de restaurant de type traditionnel à emporter ou à consommer sur place; Les activités de restaurant de type rapide à emporter ou à consommer sur place; La vente de boissons chaudes ou froides, avec ou sans alcool, conformément à la législation en vigueur€; Livraison de plats cuisinés auprès de particuliers et d'entreprises; Les organisations d'évènements€; L'exploitation d'un fonds de commerce de restauration et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières, apports en société, souscriptions, achats de titres, parts ou intérêts, constitution de sociétés et, éventuellement, toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rapportant directement ou indirectement à l'un des objets ci dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation. «; Modification au RCS de NEVERS

AL24013957

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

J.C.B. ELEC

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 500 euros
Siège social : 4 Quai Foch
58400 LA CHARITE-SUR-LOIRE
788 589 489 RCS NEVERS

Le 30.04.2024, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social aux activités suivantes :
- Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux, de bornes de recharges électriques IRVE et énergies renouvelables,
- Installations de panneaux photovoltaïques.
Pour avis.

AL24013960

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SILVA ENVIRONNEMENT

SARL AU CAPITAL DE 2 000 €
SIEGE SOCIAL :
4 rue de la Brigade Alsace-lorraine
67000 STRASBOURG
818 639 304 RCS STRASBOURG

Le «06 mai 2024», l'assemblée générale de cette société ayant pour gérant Madame Alba BEZARD demeurant Champs de la Cure 58230 SAINT-AGNAN a décidé de transférer le siège social au 58230 SAINT-AGNAN, 102 route de la Roche au lieudit « Le Jarnois » à compter du «06 mai 2024». Radiation au RCS de STRASBOURG. Nouvelle immatriculation au RCS de NEVERS.

AL24013975

MODIFICATION

SARL LE RELAIS VAUBAN

SARL au capital de 38 000 €
Siège social : 3 Route de Corbigny
58190 BAZOCHES
887 715 563 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 02/02/2024, l'associé unique a décidé de modifier l'objet social comme suit à compter du 02/02/2024 :
Restauration, débit de boissons, chambres d'hôtes, épicerie, gîte.
L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL24013981

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

MODIFICATION DE DIRIGEANT

MECAMACHINE HOLDING

Société par actions simplifiée
au capital de 700 300 euros
Siège social : Les Zagots,
58260 LA MACHINE
691 880 173 RCS NEVERS

Le 29/02/2024, l'AGOA a décidé de ne pas renouveler les mandats de la société BLANC ET ASSOCIES AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire et de la société SAC BLANC ET ASSOCIES, Commissaire aux Compte suppléante.
Pour avis.

AL24013994

CHANGEMENT DE COMMISSAIRE AUX COMPTES

MARIE GALANTE
Société par Actions Simplifiée
au capital de 10 000 €
Siège social : 114, Route d'Antibes
58400 MESVES SUR LOIRE
448 241 554 RCS NEVERS

Aux termes de l'AGO du 30/06/2023 il a été pris acte de la fin du mandat de Commissaire aux Comptes Titulaire de la société KPMG SA.

AL24013997

SCP E.CAVET-JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

NOMINATION DE CO-GÉRANT

Aux termes d'un acte reçu par Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) le 6/3/2024 publié au SPFE de NEVERS 1, le 27/3/2024 volume 5804P01 2024P N° 2502, contenant donation-partage,
Il a été nommé comme co-gérant de la société Civile Immobilière RIOUSSE, ayant son siège social à FOURCHAMBAULT (Nièvre) 49 bis route de Nevers au capital de 157.022,49 euros immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 343105474, à compter du 6/3/2024 : Mr GAUTHIER Thomas, dt à SENS (89100) 139 rue d'Alsace Lorraine, célibataire.
En conséquence, ladite société, sera a compter du 6/3/2024 gérée par Mme Chantal Marie Suzanne GAUTHIER née RIOUSSE, dt à NEVERS (Nièvre) 30 rue Marcel Paul, et Mr GAUTHIER Thomas, ci-dessus nommé, sans limitation de durée.
L'article des statuts a été modifié en conséquence.
POUR AVIS
Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire.

AL24014001

MODIFICATION DU CAPITAL

Le 3.6.2024, l'associé unique de la SARL A2 Strat au capital de 1.001.399€, siège social à POUGUES LES EAUX (Nièvre 58320) 3, rue du Mont Givre, 884 611 252 RCS NEVERS, a décidé d'augmenter son capital par apport en nature. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Capital : 1.001.339€ NOUVELLES MENTIONS : Capital : 2.001.678 €. Le dépôt légal sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.

AL24014004

NOMINATION DE CO-GÉRANT ; MOUVEMENT D'ASSOCIÉS

GROUPEMENT FORESTIER «LES FROMENTEAUX»

Groupement Forestier
au capital de 306.727,42 euros
Siège social : Les Fromenteaux
58250 LA NOCLE MAULAIX
RCS NEVERS : 323 551 697

L'assemblée générale en date du 25 avril 2024 a pris acte de la nomination de Monsieur Cyprien MYCINSKI, à compter du 25 avril 2024.
L'article 15 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de NEVERS.
Pour avis : La gérance.

AL24014011

// GÉRANCE

SCP E.CAVET-JACOB
Notaire14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) le 27/4/2024, enregistré à NEVERS 1, le 21 mai 2024, dossier 2024 0000 9223 réf : 5804P01 2024 N 00270,Mr REY Fréderic, et Mme SANCHEZ Dominique, son épouse, dt à GUERIGNY (Nièvre) 2 avenue du Général Cheutin,
ont vendu à :
Mr CLEMENT Dany Marcel, dt à NICE (06300) 1 rue Maréchal Vauban, les Portes du Palio, célibataire,
Un fonds de commerce de vente d'articles de fumeurs, bimbeloterie, confiserie, tabac, boissons à emporter, jeux de grattage, Française des jeux, bar sans alcool, gérance débit de tabac, sis à GUERIGNY (Nièvre) 2 avenue du Général Cheutin, lui appartenant, connu sous le nom commercial PAUSE CAFE, et pour lequel il est immatriculé au RCS de NEVERS sous le n° 413 627 423,
Moyennant le prix ppal de 140.000 euros.
Tous les éléments corporels et incorporels en dépendent.
L'entrée en jouissance a été fixée au 27/4/2024.
Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la SCP E.CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc, domicile élu, dans les 10 jours de la dernière en date des insertions légales.
POUR UNIQUE INSERTION
Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire.

AL24013958

ETUDE DE ME JEAN CHINCHOLE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Jean CHINCHOLE, Notaire à LUZY (58), le 15/05/2024, enregistré à NEVERS (58) le 22/05/2024, ref 5804P01 2024 N 00275, la SARL LA CREPE DANS LES ETOILES DU MORVAN, au capital de 5000€, dont le siège est à LUZY (58170) 9 rue du commerce, RCS de NEVERS, SIREN 837610955
A vendu à la SAS NILI FOOD, au capital de 5000 euros €, dont le siège est à LAROCHE-MILLAY (58370), 3 rue du château, RCS de NEVERS SIREN 92500120800014
un fonds de commerce de café, vente de boisson alcoolisée (licence IV, salon de thé, crêperie, vente de produits régionaux sis à LUZY (58170) 1 rue Diderot
Moyennant le prix de 25.000 € s'appliquant aux éléments incorporels pour 20.000€ et au matériel pour 5.000€
L'entrée en jouissance a été fixée au 15/05/2024.
Les oppositions seront reçues chez Me Jean CHINCHOLE notaire à LUZY (58170) 1 rue de la République, dans les 10 jours suivant la dernière en date de la présente insertion.
Pour AVIS ET MENTION
Me CHINCHOLE

AL24013968

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

ACTE SOUS SEING PRIVE en date à NEVERS (Nièvre) du 22 mai2024 enregistré à Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS le 28 mai 2024 dossier 202400009796 référence 5804P01 2024 A 00331,
VENDEUR : La société AMBULANCES BOUSSUGE, société par actions simplifiée au capital de 7.622,45 euros, dont le siège social est à CLAMECY (Nièvre) - Route de Surgy, Zone Industrielle, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 400 712 170
ACQUEREUR : La société AMBULANCES TISSIER, société à responsabilité limitée au capital de 470.774 euros dont le siège social est à NEVERS (Nièvre) - 119, Route de Marzy,immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 498 917 202
DESIGNATION DU FONDS : Une partie du fonds de commerce et artisanal d'ambulance, transports sanitaires et taxi portant sur une autorisation de mise en service d'un véhicule sanitaire léger exploité à CLAMECY (Nièvre) - Route de Surgy, Zone Industrielle, pour l'exploitation duquel le VENDEUR est immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 400 712 170
PRIX : 60.000 euros
JOUISSANCE : le 22 mai 2024
OPPOSITION : Pour la réception des pièces, des oppositions et des correspondances il est fait élection de domicile au cabinet NOVO CONSEILS sis à NEVERS (Nièvre) - 15, Rue Adam Billault dans les 10 jours de la dernière en date des insertions prévues par la loi.
Pour avis

AL24013973

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un ASS en date du 04/04/2024 enregistré au Service des Impôts de NEVERS le 13/05/2024, Dossier 2024 00008726, référence 5804P01 2024 A 00318.
Monsieur Philippe BOIZOT, né le 13 septembre 1968 à Château-Chinon-Ville, demeurant Les Champs de Couloir 58120 DONMARTIN
a confié à
La société LES AMBULANCES DU MORVAN, Société par Actions Simplifiée au capital de 7 774,90 €, située 45 route d'Autun 58120 Château-Chinon-Ville, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Nevers sous le n° 333 925 337,
L'exploitation de 3 autorisations de stationnement situées sur les communes de Dommartin, Château-Chinon-Campagne et Château-Chinon-Ville,
A compter du 04 avril 2024 jusqu'au 30 juin 2025.
Toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds incomberont au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.
Pour avis

AL24013974

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 31/05/2024 concernant CHUN BEAUTE. Il fallait lire ::les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière date des publicités légales à l'adresse du fonds cédé pour la validité et à l'adresse : 38 40 42 rue de Nièvre 58000 Nevers, en lieu et place de les oppositions seront reçues dans les 10 jours de la dernière date des publicités légales à l'adresse suivante : 19 rue Rodier Maître Fabienne COTE, Avocat à la Cour 75009 Paris

AL24013947

// VENTE AUX ENCHÈRES

VENTES DE PARCELLES FORESTIÈRES

Conformément aux dispositions de l'article L 331-19 du Code forestier, les propriétaires des parcelles boisées contiguës aux biens ci-après désignés, tels qu'ils figurent sur les documents cadastraux, sont informés de leur vente : Les biens sis à SAINT-FIRMIN (58270), lieudit BOIS DE LA FAYE cadastrés :
- Section B numéro 387, surface 00ha 41 a 28 ca
- Section B numéro 398, surface 00ha 39 a 20 ca
- Section B numéro 414, surface 00ha 14 a 60 ca
- Section B numéro 429, surface 00ha 52 a 12 ca
- Section B numéro 436, surface 00ha 09 a 90 ca
- Section C numéro 17, surface 00ha 09 a 70 ca
La vente doit avoir lieu moyennant le prix de SIX MILLE SIX CENT SOIXANTE-DOUZE EUROS(6 672,00 EUR) payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique, frais en sus.
Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë au bien à vendre dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie, soit à compter de ce jour, pour faire connaître à Maître Thibaut MARIE notaire à NEVERS, mandataire du vendeur, qu'il exerce son droit de préférence au prix et modalités de paiement ci-dessus indiqués.

AL24013932

Maître Aurélie Pouviaud,
Notaire à Fours (Nièvre),
1 Route de Luzy

AVIS DE VENTE DE PARCELLE BOISEE

(art. L331-19 du Code forestier)

M. Michel MARTIN, demeurant à FLETY (58170), 24 rte de Millay, Domaine des Bois, Mme Sylvia MARTIN, demeurant à BRIE COMTE ROBERT (77170), 36bis av. Victor Hugo, Mme Valérie MARTIN, demeurant à THERVAY (39290), 5, rue du Revet, rendent public par la présente insertion la vente de parcelles boisées ci-après : Commune de LAROCHE MILLAY(58370), les parcelles Section F n°51, lieudit BOIS DES CROTTELEES, contenance 0ha 17a 53ca ; Section G n° 617, lieudit BOIS DE BUZON, contenance : 1ha 17a 60ca ; Section G, n° 835, lieudit BOIS DE BUZON, contenance : 0ha 48a 45ca, Contenance totale : 1ha 83a 58ca. Moyennant le prix de TROIS MILLE EUROS (3 000,00 euros), aux conditions de droit commun.
Les propriétaires de parcelles boisées contiguës aux parcelles objet de la vente disposent d'un délai de deux mois à compter de la date d'affichage en mairie pour faire connaître à Me POUVIAUD, notaire à FOURS (58250) 1 route de Luzy, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par remise contre récépissé, qu'ils entendent exercer leur droit de préférence aux prix et conditions sus-indiqués.
Pour avis.

AL24013953

MAITRE OLIVIER LEVOIR,
Avocat au Barreau de Nevers
10, rue Saint Martin -
58000 NEVERS
Tél 09.61.20.61.98
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

A la requête de la SELARL JSA, mandataire judiciaire, dont le siège est fixé 18 rue Georges Clémenceau, 78000 VERSAILLES
Au Palais de Justice à NEVERS
(Nièvre),Place du Palais,
LE MARDI 2 JUILLET 2024 à 10h30
COMMUNE DE FOURCHAMBAULT
(Nièvre)
Lot unique : Un ensemble immobilier situé 2 Impasse du Cimetière, 58600 FOURCHAMBAULT, l'ensemble étant cadastré Section AL n°201 pour une contenance totale de 5ha 12a 91ca.

Sur la mise à prix de :
Cinq Cent Mille Euros (500 000 €)

Avec baisse immédiate et sans nouvelle publicité par pallier de 10%, sans que le prix d'adjudication puisse être inférieur à 325 000 € pour le cas où la mise à prix ne serait pas couverte.
Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le 29/05/2024. Me Olivier LEVOIR
Les enchères peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau du Tribunal Judiciaire de Nevers
Le cahier des conditions de la vente peut être consulté sans frais, soit au greffe du juge de l'exécution de Nevers situé Place du Palais de ladite ville, soit au cabinet de Maître Olivier LEVOIR situé 10 rue Saint Martin, 58000 Nevers, rédacteur du cahier des conditions de vente.
VISITE du bien prévue sur place le 18 juin 2024 à 14h00 : S'adresser à Maître Aude BONNET, huissier de justice, 7 rue Gambetta, 58000 NEVERS, Tél : 03 86 36 13 00

AL24013962

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de Ciez (58) 15 ha 62 a 19 ca 'LE BOURG' : AB-0198-0199 - 'DE BOUHY' : AB-0197 - 'FERTIOT' : ZD-0040J-0040K - 'CHAMPS DE LA MAISON' : ZD-0035 - 'CHAMPS COULLONS' : ZE-0010 - 'LES CRIOTS' : ZI-0003 - 'CHAMPS VOYAU' : ZN-0172J-0172K - 'CHAMP DES PRES' : ZV-0151 - 'LES CHETIFS PRES' : ZV-0142-0144
Cmne de Tracy-sur-Loire (58) 37 a 20 ca 'LE CHAMP DE LOPIN' : ZE-0027A-0027B
Cmne de Guipy (58) - Biens occupés - 75 a 20 ca 'LES COURS' : ZI-0006
Cmne de Saint-Martin-sur-Nohain (58) - Biens occupés - 10 ha 77 a 48 ca 'LES CHAMPS JARRY' : ZB-0220 - 'VILLARDEAU' : ZC-0025 - 'CHAMPS DES VEUVES' : ZC-0205 - 'CHAMP DES RAMASSES' : ZD-0005
Cmne de Menestreau (58) – biens occupés - 87 a 30 ca 'LA VALLEE DES PARQUETS' : ZE-0049J-0049K
Cmne de La Machine (58) 2 ha 27 a 77 ca 'RUE SERGENT BOUVET' : AO-0079 - 'LES MARIZYS' : AO-0080 - '0004 RUE DES MARIZYS' : AO-0081A-0081Z - 'AV DE LA REPUBLIQUE' : AT-0609
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 24/06/2024 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 6 rue du Ravelin, 58000 NEVERS où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL24013986

SCP E.CAVET-JACOB
Notaire
14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) le 22 mai 2024,
Mr PERROT Jean, et Mme TOURNIER Yolande Alice Marie-Ange, dt à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 31 rue Colette, mariés à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) le 3/8/1968, sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable,
Ont déclaré conjointement, convenir dans l'intérêt de leur famille de changer entièrement de régime matrimonial et d'adopter le régime de la communauté universelle.
Les oppositions des créanciers, s'il y a lieu, seront reçues dans les 3 Mois à compter de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue du Maréchal Leclerc.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire.
POUR INSERTION
Me CAVET-JACOB Emeline, Notaire.

AL24013999

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SOCIETE D'EXERCICE LIBERAL D'AVOCAT GILBERT MARTIN

SELAS en liquidation
au capital de 15.000€
Siège de liquidation
12 rue Clerget - 58000 NEVERS
534 921 531 RCS NEVERS

Le 17 mai 2024, au siège de liquidation, l'associé unique a approuvé le compte de liquidation dressé par M. Gilbert MARTIN, liquidateur dt 12 rue Clerget – 58000 NEVERS et prononcé la clôture de liquidation de la société.
Le compte de clôture de liquidation sera déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS auprès duquel sera demandée la radiation de la société du Registre du Commerce et des Sociétés.
Pour avis, le liquidateur, G. MARTIN

AL24013943

CLÔTURE DE LIQUIDATION

CERCY PROMOTION
SARL en liquidation
au capital de 7 622.45 €
Siège social : 5, rue des Ecoles
58340 CERCY LA TOUR
338 346 109 RCS NEVERS

L'AGO du 04/04/2024 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé de son mandat de liquidateur M. Jean TERRIER dt à CERCY LA TOUR (58) - 5, rue des Ecoles, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 30/06/2023. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL24013935

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL EUROPUB

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social et siège de la liquidation :
14 B rue Elsa Triolet
58640 VARENNES-VAUZELLES
402 398 796 RCS NEVERS

Le 30/04/2024, les associés ont a approuvé les comptes de liquidation, ont déchargé le liquidateur de son mandat, lui ont donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31/12/2023.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL24013956

DISSOLUTION

MONZA TERRE SARL au capital de 2.100 € Siège social : 46, av. du Général de Gaulle NEVERS (58) RCS NEVERS 531.121.846 Suivant procès verbal de l'AGE du 15/05/2024 il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15/05/2024 et sa liquidation amiable sous le régime légal. A été nommé comme liquidateur M. Sébastien BUVAT demeurant 66, rue de Nièvre 58000 NEVERS avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle ci. Le siège de la liquidation est fixé 46, av. du Général de Gaulle 58000 NEVERS.

AL24013963

CLÔTURE DE LIQUIDATION

RC CONSTRUCTION
SAS en liquidation au capital de 500 €
Siège Social : 12, Rue des Pâtureaux –
58180 MARZY
981 435 985 RCS NEVERS

M. Sébastien CHARRIER dt à MARZY (58) – 12, rue des Pâtureaux, Associé Unique et liquidateur, a, par décisions du 29/05/2024, approuvé le compte définitif de liquidation et constaté la clôture de liquidation à compter du 31/03/2024. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL24013996

// CONSTITUTION

IMMATRICULATION

Par acte SSP en date du 27.05.2024, il a été constitué une Société Civile Immobilière, présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : SCI AGATHIB
Objet social : L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, et à titre exceptionnel la vente de tous immeubles et biens immobiliers. Toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
Siège social : 60, route de Neuilly – 58320 Pougues-les-Eaux
Capital social : 1.000,00 euros
Gérance : M. Guillaume DUDRAGNE et Mme Deborah BEZE, demeurant ensemble 60, route de Neuilly – 58320 Pougues-les-Eaux,
Agrément des cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles entre Associés uniquement, pour toute autre cession à un tiers non associé, les cessions sont soumises à un agrément préalable de la collectivité des associés.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL24013930

Maître Marianne HEIM
Notaire
26 rue de Paris
03200 VICHY

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Marianne HEIM, Notaire à VICHY (03200), le 30 avril 2024, a été constituée une société aux caractéristiques suivantes :
Forme : société civile immobilière
Dénomination : **SCI USKO**
Siège social : CERCY LA TOUR (58340), 9 route des Fontaines Noires – lieudit Champceloup
Objet : acquisition, gestion par bail, mise en valeur ou vente de tous immeubles bâtis ou non en quelque endroit qu'ils se trouvent
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation
Capital : 1.600 EUR constitué d'apports en numéraire
Gérant : Madame Pauline LETIERS, demeurant à ABREST (03200), 1 impasse des Frênes
Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément des associés à la majorité des deux tiers
Immatriculation : RCS NEVERS
Pour avis

AL24013948

Socic CABINET JEAN-LUC JAVELAUD

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 29/05/2024, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : GAMING CAFE Objet social : Cybercafé, Achat et vente de boissons non alcoolisées et de produits alimentaires ; Achat, vente et location de matériel informatique, console de jeux, PC, jeux de société ; Vente de service tels que l'impression de documents, l'aide informatique, l'accès à Internet ; Organisation d'évènements et tournois sur site et/ou en ligne ; Achat et vente de goodies et produits dérivés sur site et/ou en ligne ; Création de contenu sur Internet, streaming et montage audio/photo/vidéo ; Généralement, toutes opérations mobilières ou immobilières (en ce compris la prise à bail et l'acquisition de biens immobiliers), industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou à tous objets similaires ou connexes, ou pouvant être utiles à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation. Siège social : 32 rue du Commerce 58200 Cosne Cours sur Loire. Capital : 100 € Durée : 99 ans Président : M. BEDARD Jimi, demeurant 48 Résidence des Châtaigniers 45800 Saint Jean de Braye Directeurs Généraux : M. BEDARD Léo, demeurant 8 Quai Georges Simenon 18300 Saint Thibault Admission aux assemblées et droits de votes : dans les conditions légales et statutaires Clause d'agrément : Cession libre entre associés et soumise à agrément envers les tiers Immatriculation au RCS de Nevers

AL24013965

Exco Alpha

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MARZY du 27/05/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière.
Dénomination sociale : NMC INVEST.
Siège social : 5 impasse de Busserolles, 58180 MARZY.
Objet social : L'acquisition, l'administration, la mise en valeur, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1 000 euros.
Gérance : Monsieur Cédric MANEVY, demeurant 5 impasse de Busserolles – 58180 MARZY.
Clauses relatives aux cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions entre associés, agrément des associés dans les autres cas représentant au moins les trois-quarts des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

AL24013967

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé en date du 1 avril 2024,à SERMOISE SUR LOIRE.
Dénomination : NV EXPERTISES.
Sigle : SASU.
Forme : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)
Objet : Évaluation des risques professionnels et spécialisés en risques chimiques
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social variable (montant minimum) : 1000 euros divisé en 100 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : Pas de Clauses.
Siège social : 6 Rue Georges MALVILLE 58000 SERMOISE SUR LOIRE.Dans les conditions statutaires et légales
Ont été nommés :
Président : Madame Nathalie VIEIRA 6 Rue Georges MALVILLE 58000 SERMOISE SUR LOIRE.
Pour avis.
MME VIEIRA Nathalie
La société sera immatriculée au RCS NEVERS.

AL24014009

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Elvira DIAS-SOUVANT, notaire associé à CORBIGNY (58800), 22, avenue du champ de foire, le03/06/2024, en cours de publication, il a été constitué un Groupement forestier dont les caractéristiques sont les suivantes :
DÉNOMINATION :Groupement forestier de la GRIMONDAINE
SIÈGE SOCIAL : CHAMPLIN (58700) 14 rue de l'église.
OBJET : Le groupement forestier a pour objet :
- La constitution, l'amélioration, l'équipement, la conservation, l'acquisition, éventuellement la vente ou les échanges et la gestion des massifs forestiers, avec leurs accessoires ou dépendances inséparables qui seront ainsi constitués, de ceux qui sont apportés comme il est dit ci-après et de tout autres qui pourraient être ultérieurement acquis, reçus ou apportés-
La souscription de tout emprunt nécessaire à la réalisation des opérations susvisées, consentir toutes garanties réelles ou non pour l'obten-

ANNONCES LÉGALES

tion de ces prêts.- La production de bois- La captation de carbone et, en conséquence, la réception de crédit-carbone- Et généralement toutes opérations quelconques qui peuvent se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou qui en dérivent normalement,pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil du groupement
CAPITAL SOCIAL : TROIS CENT QUATRE-VINGT-TROIS MILLE SIX CENTS EUROS (383600,00 euros) divisé en 3836 parts de CENT EUROS (100,00 euros) chacune, numérotées de 1 à 3836.
Variabilité du capital Le capital est variable dans les limites suivantes :
- 2 000 000 euros euros pour le capital maximum autorisé ;
- 100 000 euros euros pour le capital minimum autorisé.
GÉRANTS : Monsieur Jean-Marc André François MARINGE,demeurant à PARIS (75016), 17, rue Mirabeau, et Monsieur Adrien Hubert Jacques Jean MARINGE demeurant à VITRY-SUR-SEINE (94400), 85, rue Pasteur
Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts par la collectivité des associés.
DUREE : 99 ans à compter de la date de son immatriculation au RCS de NEVERS
Pour avis

AL24014010

YONNE

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE GÉRANT

HB TRAVAUX PUBLICS
Société à responsabilité limitée
au capital de 120 000 euros
Siège social
4 bis rue des Prunelliers
89100 ST MARTIN DU TERTRE
790 876 098 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 01/01/2024, l'associée unique a nommé en qualité de cogérant Monsieur Rachid HAMZAOUI, demeurant 2 Boulevard des Castors 89100 SENS, pour une durée illimitée.
Pour avis, la Gérance

AL24013811

LDS GROUPE

NON DISSOLUTION

VAL+ Distribution
Société à responsabilité limitée
au capital de 500 euros
Siège social : 3 Rue de Brazza
89000 AUXERRE
904 976 180 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 2 mai 2024, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance

AL24013922

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Le 22.5.2024 les associés de la SARL AUTO VITRAGE AUXERROIS au capital de 100.000 €, siège social à AUXERRE (89000) 30, rue de Sommeville, 500 810 783 RCS AUXERRE, ont décidé de transférer le siège social à compter du même jour. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Siège social : AUXERRE (89000) 30, rue de Sommeville NOUVELLES MENTIONS : Siège social : VILLEFARGEAU (89240) 17, allée des Champsbleaux.

AL24013933

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

LA CALANQUE
SARL au capital de 120000 €
Siège Social : Lieu Dit LA CALANQUE
89170 ST FARGEAU
798371936 RCS de AUXERRE

Par AGE du 01/01/2024, il a été décidé à compter du 01/01/2024 : - De prendre pour nouvel objet social les activités de : Bar et restaurant Statuts modifiés en conséquence Mention au RCS de AUXERRE

AL24013966

MODIFICATION DU CAPITAL

Le 22.5.2024, les associés de la SAS FIVEFAMILY au capital de 1.000€, siège social à DEUX RIVIERES (89460) Cravant 11, route de Paris, 984 421 925 RCS AUXERRE, a augmenté le capital par apport en nature. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Capital : 1.000€ NOUVELLES MENTIONS : Capital 418.000€.

AL24013969

FIDAL AVOCATS

MODIFICATION GOUVERNANCE

SOFIGODARD - SOCIETE FINANCIERE GODARD
Société par actions simplifiée
au capital de 744 000 euros
Siège social : 10 rue Henri Surier -
89400 MIGENNES
505 850 511 RCS SENS

Le 28 mars 2024, les associés ont décidé de nommer en qualité de Président, à compter du même jour, Monsieur Philippe GODARD, domicilié 28 rue de l'Eglise - 89230 Villeneuve Saint Salves, en remplacement de Monsieur Michel Godard, démissionnaire.
Mention sera portée au RCS de SENS.

AL24013971

FIDAL AVOCATS

CHANGEMENT DE GÉRANT

SCI PORT MICHEL
Société civile au capital de 7.200 euros
Siège social :10 rue Henri Surier -
89400 MIGENNES
488 775 214 RCS SENS

Le 28 mars 2024, les associés ont décidé de nommer en qualité de Gérant, à compter du même jour, Monsieur Philippe GODARD, domicilié 28 rue de l'Eglise 89230 Villeneuve Saint Salves, en remplacement de Monsieur Michel Godard, démissionnaire.
Mention sera portée au RCS de SENS.

AL24013972

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

AUBRAY Didier
SARL au capital de 7500€
Hôtel d'Entreprise de l'Avallonnais
ZA La Grande Corvée
89200 AVALLON

Aux termes d'une décision en date du 31 mai 2024 l'Associé Unique a décidé :- de transférer le siège social du Hôtel d'Entreprise de l'Avallonnais - ZA La GrandeCorvée, 89200 AVALLON au 6 Rue du Tilleul – Lieu-dit : Tameron – 89660 MONTILLOT àcompter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avisLa GéranceDENOMINATION

AL24013982

SELAS CLAIRE MOREAU
Notaire 5 RUE MARCELIN BERTHELOT
89000 Auxerre

MODIFICATION OBJET SOCIAL

ALL PROPERTY INVESTMENT SAS au capital de 1.000,00 Euros Siège social : AUXERRE (89), 11 Rue du Grand Caire, 953 347 291 RCS d'AUXERRE Par décision prise en AGE le 31/05/2024, il a été décidé d'étendre l'objet social et de le compléter comme suit : Toutes prestations de services et de conseils notamment dans les domaines de l'immobilier, gestion, management, formation et l'organisation d'entreprise. L'article 2 des statuts a été modifié en conséquence. Modification au RCS d'AUXERRE. Pour avis et mention.

AL24013992

MODIFICATION DU CAPITAL

ALCOS
SAS au capital de 40 000 €
ramené à 30 000 €
Siège social : Route de Clamecy
ZA des Champs de Coulanges
89480 COULANGES-SUR-YONNE
808 668 842 RCS AUXERRE

Il résulte d'une AGE du 23/02/2024 et des décisions du Président du 30/03/2024 la modification suivante d'une mention antérieurement publiée à compter du 30/03/2024 :
Capital social :
- ancienne mention : 40 000 €
- nouvelle mention : 30 000 €

AL24013998

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Le 31.5.2024, les associés de la SAS BCH au capital de 182.081€, siège social à TOUCY (89130) Route de Joigny, 753 103 324 RCS AUXERRE, ont décidé de transférer le siège social à compter du même jour. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Siège social : TOUCY (89130) Route de Joigny NOUVELLES MENTIONS : Siège social : VENOY (89290) 80, rue des Trois Soleines.

AL24014003

MODIFICATION DU CAPITAL

LE SILO ROUGE
Société à responsabilité limitée
au capital de 18 000,00 euros
Siège social : 14 rue de la Maladière –
89200 AVALLON
832 771 935 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 16/05/2024 l'assemblée générale :
- a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 2 000 € pour le porter à 18 000 € par création de 2 parts sociales d'une valeur de 1 000,00€ chacune.
- a constaté la souscription, la libération des parts et en conséquence la réalisation définitive de l'augmentation de capital et apporté les modifications statutaires rendues nécessaires par l'opération.
Pour avis, la Gérance.

AL24014005

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Société civile immobilière R 2 K
au capital de 5000 €
RCS AUXERRE 531 891 117

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 18/05/2024 les associés de la SCI R2K ont décidé de transférer le siège social du 44 avenue Pasteur à AUXERRE (89000), au 16 rue Sainte Marguerite à BEAUNE (21200). Suite au décès de Monsieur James KOERPER (gérant), Madame Catherine KOERPER demeurant au 16 rue Sainte Marguerite à BEAUNE, a été nommée gérante pour une durée illimitée.
Ces modifications seront publiées au Registre du Commerce et des Sociétés tenu aux greffes des Tribunaux de Commerce d'AUXERRE et de DIJON.
Pour avis et mention.

AL24014012

NOMINATION DE GÉRANT

EARL CHEVRETTE ET GRENOUILLETTE
Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 7 500,00 €
Siège social : La Plauderie -
89220 SAINT-PRIVÉ
813 053 774 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 1er mai 2024 a nommé M. Anthony RAPIN, demeurant à SAINT-PRIVÉ (89220), 1332 chemin de la Plauderie, aux fonctions de gérant.
Pour avis, la gérance.

AL24014014

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte SSP en date à SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE du 18.03.2024, enregistré au Service Départemental de l'Enregistrement de PARIS ST-HYACINTHE le 05.04.2024, sous les mentions Dossier 2024 00011094, Référence 7544P61 2024 A 03244, la Société « SELARLU DEPOUHON CAROLINE », SELARL unipersonnelle capital de 800.000 €, dont le siège social est à SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE (89000) 17, avenue du Château, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n° 789 202 496, a vendu à la Société « PHARMACIE DE LA BAULCHE », SELARL au capital de 10.000 €, dont le siège social est à SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE (89000) 17, avenue du Château, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le n° 925 221 541, une officine de pharmacie exploitée à SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE (89000), 17 Avenue du Château, pour laquelle le vendeur est immatriculé au RCS d'AUXERRE sous le n° 789 202 496, moyennant le prix principal de 5.800.000 €, stock de marchandises en sus, et sous la condition suspensive de l'enregistrement par le Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens de la déclaration d'exploitation du Cessionnaire conformément à l'article L.5125-9 du Code de la Santé Publique, ladite condition suspensive ayant été réalisée suivant certificat d'inscription de l'acquéreur à l'ordre des pharmaciens du 20.05.2024.
L'entrée en jouissance est fixée au 15.07.2024.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales pour la correspondance et la validité chez la SCP MARTIN-TOTAL (QUALIJURIS 89), Commissaire de Justice, à AUXERRE (89000) 4 bis, rue Soufflot.

AL24014007

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur la commune de Carisey
Le public est averti qu'en exécution : - du code de l'environnement, - du code de l'urbanisme, - de l'arrêté n° PREF-SGAD-BE-2024-0220 du 6 mai 2024
une enquête publique relative à la demande d'un permis de construire pour la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol d'une emprise de 9,63 ha et d'une puissance totale de14,64 MWc sur le territoire de la commune de CARISEY,déposée par la SAS FRANSOL 28 (Kronos Solar), **sera ouverte du vendredi 7 juin 2024 (9 h) au lundi 8 juillet 2024 (18 h30)**, soit une durée de 32 jours consécutifs, à la mairie de CARISEY.
Sont désignés Monsieur Valentin MARTIN, en qualité de commissaire enquêteur titulaire, et Madame Jacqueline LAROSE, en qualité de commissaire enquêtrice suppléante.
Le dossier de demande d'un permis de construire (comprenant une étude d'impact), une attestation d'absence d'avis de l'Autorité environnementale et le registre d'enquête **seront déposés pendant toute la durée de l'enquête du 7 juin 2024 (9 h) au 8 juillet 2024 (18 h 30) à la mairie de CARISEY**, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (les lundis de 17h à 18 h 30 et les jeudis 14 h à 17 h 30).
Le dossier complet pourra également être consulté sur le site internet des services de l'État **www.yonne.gouv.fr** (Onglet Actions de l'État, Rubriques Environnement /Photovoltaïque / Enquêtes publiques), ainsi que sur le poste informatique mis à disposition du public du 7juin 2024 au 8 juillet 2024 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.14 ou au 03.86.72.79.89.
Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
> soit par voie électronique, à l'adresse e-mail suivante :
pref-photovoltaique-carisey@yonne.gouv.fr
(Les observations et propositions éventuelles transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous).
> soit par écrit :
- sur le registre « papier » déposé à la mairie de CARISEY (89360), 2 place de la Mairie,
ou
- courrier adressé à la mairie de CARISEY (siège de l'enquête), à l'attention du commissaire enquêteur.
Indépendamment des dispositions ci-dessus, **le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions éventuelles du public**, qui seront également consignées dans le procès-verbal, **à la mairie de CARISEY, les :**
- vendredi 7 juin 2024, de 9 h à 12 h,
- samedi 22 juin2024, de 9 h à 12 h,
- lundi 8 juillet 2024, de 15 h 30 à 18 h 30.
A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne, à la mairie de CARISEY, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera la délivrance, assortie du respect de prescriptions, ou le refus des permis de construire.
Des informations complémentaires sur le projet peuvent être demandées auprès de Monsieur Étienne TRICHARD, Directeur France pour la SAS FRANSOL 28 (Kronos Solar) - 29 rue Vauthier - 92100 BOULOGNE-BILLANCOURT - email :etienne.trichard@kronos-solar.fr - Tel : 06.62.76.41.26.

AL24013695

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur les communes de VOUTENAY-SUR-CURE, PRÉCY-LE-SEC, JOUX-LA-VILLE, GIROLLES, ANNAY-LA-CÔTE ET LUCY-LE-BOIS
Par arrêté préfectoral n° PREF-SGAD-BE-2024-0253 du 31 mai 2024, une enquête de 31 jours, préalable à la déclaration d'utilité publique concernant la révision des périmètres de protection du captage des Boulerons situé sur le territoire de la commune de Voutenay-sur-Cure et à la demande d'autorisation, au titre du code de la santé publique, de prélever et distribuer de l'eau destinée à la consommation humaine au bénéfice des communes de Voutenay-sur-Cure, Annay-la-Côte, Précy-le-Sec, Girolles, Lucy-le-Bois et Joux-la-Ville, est prescrite du lundi 24 juin 2024 à 9 h au mercredi 24 juillet 2024 à 17 h.
Les communes de Saint-Moré, Thory, Sainte-Colombe, Provency, Athie, Sauvigny-le-Bois sont concernées par le périmètre de protection éloignée.
Sont désignés par le tribunal administratif de Dijon, Madame Geneviève GARCIA, en qualité de commissaire enquêtrice titulaire et Monsieur Gilles PEYLET, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.
Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier sera consultable par le public :
- en mairies de Voutenay-sur-Cure, Annay-la-Côte, Précy-le-Sec, Girolles, Lucy-le-Bois et Joux-la-Ville, communes concernées par le périmètre de protection rapprochée et par le prélèvement et la distribution de l'eau, aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- sur le site internet des services de l'État(www.yonne.gouv.fr), à la rubrique Actions de l'État-Environnement - Déclaration d'utilité publique - Enquêtes publiques,
- sur un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture de l'Yonne (bureau de l'environnement) de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous en téléphonant au 03 86 72 78 14 ou au 03 86 72 79 89.
Chacun pourra en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations et propositions, avant le mercredi 24 juillet 2024 à 17 h :
- sur les registres ouverts en mairies de Voutenay-sur-Cure, Annay-la-Côte, Précy-le-Sec, Girolles, Lucy-le-Bois et Joux-la-Ville,
- par écrit à la commissaire enquêtrice - Mairie de Voutenay-sur-Cure, siège de l'enquête - 30 route départementale 606 - 89270
- par voie électronique à l'adresse suivante : pref-dup-voutenaysurcure@yonne.gouv.fr
(Les observations transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le site internet des services de l'État et donc visibles par tous).
La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public,
à la mairie de Voutenay-sur-Cure (89270) - 30 route départementale 606,
- le lundi 24 juin 2024 de 9 h à 12 h,
- le mercredi 24 juillet 2024 de 14 h à 17 h
à la mairie de Précy-le-Sec (89440) - 36 Grande Rue,
- le jeudi 11 juillet 2024 de 14 h à 17 h
à la mairie de Joux-la-Ville (89440) - 3 rue de l'Eglise,
- le samedi 20 juillet 2024 de 9 h à 12 h.
Est désigné en qualité de responsable du projet Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable - 3 rue de l'Eglise 89440 Joux-la-Ville - tél :03.86.33.61.24
Dans un délai de trente jours après la fin de l'enquête, la commissaire enquêtrice transmettra son rapport, ses conclusions motivées et les registres d'enquête à la préfecture de l'Yonne. Elle adressera simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées au président du Tribunal administratif de Dijon.
Au terme de la procédure, une déclaration d'utilité publique ou un refus pourra être adopté par arrêté préfectoral.
Le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public, pendant le délai d'un an, en mairies de Voutenay-sur-Cure, Annay-la-Côte, Précy-le-Sec, Girolles, Lucy-le-Bois et Joux-la-Ville, à la préfecture de l'Yonne - Bureau de l'environnement, ainsi que sur le site internet des services de l'État.

AL24013988

// VENTE AUX ENCHÈRES

AVIS DE VENTE DE PARCELLE BOISEE

en application de l'article L 331-19 du Code forestier
Vendeur
Monsieur Georges Louis **JOUBERT**, demeurant à HOUILLES (78800), 59, rue Gabriel Péri, Rend public par la présente insertion la vente de parcelles boisées conformément à l'article L 331-19 du Code forestier.
Désignation
Sur la commune de CHATEL GERARD (89310) dont l'assiette foncière est constituée des parcelles suivantes :
Section A Numéro 120 Lieudit CHEMIN AUX PRETRES Nature Bois, futaies, taillis ha 0 a 36 ca 50
Section F Numéro 457 Lieudit LA COUME SEBILLE Nature Bois, futaies, taillis ha 0 a 09 ca 90
Section F Numéro 458 Lieudit LA COUME SEBILLE Nature Bois, futaies, taillis ha 0 a 17 ca 60
Section F Numéro 459 Lieudit LA COUME SEBILLE Nature Bois, futaies, taillis ha 0 a 18 ca 05
Contenance Totale : 0ha 82a 05ca
Moyennant le prix de : **MILLE EUROS (1 000,00 €)**
Le prix payable comptant le jour de la signature de l'acte authentique de vente qui sera reçu par Maître Corentin Dréau Notaire à Avallon (89200). Le transfert de propriété et l'entrée en jouissance auront lieu au jour de la signature de l'acte authentique de vente.
Les propriétaires de parcelles boisées contiguës à la parcelle objet de la présente vente disposent d'un délai de deux mois à compter de la date d'affichage en mairie pour faire connaître à Maître Corentin DRÉAU, notaire à AVALLON (89200) 4 rue de Lyon par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par remise contre récépissé, qu'ils entendent exercer leur droit de préférence aux prix et conditions sus-indiqués.
Pour unique insertion.
Le notaire.

AL24013990

Maître Sébastien FOSSOYEUX
Notaire à Saint-Sauveur-en-Puisaye (Yonne)
17, rue Saint Claude

VENTE DE PARCELLES BOISEES

Conformément aux dispositions de l'article L.331-19 et suivants du Code forestier, avis est donné de la vente des biens ci-après :
-A **SEMENTRON (89560)** : E 222 « Sur le Bois Brûlé » 6a 80ca
-A **THURY (89520)** : AH 11 « Le Petit Cul de Loup » 28a 10ca ;X 216 « Bois de Butaux » 7a 78ca
-A **LAIN (89560)** : C 345 « Les Communaux» 1a 20ca ; C 611« Les Communaux » 30ca ; ZN 45 « La Forêt » 19a 46ca ; ZO 42 « Bois des Devaux » 94a 37ca ; ZO 43 « Bois des Devaux » 19a24ca ; ZT 45 « Vallée des Vaux » 32a 30ca; ZT 49 « Vallée de Lain » 22a 00ca.
Moyennant le prix principal de TROIS MILLE SEPT CENTS EUROS (3 700,00 EUR) euros, payable comptant à la signature de l'acte authentique, outre la provision sur droits et frais d'acquisition.
Tous propriétaires d'une parcelle boisée contiguë aux biens ci-dessus désignés sur les documents cadastraux, disposent d'un délai de 2 mois à compter de l'affichage en mairies de Lain (89), soit à compter du 6 mai 2024, de Sementron (89), soit à compter du 7 mai 2024, de Thury (89) soit à compter du 14 mai 2024, pour faire connaître à Me Sébastien FOSSOYEUX, notaire à SAINT SAUVEUR EN PUISAYE (89520), par lettre recommandée avec avis de réception, ou par remise contre récépissé, qu'ils exercent leur droit de préférence,dans les conditions de l'article précité.
Pour avis
Me FOSSOYEUX

AL24013939

// DIVERS

SELARL ICAUNA NOTAIRES & CONSEILS
Notaires associés à 26, Rue Dilo
89600 SAINT-FLORENTIN
22, Rue du Puits des Dames
89000 AUXERRE

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Suivant testament olographe en date du 15 juin 2016,
Monsieur Bernard José Fernand TISSIER, en son vivant retraité, demeurant à CHEU (89600) 6 grande rue.
Né à MIGENNES (89400), le 3 octobre 1948.
Célibataire. Non lié par un pacte civil de solidarité.
De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale.
Décédé à CHEU (89600), le 15 février 2024.
A consenti un legs universel.
Ce testament a fait l'objet d'un dépôt-descriptif de testament reçu par Maître Manon GOUX, Notaire de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée « ICAUNA NOTAIRES & CONSEILS » titulaire d'un Office notarial à la résidence de SAINT FLORENTIN (89600), 26 Rue Dilo, le 2 mai2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Les oppositions à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès de Maître Manon GOUX, notaire chargé du règlement de la succession, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis
Le notaire

AL24013934

Notaires

ENVOI EN POSSESSION

Suivant article 1007 du Code Civil, par testament olographe en date du 04/02/2019, Madame Alice Henriette LORIDO, demeurant à AUXERRE (89000), 13 Bis rue Faidherbe, née à SURGY (58500), le 12/02/1937, décédée à AUXERRE (89000), le 31/12/2023, a institué un légataire universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un procès-verbal de dépôt de testament, reçu par Me Caroline BRISSON, Notaire à AUXERRE, le 31/01/2024. Le certificat de réception dudit PV de dépôt de testament a été reçu par le Tribunal Judiciaire d'AUXERRE, le 08/02/2024.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du Notaire susnommé, chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois.

AL24013938

SCP DINET & ASSOCIES
Notaires à Clamecy (Nièvre),
24, rue Marie Davy

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

DELAI D'OPPOSITION ARTICLE 1007
du CODE CIVIL
Article 1378-1
CODE DE PROCEDURE CIVILE
LOI DU 28 NOVEMBRE2016
Suivant testament olographe en date du 4 novembre 2022 Madame Annette Blanche MOLLARD, en son vivant retraitée, ayant demeuré à MERRY SUR YONNE (89660), 11, route de Compostelle, née à PARIS (75015), le 7 décembre 1932. Veuve de Monsieur Jacques PECCENINI, et non remariée. Non soumise à un pacs ou partenariat, de nationalité française
A consenti un legs universel.
Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Guillaume DINET, notaire à CLAMECY le 26janvier 2024.
L'acte de notoriété-saisine a été reçu par Maître Guillaume DINET, notaire à CLAMECY le 29 mai 2024
Desquels, il résulte que les légataires remplissent les conditions de sa saisine compte tenu du caractère universel de leur legs et de l'absence d'héritiers réservataires.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée partout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : maître Guillaume DINET, notaire à CLAMECY(58500), 24 rue Marié Davy, CRPCEN 58034, dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL24013961

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
DEUX RIVIERES – bois-taillis - 28 ha 39 a 54 ca - 'CHEUILLY HAMEAU' : AE – 0017 – 0028 - 0029 - 'CHEUILLY' : AE - 0032 - 'COTAT DE LA FOURCHE' : D – 0068 – 0071 – 0073 – 0077 – 0079 – 0084 – 0085 – 0086 -0087 – 0088 - 0096 - 'LES LIGOTTES' : D – 0335 – 0337 – 0339 – 0347 - 0355 - 'ENVERS LA VAL DE LA FONTAI': D – 0281 – 0282 - 0293 - 'LE COTAT RAIDE' : D – 0659 – 0663 – 0677 - 0679 - 'ADROIT DE LA VAL LA FONTAI' : D – 0309 – 0319 - 0320 - 'ENVERS DU VAL LAMBERT SUD' : D - 0986 - 'LE DESSUS DU COTAT RAIDE' : D – 0591 – 0596 – 0600 – 0629 - 0630 - 'LES VAUCILLES OUEST' : D – 0563 – 0567 - 0577 - 'LES VAUCILLES EST' : D - 0365 - 'PLAIN DE BILLARDE NORD' : D – 0506 – 0508 – 0526 - 0531 - 'ENVERS DE VAL LAMBERT SUD' : D - 0538 - 'PLAIN DU VAL LES MUITS' : D – 0784 - 0787 - 'COTAT DE LA FORET' : E – 0519 – 0523 – 0532 – 0533 - 0539 - 'LE COTAT DU PUITS' : E – 0024 – 0042 – 0058 - 0061 - 'COTE DE SERPENT' : E - 0086 - 'COTAT GORCE' : E - 0510 - 'ENVERS DU VAL ST ETIENNE N' : F – 0295 – 0312 - 0332 - 'PLAIN DE BEAULIEU' : F – 0336 – 0339 – 0343 – 0347 - 0366 - 'PLAIN DE TRAINANT': F – 1084 – 1094 - 1233 - 'PLAIN DE TERRE DIEU' : F – 0395 – 0396 - 0415 - 'LES ARDILLATS' : F-0239 – 0243 – 0246 - 0250 - 'GUETTE ALOUETTE' : F – 0255 – 0267 – 0293 – 1235 - 1237 - 'PLAIN DE LA TRAMURE' : F – 1027 - 1033 - 'ENVERS DU VAL ST ETIENNE S' : F - 0042 - 'PLAIN DU VAL LES BICHATS' : F - 0560 - 'PLAIN COTE LOUPS CRAVANT' : ZH - 0011 - 'BAS DES GENIEVRES' : ZI - 0087 – Zonage : zone N du PLU.
IRANCY – bois-taillis - 2 ha 21 a 59 ca - 'LE POMMIER DOUX' : D – 0061 - 0261 - 'BOIS DE DEBATS' : D – 0185 – 0186 – 0187 - 0188 – Zonage : zone N du PLU.
LAINSECQ – terre et bois-taillis – fonds occupé en partie - 3 ha 74 a 41 ca - 'SOUS LES DESERTS' : ZD – 0029 J – 0029 K – 0035 J – 0035 K - 'LE PETIT BOIS' : ZL - 0132 - 'BOIS DE LA FORET' : ZN - 0314 - 'LA GARENNE NEUVE' : ZP - 0072 - 'LA MEHUE' : ZW - 0083 – Zonage : RNU
ROGNY LES SEPT ECLUSES – bois-taillis (ancienne carrière) - 53 a 80 ca - 'CHAMP DE MONTAGNE' : D – 0418 – Zonage : zone N du PLU
SAINPUITS – bois-taillis - 13 a 44 ca - 'LE BOIS DES BARRES' : E – 0351 C – Zonage: RNU
SAINT CYR LES COLONS – bois-taillis - 1 ha 55 a 89 ca - 'VALLEE DE VAUCHARME' : D – 0205 - 0214 - 'LES ENVERS' : D – 0271 – 0285 – Zonage : zone N du PLU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 24/06/2024 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; ww.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL24014018

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce de LILLE-MÉTROPOLE du 27/05/2024 ouvrant une procédure de sauvegarde au profit de la **SAS à associé unique PROMOTION DU PRET A PORTER** 7, Rue du Temple – 89000 Auxerre (commerce de détail d'articles d'habillement). RCS LILLE METROPOLE 477.280.846. Administrateurs judiciaires : la SELARL FHB prise en la personne de Me BOURBOULOUX Helene 176 Avenue Charles de Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine, et la SELAS BMA ADMINISTRATEURS JUDICIAIRES prise en la personne de Maître MIQUEL Laurent 119 rue Jacquemars Giélée 59000 Lille, avec mission d'assistance. Les créances sont à déposer entre les mains des Mandataires judiciaires : la SCP BTSG prise en la personne de Maître Antoine BARTI 445, boulevard Gambetta Tour Mercure 6ème étage 59200 TOURCOING, et la SELAS M.J.S.PARTNERS représentée par Maître Nicolas SOINNE 65 boulevard de la République 59100 ROUBAIX, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL24013991

Regardez-nous sur YouTube

ANNONCES LÉGALES

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCM ARDUIN-SORDYL
Société civile de moyens
en cours de liquidation
au capital de 6 000,00 euros
Siège social et siège de la liquidation :
5 Bis route de Prunoy – Charny
89120 CHARNY-ORÉE-DE-PUISAYE
Liquidateur : M. Noël ARDUIN
demeurant 9 chemin du Vernoy – Charny
89120 CHARNY-ORÉE-DE-PUISAYE
452 820 525 RCS SENS

Par AGE du 31/12/2023, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation au 31/12/2023.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS.
Pour avis, le liquidateur.

AL24013928

S.J.B.
Société d'Avocats

DISSOLUTION

INSTITUT MGN
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 1 euro
Siège social : 70 Avenue Jean Jaurès
89400 MIGENNES
Siège de liquidation : 11 Rue Romain Rolland
89300 JOIGNY
845 232 479 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 15 MAI 2024, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31 MAI 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Madame Julie MAIGNIEN, demeurant 11 Rue Romain Rolland 89300 JOIGNY, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 11 Rue Romain Rolland 89300 JOIGNY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

AL24013944

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : AU VRAI CHABLIS.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 36000 euros.
Siège social : Place DU GENERAL DE GAULLE, 89800 CHABLIS.
333463909 RCS d'Auxerre.
Aux termes d'une décision en date du 31 mars 2024, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 mars 2024. Monsieur Thierry WOLFF, demeurant 20 Avenue Jean Jaures 89800 Chablis a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.

AL24013955

// CONSTITUTION

FIDUCIAL
SOFIRAL

AVIS DE CONSTITUTION

DR GUENEAU-LENAIN A Société d'exercice libéral à responsabilité limitée de Chirurgien-Dentisteau capital de 10 000 euros Siège social : 4 boulevard Dussautoy89560 COURSON LES CARRIERES
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à COURSON LES CARRIERES du 6 mai 2024, ila été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme sociale : Société d'exercice libéral à responsabilité limitée Dénomination sociale : DR GUENEAU-LENAIN A. Siège social : 4 boulevard Dussautoy, 89560 COURSON LES CARRIERES Objet social : l'exercice de la profession de Chirurgien-Dentiste Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés Capital social : 10 000 euros Gérance: Madame Agnès GUENEAU-LENAIN, demeurant 3 rue des hâtes 89560 COURSON LES CARRIERES Immatriculation au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE. Pour avis La Gérance

AL24013920

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 30 janvier 2024, il a été constitué une société civile immobilière aux caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : TVMTW
Capital : 1000 euros divisés en 4 parts :
- Valentine WOLFF apporte 300 € à la société
- Thierry WOLFF apporte 300 € à la société
- Mathilde WOLFF apporte 200 € à la société
- Thomas WOLFF apporte 200 € à la société

Siège social : 20 avenue Jean Jaurès 89800 CHABLIS
Objet : La propriété, l'administration et l'exploitation par bail, bail à construction ou autrement, de tous terrains ou biens immobiliers, bâtis ou non bâtis, dont la société pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.
Gérant : Mme WOLFF Valentine demeurant 20 avenue Jean Jaurès 89800 CHABLIS
La société sera immatriculée au RCS de SENS.

AL24013949

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du «11/05/2024», constitution de la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle :Dénomination sociale : DECO TRANSPORTS ROADING EVENTS TEAM Capital social : 1000 euros Siège social : 3 Rue D'Entrains-les Fragnes, 89520 Treigny Perreuse St Colombes Objet : Toutes opérations commerciales se rapportant aux Activités de soutiens aux spéctacles Présidente : Mme Chauvel Emilie demeurant 3 Rue D'Entrains-les Fragnes, 89520 Treigny Perreuse St Colombes, Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Auxerre. Pour avis.

AL24013925

SELARL Sylvie LELIEVRE,

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Sylvie LELIEVRE, Notaire à AVALLON (89), le 29/05/2024 a été constitué un groupement foncier agricole ayant les caractéristiques suivantes:
Objet : la propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine.
Dénomination : GFA DES MOIRON
Siège : GUILLON-TERRE-PLAINE (89420), 3 grande rue, Courterolles.
Durée : 99 années.
Capital social : 159 000 EURLes apports sont en nature.
Gérants : M. Gérard MOIRON et Mme Claudette MOIRON née DERIVE, dmt ens. à GUILLON (89420), 3 Grande Rue, Courterolles.
La durée de leurs fonctions est illimitée.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
Pour avis
Le Notaire.

AL24013959

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Roxane BARDE-DEHENRY, notaire à SENS (89100), 1 place des héros, le 28 mai 2024, a été constituée une société civile immobilière entre :
M. Franck André Roger GESSERAND, époux de Madame Florence MONNIER, demeurant à PERCENEIGE (89260) 5 rue des Lilas VILLIERS BONNEUX, né à SENS (89100) le 4 avril 1966.
Mme Florence MONNIER, épouse de Monsieur Franck André Roger GESSERAND, demeurant à PERCENEIGE (89260) 5 rue des Lilas VILLIERS BONNEUX, née à JOIGNY (89300) le 4 juin 1968.M. Gaëtan André Roger GESSERAND, demeurant à PERCENEIGE (89260) 21 rue des Primevères, né à SENS (89100) le 29 mai 1998.
Objet : acquisition, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant en constituer l'accessoire,
Dénomination sociale : SCI IMMOBILIER GESSERAND
Siège social : PERCENEIGE (89260) 5 rue des Lilas VILLIERS BONNEUX.
Durée : 99 ans
Capital social : deux mille euros (2.000,00 eur).
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Co-gérants statutaires : M. Franck GESSERAND et Mme Florence MONNIER épouse GESSERAND susnommés.
La société sera immatriculée au RCS de SENS
Pour avis
Le notaire.

AL24013985

Notaires

Etude de Maîtres Caroline BRISSON
et Vincent VILLECOURT,
Notaires à AUXERRE (Yonne),
18-20 Boulevard du 11 Novembre

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître VILLECOURT Vincent, Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20Boulevard du 11 Novembre, le 30 mai 2024, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet :
l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire,l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La dénomination sociale est : RCMC
Le siège social est fixé à : MONTIGNY LA RESLE (89230) 2 D voie Romaine
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1.000,00 EUR)
Les premiers gérants de la société sont : Monsieur Rémi COURTY et Madame Céline-COURTY
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
Pour avis
Le notaire.

AL24013987

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/06/2024, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : SCI MSCG
Forme : SCI
Capital social : 100 €
Siège social : 2 rue de l'abreuvoir, 89113 CHARBUY
Objet social : acquisition,la construction,la propriété,l'administration et notamment par la mise en location l'exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis
Gérance : Mme Marie DE OLIVEIRA demeurant 2 rue de l'abreuvoir, 89113 CHARBUY
M. Stéphane GELIOT demeurant 2 rue de l'abreuvoir, 89113 CHARBUY
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de AUXERRE

AL24013995

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Villebougis du 21 mai 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société en nom collectif
Dénomination sociale : SNC DE SAINT GEORGES
Siège social : 2 route de Brannay - Hameau de Saint Georges, 89150 VILLEBOUGIS
Objet social :
La réalisation de tous travaux agricoles sous forme de prestations de services et l'achat, la location et la vente de matériels,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 10 000 euros
Associés en nom :
Monsieur Damien RENOUX, demeurant 12 bis rue des Brières 89150 BRANNAY
Monsieur Stefan RENOUX, demeurant 37 rue Jacques Picavet 59130 LAMBERSART
Gérance :
Monsieur Damien RENOUX, demeurant 12 bis rue des Brières 89150 BRANNAY
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Siège du Tribunal de commerce de Sens.

AL24014017

JURIDIQUE

Le délai légal de rétractation pour les achats conclus à distance

L'article L.121-20-12 du Code de la consommation dispose qu'en cas d'achat réalisé à but privé par internet, par téléphone ou par voie postale (vente par le biais de catalogues imprimés reçus par La Poste), l'acheteur dispose d'un délai de 14 jours pour changer d'avis. C'est le droit de rétractation.

Si vous exercez ce droit, en tant que consommateur, le vendeur doit vous rembourser le bien ou la prestation de service commandé.
Mais attention, certains achats ne sont toutefois pas concernés, comme par exemple, les services de transport de biens, les biens périssables, ceux confectionnés à la demande... Entre professionnels, le droit de rétractation de 14 jours n'existe que pour les contrats conclus hors de l'établissement (hors des locaux, en ligne), pour lesquels l'objet du contrat n'entre pas dans le champ d'activité de l'entreprise (ex : vente d'extincteurs à un exploitant agricole), et à condition que l'acheteur emploie 5 salariés ou moins.

Lorsqu'un consommateur, ou un professionnel qui agit hors champ d'activité de l'entreprise, signent un contrat à distance, par exemple à la suite d'un démarchage téléphonique ou en dehors de l'établissement du professionnel, ils disposent d'un délai de 14 jours pour se rétracter. En pratique, lorsqu'ils souhaitent exercer ce droit, ils doivent envoyer au professionnel le formulaire de rétractation qui figure, en principe, dans le contrat, dans ce délai de 14 jours.

Le calcul du délai de 14 jours

Précision importante : pour apprécier si le droit de rétractation a été exercé dans le délai légal de 14 jours, il faut prendre en compte la date de l'envoi de la lettre par laquelle il se rétracte et non la date de réception de celle-ci. La Cour de cassation a eu l'occasion de le rappeler dans un arrêt du 12 juillet 2023 (n°22-10778.)

Le 4 septembre 2020, une personne avait signé, à distance, un contrat de prestation de services avec un professionnel. Le 18 septembre suivant, elle avait envoyé une lettre recommandée avec accusé de réception par laquelle elle exprimait son intention d'exercer son droit de rétractation et demandait la restitution de l'acompte qu'elle avait versé. Cette lettre ayant été reçue le 23 septembre seulement, soit 18 jours après la conclusion du contrat, le tribunal judiciaire avait considéré que le droit de rétractation avait été exercé hors délai.

Une décision censurée par la Cour de cassation qui a affirmé que c'est la date d'envoi de la lettre, et non pas celle de sa réception, qu'il faut prendre en compte pour apprécier si le droit de rétractation a été exercé dans le délai requis ou non.

Marie Charrier-Ennaert

Le délai légal de rétractation pour les achats conclus à distance

La loi n° 2024-344 du 15 avril 2024 est venue prévoir, parmi d'autres mesures encourageant l'engagement bénévole et le volontariat, la possibilité pour les salariés de faire des dons de jours de repos et de congés payés, sous forme monétisée, à certaines associations ou fondations.

LES SALARIÉS PEUVENT FAIRE DON DE JOURS DE REPOS ET DE CONGÉS PAYÉS À CERTAINS ORGANISMES
L'article 5 de la loi prévoit la possibilité pour un salarié de donner, sous forme monétisée, un certain nombre de jours de repos et de congés non pris à un organisme défini par le Code général des impôts.

Ainsi, par dérogation à l'article L 3121-59 du Code du travail et aux stipulations conventionnelles applicables dans l'entreprise, l'établissement ou la branche concernés, tout salarié peut, en accord avec son employeur, renoncer sans contrepartie (dans une limite qui sera fixée par décret), à des jours de repos non pris, qu'ils aient été affectés ou non sur un compte épargne-temps, au bénéfice d'un organisme.
Afin de garantir l'effectivité des congés payés, cette possibilité de don concerne le congé payé annuel pour la durée excédant 24 jours ouvrables. Ainsi, il résulte de cette nouvelle disposition que le don ne peut porter que sur la 5e semaine de congés payés.

L'organisme bénéficiaire des jours de repos est choisi d'un commun accord entre le salarié et l'employeur parmi ceux mentionnés aux a ou b du 1 de l'article 200 du Code Général des Impôts. Autrement dit, ce don de jours de repos non pris pourra bénéficier notamment aux :
Fondations ou associations reconnues d'utilité publique, fondations universitaires ou fondations partenariales, ainsi que l'éventuelle fondation de l'entreprise,

Œuvres ou organismes d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, ou concourant à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la mise en valeur du patrimoine artistiques, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

// MACHINISME

58 Belle affluence aux portes ouvertes Buchez à Corbigny

Les journées portes ouvertes des Établissements Buchez au siège social de Corbigny, dans la Nièvre se sont déroulées du 24 au 26 mai. Légèrement décalées compte tenu des ponts de mai, les organisateurs pouvaient craindre de tomber au début des foins. Mais depuis les portes ouvertes d'Autun fin avril, la météo n'a guère changé et l'affluence était au rendez-vous.

Plus de 350 clients ont participé au cocktail organisé le vendredi en fin de journée, une invitation mise en place par Olivier Dubreuilh, P.-D.G. de la concession, à son arrivée il y a 3 ans, et une initiative désormais bien appréciée. Pour autant, les portes ouvertes de Corbigny ne se focalisent pas sur une soirée, puisque bon nombre d'agriculteurs reviennent le samedi ou le dimanche en famille. Avant de lancer le moment convivial, Olivier Dubreuilh a remercié ses équipes pour l'organisation de cet évènement, connu et reconnu depuis plus de 30 ans. Il a également rappelé son attachement fort à cette relation de partenaires entre les agriculteurs et la concession au-delà d'une simple relation client-fournisseur. *« Nous vivons une campagne compliquée en termes de météo. Vu les quantités d'eau tombées, la fenaison risque d'être compliquée. Nos équipes feront tout pour vous accompagner au mieux, tant à la technique qu'au magasin »* a rassuré le chef d'entreprise, tout en étant transparent : *« Comme dans toute saison où les fenêtres météo sont courtes, inévitablement, il y aura des couacs. Mais le maximum sera fait »*. Il a aussi profité de l'occasion pour sensibiliser et alerter sur le respect des délais de règlement. *« Un bon partenariat se fait dans la confiance et le respect des échéances. Une relation équilibrée permet aux deux parties d'avancer ensemble avec une stratégie gagnant-gagnant »*.

Plus de 50 matériels exposés

Les équipes Buchez avaient préparé une vaste exposition de matériels. Des offres commerciales étaient proposées durant ces trois jours, aussi bien sur le matériel que le libre-service. Les représentants des principaux fournisseurs étaient présents, permettant des échanges avec les utilisateurs de leurs matériels ou équipements. Évidemment, les gammes Valtra et Fendt dominaient l'exposition avec, entre autres, la série Q de Valtra, lancée en 2022 et la 7e génération des tracteurs Fendt 700 Vario. À l'aune d'une nouvelle saison de fenaison, les Établissements Buchez présentaient des matériels Kuhn et Fendt, de la faucheuse à la presse, encore disponibles pour cette campagne, de quoi satisfaire les retardataires.



Les portes ouvertes sont aussi l'occasion pour les agriculteurs d'échanger entre eux.

// DEUTZFAHRMER FESTIVAL

58 Promesse tenue chez Malécot Poirier Agri !

Depuis 3 ans, Deutz-Fahr part à la rencontre des agriculteurs avec un évènement itinérant, le DeutzFahrmer Festival, lors de soirées chez ses concessionnaires et sur les salons professionnels. Malécot Poirier Agri, dans la Nièvre, a accueilli ce show le 28 mai.

Dans son invitation, le constructeur promet de faire découvrir sa gamme de tracteurs dans une ambiance conviviale et un véritable show. Les 320 agriculteurs présents à Saint-Loup (58) le 28 mai ont pu en témoigner. Les tracteurs Deutz-Fahr, représentant la gamme jusqu'à 340 CV, étaient présentés de nuit, tous phares allumés sur fond de dance musique. Certains modèles étaient équipés d'un chargeur Stoll, partenaire de cette opération. La fonction Isobus de ces chargeurs apporte de nombreux réglages et automatismes, jusqu'à pouvoir commander le chargeur depuis l'extérieur du tracteur. Certains modèles comme le 7250 TTV arboraient la désormais connue finition Warrior. Celle-ci, disponible sur les séries 6000, 6C, 7000 et 8000, se caractérise par une multitude d'équipements : pot d'échappement chromé, siège cuir ventilé et chauffant, tapis de sol spécifique, feux full Led, climatisation automatique et une vitre inférieure insonorisée à l'arrière pour mieux filtrer les bruits extérieurs. Connues en version black, trois autres couleurs sont également proposées, notamment la java green.

Un feu d'artifice pour finir

Michelin, leader mondial des pneumatiques, est le partenaire Premium du *DeutzFahrmer Festival* 2024. Lors de ces soirées, les agriculteurs peuvent échanger avec le manufacturier et être conseillés dans le choix de la bonne monte de pneumatiques. Au cours de ce *road show*, Deutz-Fahr organise un jeu baptisé Bonne6Chance avec un tracteur 6135C RVshift édition limitée, couleur JavaGreen à gagner. Une simple inscription de l'exploitation suffit pour participer. Le tirage au sort désignera le gagnant le 3 octobre prochain au Sommet de l'Élevage. Cette 4e étape du *DeutzFahrmer Festival* s'est finie en apothéose avec un feu d'artifice. Les équipes Deutz-Fahr et Malécot Poirier Agri ont réussi à suspendre le temps durant cette soirée qui a marqué les esprits et qui renvoie une image jeune et dynamique de Deutz-Fahr et son réseau.



Convivialité et show ont marqués cette soirée.

LOISIRS

// RENDEZ-VOUS

Ça bouge !

Deux rendez-vous à noter !

Le comité du comice de Tannay organise un événement pour fêter les feux de la Saint-Jean, le 15 juin à Asnois. Les visiteurs pourront apprécier les concerts de Honey Fizz, Otherside et de DJ Artefakt Rave.

À partir de 19 h 30, une restauration sur place sera mise en place avec pierrade de viande de Charolais, hot-dog ou encore crêpes. La soirée sera bien évidemment animée par un feu d'artifice.

Pour rappel, les JA du canton de Tannay s'associent à l'événement. D'ailleurs, ces derniers participeront à un autre rendez-vous à Nuars, le 21 juin pour la fête de la musique, où ils proposeront burgers, frites et crêpes. Renseignements pour la Saint-Jean : https://www.facebook.com/asnoisfeudesaintjean/ ; pour la fête de la musique à Nuars : https://www.facebook.com/auxtrois-pointsrouges/

Chloé Monget d'après communiqué



Comité du comice de Tannay



Aux trois points rouges

// COLLECTE

Aider pour rouler

Une récolte solidaire est organisée au Jardin de Marigny, du 7 au 16 juin afin de soutenir le Pélé VTT nivernais dont le premier pèlerinage, en vélo, aura lieu du 3 au 7 juillet. Explications.

Le jardin de Marigny, à Sauvigny-les-Bois, ouvrira une cagnotte solidaire sur place, du 7 au 16 juin (de 9 h à 12 h, tous les jours et, en plus le mercredi et vendredi de 16 h à 19 h). Au terme de l'opération, le Jardin de Marigny s'engage à doubler la valeur de la cagnotte en fruits et légumes pour soutenir le Pélé VTT nivernais. Lancé il y a peu dans la Nièvre, le Pélé VTT est un projet de pèlerinage de 5 jours, en VTT, dédié aux collégiens (à vélo) et aux lycéens (en charge d'une partie de la logistique et de l'animation). Cet événement se déroulera du 3 au 7 juillet et reliera Nevers à Notre-Dame du Nivernais à Cercy-la-Tour, en passant par Prémery, Saint-Saulge, Corbigny et Châtillon-en-Bazois.



© route 15 du PéléVTT/ PéléVTT France

Outre le PéléVTT 58, d'autres sont organisés dans toute la France.

Cohésion

Le jardin de Marigny comme le PéléVTT sont des projets nivernais faits pour et par les Nivernais. *« Nous aimons notre territoire, et nous avons à cœur de pouvoir nous y engager. Par ailleurs, nous partageons le sens de l'effort, la joie de faire par soi-même et le plaisir de partager »* stipule Agathe, bénévole au PéléVTT et ajoute : *« Jusqu'à présent, nous avons déjà organisé trois collectes alimentaires (de produits secs) dans trois supermarchés Bi1 de Cercy-la-Tour, de Moulins-Engilbert et de Châtillon-en-Bazois. Et nous sommes très touchés et reconnaissants du soutien que nous avons eu localement, qui se poursuit avec l'aide du Jardin de Marigny ! »*. Elle poursuit : *« Nous espérons pouvoir renouveler ce Pélé VTT tous les ans, mais pour ce faire un coup de pouce est nécessaire pour investir dans du matériel »*.

Renseignements pour le jardin de Marigny à Chloé Monget d'après communiqué

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES | MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR | ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• À partir du 1er juin

// Expo photo sur les vignerons de Bourgogne

Dans le cadre du Mois des Climats, une exposition photographique se tiendra, du 1er juin au 30 juillet à la Cité des Climats et Vins de Bourgogne de Beaune. Un voyage photographique à la rencontre des vignerons pour mieux comprendre leur quotidien face au dérèglement climatique. Un regard porté par Michel Joly sur leurs préoccupations : gel, sécheresse, dépérissement de la vigne, mais aussi sur l'urgence d'adaptation, la biodiversité et le développement durable.

Accès gratuit.
www.citeclimatsvins-bourgogne.com

• Vendredi 14 juin

// Apéro avec vue

Dans le cadre du Mois des Climats, une soirée d'exception vous est proposée au coeur du patrimoine viticole et historique, mariant visite patrimoniale, dégustation commentée de vin et pique-nique de bons produits 100 % Côte-d'Or, avec une vue à couper le souffle. Le premier de ces apéros avec vue aura lieu à Vosne-Romanée à 19 heures autour de la Goillotte des Princes de Conti. La soirée s'ouvre par une présentation des valeurs du Patrimoine mondial de l'Unesco et des patrimoines qui composent le paysage des Climats, reconnu Patrimoine mondial depuis 2015. L'apéro dure trois heures.

Tarif : 25 euros, renseignements au 03 80 20 10 40.
Réservation : www.climat-bourgogne.com

• 15 et 16 juin

// La Cité des vins et climats de Bourgogne fête son premier anniversaire

La Cité des vins et climats de Bourgogne va célébrer son premier anniversaire. À cette occasion on fêtera aussi les 50 ans de l'École des Vins de Bourgogne : référence pédagogique de la Cité pour la dégustation des vins. Un week-end de découvertes sensorielles, de rencontres oenologiques et de partages passionnés autour du vin et de la culture viticole. Pour marquer cet évènement emblématique, une programmation autour de la thématique du jeu a été concoctée.

www.citeclimatsvins-bourgogne.com

Nièvre

• 8 juin

// La Nièvre en fête

Le Conseil départemental de la Nièvre organise « La Nièvre en fête » le 8 juin à la base de loisirs de l'étang de Baye. Pour cette journée, des spectacle et concerts sont prévus pour animer la journée. Des balades en bateaux seront organisés ainsi qu'un marché estampillé « la Belle Nièvre » avec un village des partenaires également. En plus, les JA de Saint-Saulge et les JA de la Nièvre s'associe à l'événement et proposent une dégustation de viande – toute la journée. En parallèle des débats sont programmés.

Programme complet : https://www.calameo.com/read/006592662a1e7d0b618f2• Samedi 1er juin

• 15 juin

// La forêt et le vin

Dans le cadre de la Nuit des forêts (https://nuitsdesforets.com/), le Groupe Charlois (à Murlin) propose différentes animations ayant pour thème « La forêt et le vin ». Au programme est présenté : une démonstration de tonnellerie, une découverte du métier de merrandier, la visite du laboratoire Exact, des ateliers de teinture végétale, etc.

Programme complet sur : https://nuitsdesforets.com/evenement_2024/la-foret-et-le-vin-15-juin/

• 15 juin

// La Saint-Jean à Tannay

Le comité du comice de Tannay organise un événement pour fêter les feux de la Saint-Jean, le 15 juin à Asnois. Les visiteurs pourront apprécier les concerts de Honey Fizz, Otherside et de DJ Artefakt Rave. À partir de 19 h 30, une restauration sur place sera mise en place avec pierrade de viande de Charolais, hot-dog ou encore crêpes. La soirée sera bien évidemment animée par un feu d'artifice.

Renseignements : https://www.facebook.com/asnoisfeudesaintjean/

• 21 juin

// Fête de la musique

Les JA du canton de Tannay participeront à la fête de la musique organisée à Nuars, le 21 juin, où ils proposeront burgers, frites et crêpes.

Renseignements : https://www.facebook.com/auxtroispointsrouges/

• Du 21 juin au 23 juin

// Journée du patrimoine de Pays et des Moulins

Le Musée de la Loire à Cosne-Cours-sur-Loire proposera un thème particulier pour cette nouvelle participation aux Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins : l'eau utile à tous. Ainsi, il au fil d'une visite commentée, les visiteurs remonterons le temps où la Loire était un des fleuves les plus navigués de France. Réservation obligatoire.

Réservations et renseignements : 03 86 26 71 02

• Du 28 juin au 13 décembre

// Découvrez l'univers du vin

Le Domaine des Athénées et ses partenaires vous propose un programme de six séances pour découvrir l'univers du vin. Ainsi, après le succès de la première saison, les dégustations thématiques sont renouvelées avec de nouveaux thèmes pour cette seconde édition : la roue des arômes (28 juin), la lumière sur Chasselas (27 septembre), une virée dans le Jura (18 octobre), l'élevage du vin (22 novembre), une dégustation à l'aveugle (13 décembre). Possibilité de participer à tout le programme (125 euros) ou juste une séance (25 euros). 12 places par séances. Inscription jusqu'au jeudi midi précédent la séance. Lieu : CFPPA de Cosne 66 rue Jean Monnet à Cosne-sur-Loire.

Réservations et renseignements : cfppa.nevers@educagri.fr ou au 03 86 26 67 67.

Yonne

• 31 août et 1er septembre

// Fête de l'agriculture

Comme tous les ans, les Jeunes agriculteurs de l'Yonne organisent la fête de l'agriculture. Cette année, celle-ci aura lieu les samedi 31 août et dimanche 1er septembre à Étais-la-Sauvin, en Puisaye, organisée par le canton de Saint-Sauveur. 10 ans après, le canton de Saint-Sauveur retrouve la fête de l'agriculture.

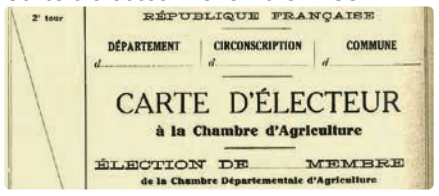
1924-2024 // LES CHAMBRES D'AGRICULTURE ONT CENT ANS !

Une histoire et des étapes clés au service de l'agriculture française

Un siècle écoulé, 100 ans d'histoire et une agriculture qui a réussi à s'adapter aux évolutions majeures de notre société. Au sein de chaque période, les Chambres d'agriculture ont joué un rôle central.

1924-1945

Carte d'électeur novembre 1933


2e tour

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT | CIRCONSCRIPTION | COMMUNE

d... d... d...

CARTE D'ÉLECTEUR

à la Chambre d'Agriculture

ÉLECTION DE MEMBRE

de la Chambre Départementale d'Agriculture

Les Chambres d'Agriculture ont été élues par plus de 3.500.000 agriculteurs, par plus de 22.000 Associations et Syndicats agricoles.

Elles représentent la profession agricole et parlent, légalement, au nom de l'Agriculture tout entière.

Les vœux et avis des Chambres d'Agriculture sont les vœux et avis de l'Agriculture.

Les Chambres d'agriculture, partenaires de la reconstruction agricole française

Après la première guerre mondiale, qui a eu des répercussions considérables sur les exploitants et la main-d'œuvre, compte tenu des importantes pertes humaines et malgré la mobilisation des femmes, l'exode rural se poursuit à grands pas, entraînant du retard dans la modernisation de l'agriculture française par rapport à d'autres pays, notamment en Europe du Nord.
Dans le même temps, l'amélioration des conditions de vie et les progrès dans les domaines économiques et sociaux modifient le visage des exploitations : accès à l'eau courante et à l'électricité, à la propriété en proposant aux futurs agriculteurs des emprunts à taux réduits.
Avec la loi du 3 janvier 1924, initiée par Joseph Faure, sénateur de Corrèze, les Chambres d'agriculture voient le jour sous la forme de collèges de paysans élus qui doivent permettre l'application des réformes nationales dans les départements et notamment d'accompagner le remembrement des terres agricoles dont le principe avait été décidé en 1919. Les exploitations et l'agriculture française se (re)structurent pour faire face à une production étrangère moins chère et largement importée avec le développement du commerce mondial. Ainsi, les Chambres d'agriculture se prononcent dès 1936 pour la création d'offices de régulation dont celui du blé pour stabiliser le marché de cette céréale essentielle, afin de garantir des revenus aux producteurs par une politique de prix dirigiste.

1946-1962



Les Chambres d'agriculture au cœur de la révolution de l'agriculture

À la sortie de la deuxième guerre mondiale, tout est à reconstruire, y compris l'agriculture dans un contexte d'exode rural important. La France ne parvient pas à nourrir sa population, sauf au prix d'importations érodant durement la balance commerciale. En 1947, le plan Marshall permet la remise en route du système agricole français. Les Chambres d'agriculture sont mises à contribution pour accélérer la modernisation, la mécanisation et la formation des agriculteurs à l'utilisation des machines. Elles sensibilisent les jeunes agriculteurs et les aident à se moderniser grâce à l'accompagnement des conseillers des Chambres d'agriculture. Les effets de ce développement se font vite sentir et les premières règles viennent encadrer la concurrence entre pays membres du marché commun créé par le traité de Rome en 1957. Parallèlement, en France et dès 1960, est promulguée la première loi d'orientation agricole. Les Chambres d'agriculture se positionnent résolument en faveur de la défense et du maintien d'une agriculture fondée sur des exploitations de taille moyenne. L'année 1962 sera déterminante dans l'histoire de l'agriculture européenne avec la mise en œuvre de la Politique Agricole Commune (PAC), 1re vraie politique européenne après celle du charbon et de l'acier et qui le restera longtemps, mais également de la loi d'orientation agricole dite Loi Pisani créant les groupements agricoles d'exploitation en commun (Gaec), permettant l'exploitation à plusieurs « dans des conditions comparables à celles existant dans les exploitations de caractère familial ».

1963-1980



Les Chambres d'agriculture sur tous les fronts

Malgré un contexte de baisse du nombre d'agriculteurs, la période est marquée par le passage d'une agriculture de subsistance à une agriculture de productivité. Une logique productive qui va engendrer une hausse de la production permettant d'aller vers l'autosuffisance alimentaire.
En effet, dans les années soixante-dix, la production agricole européenne dépasse la demande entraînant une chute importante des prix, particulièrement pour les produits laitiers. Cette crise conduira notamment à la mise en place des quotas laitiers en 1984. La France développe une véritable politique de soutien en faveur de son agriculture, avec notamment en 1973, la création de la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA). En 1972, une politique de soutien aux exploitants des territoires de montagne est mise en œuvre. Côté élevage, la loi du 28 décembre 1966, souvent appelée loi Poly du nom de Jacques Poly, généticien de l'Institut national de la recherche agronomique (Inra) et conseiller d'Edgar Faure, ministre de l'Agriculture de 1966 à 1968, met en place la sélection animale et l'amélioration génétique des productions animales. Dans le prolongement de cette démarche, les Chambres d'agriculture œuvrent très fortement pour l'ouverture des Établissements Départementaux de l'Élevage (EDE), véritable outil décentralisé d'amélioration génétique du cheptel. Enfin, les décennies 60, 70 et 80 marquent la féminisation de l'agriculture avec la reconnaissance du rôle de la femme au sein de l'exploitation. En 1980, les conjointes d'exploitants agricoles obtiennent le statut de co-exploitante qui leur permet de gérer la partie administrative et leur donne certains droits, comme l'accès à la retraite. Par ailleurs, les formations agricoles sont ouvertes aux femmes, leur permettant de reprendre et de diriger une exploitation agricole. Une trajectoire qui verra l'élection de Michèle Chezalviel, première femme élue présidente d'une Chambre d'agriculture, celle de Corrèze, en 1983.

1981-2000



Les Chambres d'agriculture confrontées aux défis de la mondialisation et problématiques sociétales

L'Europe et la France se retrouvent confrontées au développement du commerce international. À partir de 1992, les réformes de la PAC posent les prémices des impératifs environnementaux, introduisant des mesures incitant les producteurs à utiliser des méthodes plus respectueuses de l'environnement. Parallèlement, le commerce de produits agricoles est traité au Gatt, puis à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) dans le cadre du cycle d'Uruguay (1986-1994) qui entre en vigueur en 1995. L'objectif à long terme de cet accord est d'établir un système d'échanges de produits agricoles équitable et axé sur le marché. En 1992, la première grande réforme de la PAC est adoptée, son objectif étant de réduire le budget global et d'abandonner le système des prix garantis illimités. La politique est passée d'un système de soutien du marché à une aide directe au revenu pour les agriculteurs et comprend de nouvelles obligations destinées à protéger l'environnement, ainsi que des mesures d'incitation visant à améliorer la qualité des denrées alimentaires. Pour la première fois, des paiements directs aux agriculteurs sont mis en place, sur la base de la superficie cultivée ou du nombre de bêtes détenues. Cette réforme voit également apparaître les signes européens de qualité AOP (Appellation d'Origine Protégée), IGP (Indication Géographique Protégée) et STG (Spécialité Traditionnelle Garantie). Une logique de distinction préemptée plusieurs années auparavant par les Chambres d'agriculture avec « Bienvenue à la Ferme ». Créé en 1988, Il s'agit du principal réseau de producteurs fermiers et d'accueil touristique dans les fermes par les agriculteurs français comprenant la vente directe de produits fermiers, les séjours, les loisirs et la restauration à la ferme.

2001 à 2024

Les Chambres d'agriculture contribuent à bâtir l'agriculture du XXIe siècle

Ces vingt dernières années voient une nouvelle révolution agricole apparaître motivée par l'émergence de défis multiples : économique, sanitaire, sociétal, climatique et démographique. En 2030, un agriculteur sur deux devra prendre sa retraite et si de nouveaux arrivants permettent de compenser en partie ces départs, reste qu'un agriculteur sur quatre ne sera pas remplacé. D'un côté, l'agriculture est confrontée à des bouleversements de conditions de production inédits dont les effets sont déjà perceptibles sur les cycles agricoles. De l'autre, elle doit accélérer sa décarbonation pour contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux de lutte contre le réchauffement climatique.

